

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

(35^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mercredi 2 novembre 1988

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

1. **Démission d'un député** (p. 1597).
2. **Communication de M. le président** (p. 1597).
3. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 1597).
4. **Questions au Gouvernement** (p. 1597).

NOUVELLE-CALÉDONIE (p. 1597)

MM. Louis Mermaz, Michel Rocard, Premier ministre.

PERSONNES ÂGÉES (p. 1598)

MM. André Clert, Théo Braun, ministre délégué auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé des personnes âgées.

SITUATION DANS LES CENTRES DE TRI POSTAL (p. 1599)

Mme Denise Cacheux, M. Paul Quilès, ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.

GLISSÈMENT DE TERRAIN MENAÇANT SAINT-ETIENNE-DE-TINÉE (p. 1600)

MM. Christian Estrosi, Gérard Renon, secrétaire d'Etat chargé de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.

GRÈVE DES P.T.T. (p. 1600)

MM. Alain Cousin, Paul Quilès, ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.

BRIGADE FRANCO-ALLEMANDE (p. 1601)

MM. Jean-Claude Lefort, Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

LIAISON RHIN-RHÔNE (p. 1602)

MM. René Beaumont, Georges Sarre, secrétaire d'Etat auprès du ministre des transports et de la mer, chargé des transports routiers et fluviaux.

AMÉLIORATION DE LA SITUATION DE L'EMPLOI ET MESURES D'INSERTION PROFESSIONNELLE (p. 1603)

MM. Léonce Deprez, Jean-Pierre Soisson, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

PROJET DE CONFÉRENCE SUR LES DROITS DE L'HOMME (p. 1603)

M. Bernard Bosson, Mme Edwige Avice, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

FAMINE EN AFRIQUE ET AU SOUDAN (p. 1604)

MM. Bertrand Gallet, Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'action humanitaire.

LIAISON RHIN-RHÔNE (p. 1605)

MM. Jean-Michel Dubernard, Georges Sarre, secrétaire d'Etat auprès du ministre des transports et de la mer, chargé des transports routiers et fluviaux.

MOUVEMENT SOCIAL NOTAMMENT DANS LA FONCTION PUBLIQUE (p. 1606)

Mme Muguette Jacquaint, M. Michel Durafour, ministre de la fonction publique et des réformes administratives.

RENTÉE UNIVERSITAIRE DANS LES PETITES UNIVERSITÉS (p. 1607)

MM. Denis Jacquat, Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

SITUATION DE L'INDUSTRIE TEXTILE (p. 1607)

MM. Jean-Paul Fuchs, Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

PILULE RU 486 (p. 1608)

Mme Christine Boutin, M. Jean Poperen, ministre chargé des relations avec le Parlement.

Suspension et reprise de la séance (p. 1610)

PRÉSIDENTE DE M. CLAUDE LABRÉ

5. **Loi de finances pour 1989 (deuxième partie)**. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1610).

Défense (suite)

M. Jean-Michel Boucheron (*Ille-et-Vilaine*), président de la commission de la défense nationale.

MM. Arthur Paecht, Guy-Michel Chauveau, François Fillon, le ministre, Loïc Bouvard, Louis Pierna.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

6. **Ordre du jour** (p. 1626).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

DÉMISSION D'UN DÉPUTÉ

M. le président. J'ai reçu de M. Alain Carignon, député de la 1^{re} circonscription de l'Isère, une lettre m'informant qu'il se démettait de son mandat de député.

Acte est donné de cette démission qui sera notifiée à M. le Premier ministre.

2

COMMUNICATION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le président. Mes chers collègues, je voudrais vous rappeler - ceci est important - que le délai prévu, en application de la loi relative à la transparence financière de la vie politique, pour la déclaration d'appartenance à un parti ou à un groupement politique, expire demain 3 novembre.

Il vous faut donc vous mettre en règle avec cette législation d'ici demain.

3

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 15 novembre inclus a été ainsi établi en conférence des présidents :

Cet après-midi, après les questions au Gouvernement, et ce soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989 :

Défense (suite).

Jeudi 3 novembre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Travail, emploi et formation professionnelle.

Vendredi 4 novembre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Postes, télécommunications et espace ;

Culture ;

Communication.

Lundi 7 novembre, à dix heures, quinze heures et vingt et une heures trente :

Enseignement scolaire ;

Enseignement supérieur.

Mardi 8 novembre, à neuf heures trente, seize heures et vingt et une heures trente :

Aviation civile, météorologie, navigation aérienne ;

Transports terrestres et sécurité routière ;

Mer.

Mercrèdi 9 novembre, à neuf heures trente, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Industrie ;

Amenagement du territoire.

Jeudi 10 novembre, à neuf heures trente et quinze heures :

Urbanisme, logement et services communs ;

Routes.

Dimanche 13 novembre - puisqu'il nous faut aussi siéger ce jour-là - à dix heures et quinze heures :

Départements et territoires d'outre-mer.

Lundi 14 novembre, à dix heures, quinze heures et vingt et une heures trente :

Solidarité, santé et protection sociale.

Mardi 15 novembre, à neuf heures trente, seize heures et vingt et une heures trente :

Jeunesse et sports ;

Recherche et technologie.

4

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

NOUVELLE-CALÉDONIE

M. le président. Pour le groupe socialiste, la première question est posée par M. le président Louis Mermaz, qui a la parole.

M. Louis Mermaz. Ma question s'adresse au Premier ministre.

Monsieur le Premier ministre, lors d'une récente émission télévisée, les Français ont pu entendre un échange aussi dense que passionné entre MM. Jacques Lafleur et Jean-Marie Tjibaou. L'un comme l'autre ont rappelé la fermeté des engagements qu'ils ont conclus en juin et en août 1988 sous votre égide, mais ils ont aussi déclaré qu'il s'agissait d'un accord à trois, impliquant la parole de la France.

Oui, le référendum, partie intégrante des accords de Matignon, est là pour assurer nos partenaires de Nouvelle-Calédonie que la parole de la France sera respectée dans dix ans.

Voilà pourquoi ce que nous déciderons, les uns et les autres, le 6 novembre est essentiel pour la paix en Nouvelle-Calédonie et pour notre avenir commun.

M. Gérard Chesseguet. La question !

M. Louis Mermaz. D'où le caractère solennel de la décision que le peuple français est appelé à prendre par la voie référendaire.

Mais pour que la paix soit maintenue et pour que l'espoir renaissance, les mesures d'accompagnement décidées par le Gouvernement seront également déterminantes.

Pouvez-vous nous préciser, monsieur le Premier ministre, la manière dont la France entend promouvoir la véritable égalité économique, sociale, culturelle et politique de l'ensemble des Calédoniens ? Cette égalité est nécessaire pour réussir la décolonisation dans le cadre de la République française et pour ouvrir à chacun des perspectives nouvelles. Cela est nécessaire aussi pour assurer la pérennité de la présence française dans le Pacifique Sud. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Michel Rocard, Premier ministre. Monsieur le député, ...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Du calme !

M. le Premier ministre. ... je suis en effet certain, tout comme vous, que ceux qui ont assisté à l'échange télévisé auquel vous avez fait référence ne se posent plus beaucoup de questions.

M. Jacques Godfrain. Si ! Pas mal !

M. le Premier ministre. Ils ont compris et le sens du référendum, et la nécessité d'y prendre part. Ils ont aussi mesuré ce qui est en jeu : la confiance que l'on peut avoir, en Nouvelle-Calédonie, en la parole de la France.

Le F.L.N.K.S. s'est engagé. Le R.P.C.R. s'est engagé. Le Gouvernement s'est engagé. Mais, naturellement, aucun gouvernement ne peut être assuré de durer dix ans. (*Rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Jacques Blanc et M. Jean-Claude Gaudin. Eh non !

M. le Premier ministre. Dès lors, après certaine déclaration récente, on comprendra que les partenaires de l'accord s'inquiètent de ce qui adviendra durant cette période.

A cette inquiétude, je veux apporter quatre réponses.

Premièrement, les accords conclus ont fait une large part au développement économique, social et culturel de la Nouvelle-Calédonie. C'est dans ces domaines surtout que se mesurera la volonté réelle de la France de mener à bien ce que nous avons appelé une décolonisation réussie dans le cadre des institutions de la République.

Ces mesures de formation, de prévention sanitaire, d'adaptation des conditions de l'enseignement, de chantiers de développement sont déjà à l'œuvre sur le terrain, vous le savez sûrement. Il ne se passe pas de semaine sans que je ne m'assure du suivi détaillé des engagements pris.

Deuxièmement, le référendum est l'expression directe de la souveraineté nationale. Il est vrai qu'en droit ce qu'un référendum a fait, une loi ordinaire peut théoriquement le défaire. C'est vrai. Mais il est vrai aussi, et nul ne l'ignore, que même les plus inconscients des dirigeants politiques y réfléchiront à deux fois avant de remettre en cause ce que le peuple aura ratifié. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Troisièmement, il faut toujours faire la part des choses. Annoncer aujourd'hui qu'on ne s'estime pas lié relève avant tout de préoccupations purement politiciennes et circonstancielles.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Ça commence !

M. le Premier ministre. Mais, monsieur le député, le temps fera son œuvre. Quoi que dise tel ou tel en 1988, j'espère qu'aucun d'entre eux ne serait assez irresponsable (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)...

M. Robert-André Vivien. Ça recommence, monsieur le président !

M. le Premier ministre. ... pour refaire de la Nouvelle-Calédonie, à un moment ou à un autre, un enjeu de politique métropolitaine. Bon gré, mal gré, ils seront liés par ces accords, et c'est justement ce à quoi ils ne parviennent pas à se résigner.

Quatrièmement, enfin, certains ont déjà parfaitement compris où réside l'intérêt national. Après bien d'autres, M. Michel Noir a eu le courage de dire tout haut (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) ce que beaucoup de gaullistes authentiques pensent tout bas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Claude Labbé. Ah non ! Pas ça !

M. le Premier ministre. Comme je me réjouis de pouvoir saluer à la fois le sens de l'Etat et celui de l'honneur !

M. Robert-André Vivien. Vous n'avez pas honte ! Il n'est pas en séance !

M. le Premier ministre. Je sais bien que la Nouvelle-Calédonie, pour beaucoup de nos concitoyens, c'est bien loin, bien loin de leur propre région, et surtout bien loin de leurs soucis quotidiens.

M. Arthur Déhaine. Mais pas de notre cœur !

M. le Premier ministre. Je sais également que beaucoup ont le sentiment, puisque l'accord est fait, qu'on les dérange pour rien.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. C'est vrai !

M. le Premier ministre. Mais à ceux-là, je veux dire avec gravité que, dans la longue histoire de la décolonisation, si souvent dramatique, les problèmes n'ont paru très proches que lorsqu'il était trop tard pour les régler convenablement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Puisse la Nouvelle-Calédonie ne pas envahir à nouveau les préoccupations quotidiennes de nos compatriotes métropolitains comme il y a six mois ! Que reste proche par la pensée et par le cœur suffira bien assez à réussir l'entreprise de réconciliation !

M. Jean Kiffer. Et les gendarmes assassinés ?

M. le Premier ministre. Il y a à cela une condition : que l'œuvre de décolonisation dans le cadre de nos institutions soit couronnée de succès. La première étape en est le geste de fraternité que les Français auront à faire dimarche. Dix minutes pour voter, pour dix ans et plus de stabilité, de justice et de paix civile...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Propagande !

M. le Premier ministre. ... c'est un beau geste, porteur d'avenir ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

PERSONNES AGÉES

M. le président. La parole est à M. André Clert.

M. André Clert. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé des personnes âgées.

Monsieur le ministre, le vieillissement de la population française est l'un des défis que devra relever la solidarité nationale au cours des prochaines décennies. Les personnes âgées représentent aujourd'hui 14 p. 100 de la population française, et ce pourcentage ne cessera d'augmenter au cours des prochaines années.

Des réponses économiques, sociales, sanitaires, culturelles doivent d'ores et déjà être apportées pour faire face à cette évolution démographique.

Le Président de la République a, au cours de son précédent mandat, créé un secrétariat d'Etat aux personnes âgées. L'amélioration de la situation matérielle des retraités et la mise en place d'une série de mesures facilitant la vie quotidienne des personnes âgées ont été unanimement appréciées.

Vous-même, monsieur le ministre, avez largement apporté votre contribution à cette amélioration de la qualité de vie de nos aînés. Les principaux axes de votre action, et notamment la priorité au maintien à domicile annoncée en conseil des ministres, il y a quelques semaines, vont dans le bon sens.

Toutefois, des situations concrètes demandent des solutions précises.

En premier lieu, les conditions d'attribution de l'aide ménagère créent des inégalités manifestes. Les critères retenus sont différents selon les organismes prestataires - caisses d'assurance maladie ou aide sociale - et selon les départements. Une uniformisation peut-elle être recherchée ?

La seconde interrogation qui me préoccupe concerne la composition des conseils départementaux des retraités et des personnes âgées, appelés Coderpa. La modification de cette composition par le précédent gouvernement soulève de nombreuses critiques. Une réforme est-elle envisagée ?

Enfin, monsieur le ministre, reste le problème, ô combien difficile, de l'hébergement des personnes âgées dépendantes. La disparité actuelle entre les tarifs de long séjour et des secteurs de cure médicale ne se justifie pas dans la plupart des cas. S'ajoutent les conditions d'hébergement en foyer-logement, qui méritent d'être adaptées aux besoins réels des résidents.

J'aimerais connaître, monsieur le ministre, vos intentions dans ce domaine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé des personnes âgées.

M. Théo Braun, ministre délégué auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé des personnes âgées. Monsieur le député, par votre question, vous avez bien voulu poser trois points importants concernant les personnes âgées, et je vous en remercie.

Premier point : en ce qui concerne l'aide ménagère, la disparité tant des conditions d'attribution que des conditions de prise en charge est la conséquence directe de la multiplicité des financeurs. L'aide ménagère est financée soit par les fonds sociaux des régimes de retraite et des caisses complémentaires, soit par l'aide sociale.

L'attribution et la prise en charge de l'aide ménagère ne dépendent pas seulement du niveau de dépendance, mais aussi du lieu de résidence ou du régime dont relève l'éventuel bénéficiaire.

Il convient néanmoins de sculigner que le régime général et les caisses complémentaires, membres de l'A.R.R.C.O., ont unifié tant les conditions d'attribution que les modalités de prise en charge.

Dans le système actuel de financement, la seule possibilité pour tendre vers une plus grande harmonisation est de renforcer la concertation entre les différents financeurs, concertation qui s'est accrue ces dernières années.

Pour ma part, je compte tout mettre en œuvre pour favoriser cette nécessaire concertation. Et, pour cela, j'envisage de rencontrer prochainement tant les responsables des régimes de retraite que les présidents des conseils généraux. L'harmonisation tant des conditions d'attribution que de prise en charge est en effet une question d'équité.

Deuxième point : la composition du comité national des retraités et personnes âgées ainsi que des comités départementaux a été modifiée par le décret du 17 février 1988 modifiant le décret du 4 août 1982. Les comités départementaux, que préside le préfet, sont composés de seize représentants d'association de personnes âgées et de retraités, de dix personnes actives au sein des principales professions concernées par l'action sanitaire et sociale pour des personnes âgées, dont cinq nommées par le président du conseil général et cinq par le préfet, et de dix représentants des collectivités locales et des principaux organismes qui, par leurs interventions et leur financement, apportent une contribution significative à l'action en faveur des personnes âgées au sein du département.

Le comité départemental peut en outre faire appel à six personnes qualifiées.

Cette composition actuelle peut, certes, être améliorée, mais il me semble que l'essentiel réside dans la volonté qu'auront les comités départementaux à formuler des propositions, notamment en matière sanitaire et sociale. Lors de l'installation, le 12 octobre dernier, du comité national des retraités et personnes âgées, j'ai dit, d'une part, ma volonté de faire du C.N.R.P.A. l'interlocuteur privilégié de mon ministère et, d'autre part, mon souhait que s'instaure une relation étroite entre les comités départementaux et le comité national.

M. Arthur Dehalne. Très bien !

M. le ministre chargé des personnes âgées. C'est au vu d'une année de travail qu'il conviendra d'examiner s'il est nécessaire ou non de modifier la composition des comités départementaux des retraités et personnes âgées.

S'agissant des tarifs de long séjour et de section de cure médicale, vous comprendrez que je sois particulièrement sensible à votre question.

En remettant, l'an dernier, le rapport de la commission sur les personnes âgées dépendantes que j'ai présidée, j'ai souhaité appeler tout particulièrement l'attention sur les incohérences de l'organisation de notre système d'établissements pour l'accueil des personnes âgées, trop artificiellement divisé en établissements hospitaliers et sociaux.

Comme vous le soulignez, monsieur le député, dans les faits, les personnes accueillies dans les longs séjours et dans les sections de cure sont très peu différentes alors que les forfaits journaliers payés par l'assurance maladie sont, en 1988, de 162 francs pour les premiers et de 97 francs pour les seconds.

Toutefois, je ne pense pas que l'égalisation de ces forfaits suffirait à régler le problème. Je vous rappelle que ceux-ci ne couvrent qu'une partie des frais d'entretien et des soins des pensionnaires ; le reste est assuré dans des conditions qui ne sont pas non plus satisfaisantes. L'ensemble de la politique tarifaire apparaît donc de plus en plus difficile à mener.

De même, le fonctionnement quotidien des deux catégories de services pourrait être amélioré par une harmonisation de leurs statuts, laquelle devrait donner plus de souplesse au secteur pour faciliter son adaptation aux besoins de personnes accueillies.

Je souhaite donc faire avancer très vite des réformes d'ensemble dans ce secteur. Je serai en mesure de présenter mes projets dans quelques mois. Une mise au point minutieuse préalable est en effet nécessaire. Les différentes approches du problème doivent être prises en considération. Mais je peux vous confirmer que mon objectif général sera d'adapter les tarifs à l'état des personnes, et d'apporter une souplesse de fonctionnement à ce secteur pour qu'une adaptation permanente soit à l'avenir possible.

Compte tenu des besoins locaux, et du fait de ces nouvelles conditions, il faudra sans doute revoir les statuts de certains foyers-logements qui méritent d'être adaptés aux besoins des résidents de plus en plus souvent dépendants.

D'ores et déjà, nombre de collectivités locales ont cherché à fournir plus de services aux résidents en ayant recours aux services locaux d'aide ménagère, de soins à domicile, etc. Certains foyers pourront continuer à s'en satisfaire, d'autres auront besoin de se transformer en maisons de retraite. Seules, les collectivités locales peuvent et doivent en apprécier l'opportunité. Pour ma part, je veillerai à ce que, dans les réformes relatives aux statuts et à la tarification des établissements, les foyers-logements, dont les services sont trop légers, trouvent les solutions nécessaires à leur adaptation. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

SITUATION DANS LES CENTRES DE TRI POSTAL

M. le président. La parole est à Mme Denise Cacheux.

Mme Denise Cacheux. Ma question s'adresse à M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.

Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. Il est en grève !

Mme Denise Cacheux. Ma question s'adresse à M. le ministre et non à une opposition qui a créé les problèmes quand elle était une éphémère majorité ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

Elle concerne justement la grève des centres de tri postal *(Ah ! sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française)*, lesquels rendent un service public dont la collectivité prend particulièrement conscience le jour où il vient à faire défaut !

Cette grève provoque, pour la quatrième semaine consécutive, un dérèglement dans la distribution du courrier. *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Arthur Dehalne. On s'en est aperçu !

Mme Denise Cacheux. Monsieur le ministre, les postiers des centres de tri postal subissent de façon particulière les problèmes généraux des fonctionnaires en matière de revenu et de statut, avec des conditions de travail difficiles et des salaires modestes. Par l'effet de suppressions de postes qui ne sont pas compensées par l'augmentation de la productivité, ils se trouvent moins nombreux pour assumer des fonctions qui n'ont pas diminué. Ils sont ainsi confrontés aux emplois intérimaires et à la sous-traitance.

Répondant ici, voilà quinze jours, à une question d'actualité, M. le Premier ministre a souhaité qu'une approche par métier puisse compléter la vue d'ensemble de la fonction publique.

M. Robert-André Vivian. Il n'est pas écouté !

Mme Denise Cacheux. Je vous demande donc, monsieur le ministre, au-delà des négociations entamées sur la fonction publique, quel est le point du dialogue engagé avec les pos-

tiers du tri postal, quelles sont les perspectives en matière de postes de titulaires dans les centres de tri postal, quelles sont, enfin, à court terme les chances de voir la fin de cette grève qui a de graves conséquences sur l'économie.

Je suis bien consciente qu'il faut une économie en bon état pour mieux assurer la justice sociale mais je sais aussi qu'il faut assurer la justice sociale pour permettre à l'économie d'être en bonne santé.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, où vous en êtes dans votre délicate mission et vos négociations pour résoudre la contradiction entre, d'une part, les demandes légitimes des fonctionnaires et l'exercice de leur droit de grève et, d'autre part, les besoins des particuliers et de l'économie qui requièrent la continuité du service public. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.

M. Paul Quilès, ministre des postes, des télécommunications et de l'espace. Madame le député, votre préoccupation rejoint, vous vous en doutez, la mienne.

Depuis le début de ce conflit, notamment depuis le blocage du centre de Lille, le 19 octobre, l'administration a négocié avec les grévistes et leurs organisations représentatives. De nombreuses rencontres ont eu lieu entre l'intersyndicale et la direction des postes du Nord.

Lors de la dernière réunion qui s'est tenue le samedi 29 octobre, l'administration a fait des propositions allant précisément dans le sens de vos préoccupations, madame le député, et, bien entendu, des miennes qui concernent les effectifs, la compatibilité entre les revendications du personnel et la continuité du service public.

Ces propositions auraient dû, me semble-t-il, satisfaire certaines revendications des agents en termes d'emplois et en termes de moyens affectés au centre.

A la suite de ces propositions, un trafic de courrier a pu sortir et entrer du centre de tri dimanche dernier, mais la grève a été reconduite. Aujourd'hui même de nouvelles négociations sont en cours avec le chef du service régional de la poste.

Permettez-moi aussi, puisque vous évoquez la grève du centre de tri de Lille, de vous dire qu'une composante ne doit pas être négligée : l'économie de la région du Nord. Or celle-ci aurait pu être paralysée par cette action, puisque le centre de tri de Lille ne recevait plus aucun courrier depuis une dizaine de jours.

Je tiens à ce que les députés sachent que les dispositions ont été prises tant localement qu'au niveau national pour assurer la continuité du service public. A cet égard, la direction des postes de la région Nord - Pas-de-Calais a mis en œuvre des moyens exceptionnels pour traiter le courrier arrivant et partant de cette région. Ces mesures permettent aujourd'hui de distribuer 60 à 70 p. 100 du courrier habituel.

S'agissant des entreprises de vente par correspondance, très présentes dans cette région, il a été demandé, depuis le 25 octobre, à tous les établissements de tri sur l'ensemble du territoire de confectionner des sacs spécifiques pour la destination de Roubaix. Ces entreprises continueront donc à travailler. Elles travaillent aujourd'hui et traitent du trafic au départ et à l'arrivée.

D'une façon générale, madame le député, mon souci permanent est bien entendu la continuité du service public...

M. Arthur Dehaine. Il serait temps !

M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace, et aussi la concertation avec le personnel. Tous les moyens ont été mis en œuvre pour que les usagers - qu'il ne faut pas oublier - les particuliers et aussi les entreprises ne souffrent pas trop de ce conflit, qui, je l'espère, devrait trouver prochainement une issue. En tout cas, je fais tous les efforts qu'il m'est possible de faire en ce sens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

GLISSEMENT DE TERRAIN MENAÇANT SAINT-ÉTIENNE-DE-TINÉE

M. le président. Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Christian Estrosi.

M. Christian Estrosi. Monsieur le secrétaire d'Etat chargé de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs, lors d'une visite dans les Alpes-Maritimes, en 1984,

M. Haroun Tazieff, alors secrétaire d'Etat chargé des risques majeurs, a constaté qu'un gigantesque éboulement menaçait de s'abattre sur la commune de Saint-Etienne-de-Tinée dans les années à venir. Tous les experts s'accordent aujourd'hui pour estimer la catastrophe comme inexorable et même comme imminente, puisque la fonte des neiges du printemps prochain apparaît comme une période à très hauts risques.

Vous le savez, monsieur le secrétaire d'Etat - et M. Chambolle, délégué aux risques majeurs, qui s'est rendu sur place, en convient tout à fait - ce sont des millions de mètres cubes qui risquent de s'abattre d'un coup, obstruant la vallée de la Tinée et créant une retenue d'eau qui engloierait dans un premier temps le village de Saint-Etienne-de-Tinée. La rupture éventuelle de cette retenue d'eau, par la suite, dévasterait toute la vallée, mettant en péril des vies humaines et détruisant des biens matériels.

Une étude lancée par les services de l'Etat, dont les résultats ont été connus il y a quelques semaines, conclut qu'une galerie d'évacuation limiterait les conséquences de ce glissement. Le montant total des travaux nécessaires s'élève à 390 millions de francs. Une somme de 76 millions de francs a déjà été inscrite par le conseil général des Alpes-Maritimes.

Ce département a déjà fait de lourdes avances et sa participation avec celle de la région Provence - Alpes - Côte-d'Azur ne peut excéder en aucun cas 40 p. 100 de ce montant, ce qui représente déjà un effort tout à fait considérable pour ces deux collectivités.

Monsieur le secrétaire d'Etat, il est urgent que ces travaux soient réalisés. La position de l'Etat, malgré les interrogations du président du conseil général des Alpes-Maritimes, M. Jacques Médecin, n'a toujours pas été précisée. Or il est nécessaire que la responsabilité de l'Etat soit assumée.

Considérant qu'éviter un drame national n'a pas de prix, considérant qu'il s'agit d'un phénomène naturel touchant de nombreuses communes, êtes-vous prêt à faire jouer une solidarité nationale tout à fait légitime ? Quelles sont les mesures déjà prises à cet effet ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat chargé de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.

M. Gérard Renon, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, la situation dans la vallée de la Tinée est, en effet, préoccupante et représente une menace pressante non seulement pour les populations du village de Saint-Etienne-de-Tinée situé en amont du glissement de la Clapière mais aussi pour celles des villages situés en aval.

Ce glissement est connu depuis fort longtemps - probablement plusieurs siècles - mais il s'est accéléré à partir de 1977. La surveillance géologique permanente qui a été mise en place a permis de conclure qu'il existait une menace.

Des études ont été faites, l'une d'elles s'est terminée cet hiver et l'autre au printemps. La première concerne la nature et l'ampleur du risque ainsi que les conséquences qui peuvent en résulter pour les villages. La seconde est relative aux mesures de prévention.

Pour ce qui est du risque, le volume de terre susceptible de descendre de la montagne pourrait atteindre 50 millions de mètres cubes et former un barrage retenant les eaux de la Tinée qui submergeraient alors tout ou partie du village de Saint-Etienne. Ce barrage pourrait par la suite céder, faisant peser une menace sur les villages situés en aval.

Il est évidemment impossible d'empêcher le glissement de se produire, mais nous pouvons prendre les mesures de prévention qui ont été étudiées. Il s'agirait de creuser un tunnel de dérivation permettant d'évacuer en permanence l'eau de la Tinée. Les études faites montrent qu'on peut procéder en au moins deux étapes.

Une première étape pourrait être réalisée d'ici à l'été prochain. C'est essentiel car, ainsi que vous l'avez souligné, la belle saison est une période dangereuse. Cela permettrait de faire face à ce qu'on appelle les crues décennales.

Ensuite, une autre étape permettrait de faire face à ce qu'on appelle une crue bicentennale.

Le coût des travaux pour la première tranche est un peu supérieur à la centaine de millions. Pour l'ensemble, il est de 325 millions de francs si l'on inclut l'amélioration indispensable des systèmes d'observation et d'alerte.

Les experts s'accordent à penser qu'un glissement est très probable dans les trois prochaines années. Il y a donc urgence. Aussi, dès que j'ai pris mes fonctions, j'ai estimé qu'il convenait, après les études réalisées, de passer aux actes.

L'Etat d'ores et déjà fait réaliser des plans de secours et d'évacuation. Il a recommandé de différer toute construction nouvelle en amont et en aval de cette zone dangereuse jusqu'à ce que les travaux de prévention soient réalisés.

Reste le problème de financement des travaux. Le coût de ceux-ci est évidemment largement supérieur aux capacités financières des communes concernées. J'ai obtenu que l'Etat puisse financer un tiers des travaux, manifestant ainsi la solidarité nationale...

M. Christian Estrosi. Ce n'est pas suffisant !

M. Jean-Claude Gaudin. Nous ne pouvons pas payer le reste !

M. Gérard Renon, secrétaire d'Etat. ... et j'ai demandé au préfet des Alpes-Maritimes d'informer la région, le département et la commune afin qu'ils étudient les moyens de compléter ce financement.

Le préfet a transmis cette information le 6 octobre. Aujourd'hui - et je l'ai vérifié ce matin - il n'a pas encore obtenu de réponse de la part des collectivités concernées.

M. Jean-Claude Gaudin. Un tiers, c'est NON !

M. Christian Estrosi. Elles ne peuvent pas payer !

M. Gérard Renon, secrétaire d'Etat. Toutefois, devant l'urgence, je ne doute pas que les responsables auront à cœur de répondre à l'inquiétude légitime des populations. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

GRÈVE DES P.T.T.

M. le président. La parole est à M. Alain Cousin.

M. Alain Cousin. Ma question s'adresse à M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace et rejoint pour partie celle posée tout à l'heure par Mme Cacheux.

Parmi les mouvements sociaux de ces dernières semaines, nombreuses ont été les grèves qui, ici ou là, ont perturbé le service postal.

M. Robert Montdargent. Il faut augmenter les salaires !

M. Alain Cousin. Il s'agit d'un service public dont le mauvais fonctionnement ou l'arrêt peuvent mettre en péril l'activité économique de notre pays et, surtout, la vie même de certaines entreprises.

Le personnel des postes, quant à lui, met en avant ses inquiétudes pour l'avenir.

Quelle politique le Gouvernement entend-il donc mener pour la modernisation de ce grand service public ? Pouvez-vous, monsieur le ministre, donner les apaisements nécessaires à votre personnel, et pouvons-nous espérer une reprise réelle de l'activité postale sans crainte de grèves sectorielles tous les quinze jours ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.

M. Paul Quiès, ministre des postes, des télécommunications et de l'espace. Monsieur Cousin, il faut relativiser les choses. La poste traite chaque mois 1 400 millions d'objets. Actuellement, 3 millions d'objets sont en attente à Lille ; par ailleurs, les difficultés et retards constatés à Paris à la suite du blocage des camions de la direction des matériels et des transports ont entraîné la mise en attente de quelques centaines de milliers de plis. Au total, c'est donc beaucoup moins de 1 p. 100 du courrier qui est concerné par ce conflit. *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

Cela dit, j'ai donné des directives extrêmement claires à la poste pour que tous ces conflits fassent l'objet de négociations avec les organisations représentatives du personnel.

C'est d'ailleurs pourquoi les grèves qui avaient éclaté dans certains centres de tri de la région parisienne ou de province ont été arrêtées à la suite de discussions et d'accords locaux passés entre les représentants de l'administration et les organisations syndicales. Cette volonté de négociation, je la maintiendrai dans les deux seuls conflits significatifs qui subsistent, c'est-à-dire à Lille et à Paris.

Je tiens cependant à affirmer que la continuité du service public doit être et sera assurée. Lorsque des grèves ont paralysé de façon durable certains bureaux de poste ou centres de tri, la direction générale de la poste a cessé d'approvisionner ces établissements en courrier. Elle a mis en œuvre une organisation technique exceptionnelle permettant d'assurer la continuité du service public. Tel a été le cas dans la région parisienne et tel est le cas aujourd'hui, comme je l'ai indiqué à Mme Cacheux, dans la région de Lille. Des dispositions ont été prises, tant au niveau régional qu'au niveau national, afin que l'économie lilloise puisse fonctionner, notamment les entreprises de vente par correspondance ; celles-ci sont approvisionnées dans des conditions correctes.

Vous avez souligné, monsieur le député, la nécessité de moderniser le service public des postes. Le projet de budget des P.T.T. pour 1989, que l'Assemblée examinera vendredi prochain, comprend un volet social particulièrement fourni. Ce budget devrait permettre d'améliorer les conditions indemnitaires et catégorielles des agents des P.T.T. puisque 900 millions de francs seront consacrés aux mesures sociales.

La ligne de conduite du Gouvernement est donc claire : nous cherchons à résoudre ces conflits par le dialogue social, auquel je suis particulièrement attaché, tout en maintenant la continuité du service public, dans l'intérêt des usagers des P.T.T. et, bien entendu, de leurs agents. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

BRIGADE FRANCO-ALLEMANDE

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à M. Jean-Claude Lefort.

M. Jean-Claude Lefort. Ma question s'adresse au ministre de la défense.

Les plus hautes autorités de France et de République fédérale d'Allemagne se sont mises d'accord sur une convention instituant en particulier un conseil commun de défense et de sécurité ainsi que l'installation d'une brigade militaire commune à nos deux pays. *(Très bien ! sur quelques bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

Cette décision traduit une volonté politique claire : instituer progressivement une défense européenne commune qui non seulement tend à dessaisir notre pays de sa souveraineté en matière de défense, mais aussi prend à contrepied le processus de désarmement actuellement en cours.

A cet égard, comment ne pas relever la contradiction qui s'accroît entre cette politique et la réelle progression des relations Est-Ouest en Europe, que traduisent notamment le prochain voyage de M. Mitterrand à Moscou, après celui de M. Kohl, et la prochaine visite en France de M. Gorbatchev ?

Ma question est la suivante : comment justifier que la brigade franco-allemande soit déjà en cours d'installation, provoquant d'ailleurs des manifestations de la jeunesse des deux pays, alors que les Parlements des deux pays n'ont toujours pas ratifié cette convention ?

Il y a dans cette attitude plusieurs aspects dangereux à nos yeux.

Tout d'abord, on ne peut que s'interroger sur le respect de la représentation nationale. On peut imaginer ce qu'il en sera de ce point de vue avec l'intégration européenne telle qu'elle est projetée pour janvier 1993.

Mais surtout, en agissant de la sorte, le Gouvernement ne cherche-t-il pas, en définitive, à contourner l'aspiration grandissante au désarmement et à compliquer la réalisation de celui-ci sur le sol européen ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, j'espère que vous ne verrez pas d'inconvénient à ce que ce soit moi qui réponde à la question que vous avez posée à M. le ministre de la défense. Cette réponse est au demeurant faite d'un commun accord.

Comme vous le savez, la France et la République fédérale conçoivent leur coopération en matière de sécurité comme une contribution à la stabilité et à la paix en Europe. Il n'est pas, en effet, de paix durable sans un retour à l'équilibre des forces.

M. Charles Ehrmann. Très bien !

M. Jean-Marie Dalllet. C'est vrai !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. La création de la brigade franco-allemande, d'abord symbole de la réconciliation entre deux peuples que l'histoire récente a opposés, s'inscrit dans cette perspective et dans la perspective qui avait été tracée par le traité de l'Elysée de 1963. Comme l'ensemble du dispositif militaire français, elle traduit une conception purement défensive, corollaire des objectifs généraux de la politique extérieure de la France comme de celle de la République fédérale d'Allemagne. Comme vous le savez aussi, la France et la République fédérale participent activement, depuis l'origine, au processus d'Heisinki, dont l'objectif final est de surmonter la division de l'Europe et de créer ainsi les conditions d'une paix durable sur le vieux continent.

La France et la République fédérale agissent donc de concert dans les négociations internationales sur le désarmement auxquelles elles sont parties, afin de rendre possible en Europe une sécurité égale à un niveau plus bas. C'est bien dans ce contexte général de recherche des équilibres, condition essentielle du maintien de la paix, qu'il faut replacer la création de la brigade franco-allemande, et non pas dans un autre contexte. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)*

LIAISON RHIN-RHÔNE

M. le président. Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. René Beaumont.

M. René Beaumont. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, à qui je rappelle respectueusement qu'un comité interministériel présidé par M. Jacques Chirac, alors Premier ministre, a décidé, le 30 juillet 1987, un certain nombre de mesures destinées à l'entretien, à la gestion et à la création de voies navigables, qui devaient être cofinancées par l'Etat sur le fonds de privatisation et par les régions.

Lors de la constitution du gouvernement de M. Michel Rocard était nommé, pour la première fois - et nous nous en souvenons félicités - un secrétaire d'Etat auprès du ministre des transports et de la mer chargé officiellement des voies navigables. Ce dernier ne perdait d'ailleurs pas de temps puisqu'il déclarait dès le 16 juin, aux Andelys, qu'il entendait tenir les promesses du Gouvernement précédent, à condition que les collectivités territoriales confirment leur accord, ce qu'elles ont toutes fait en inscrivant les crédits sollicités dans leur budget pour 1988.

M. Jean-Claude Gaudin. Ce fut très lourd !

M. René Beaumont. Je rappelle par ailleurs les propos de M. Huchon, directeur de cabinet de M. Rocard, le 19 juin 1988, au 29^e pardon de la batterie à Conflans-Sainte-Honorine, propos qu'il a sans aucun doute tenus avec l'aval du Premier ministre-maire : « Il convient désormais de déterminer dans le schéma directeur des voies navigables des échéances de réalisation. Les modalités de financement devront être envisagées sachant qu'il s'agit d'équipements structurants dont la rentabilité se calcule sur le long terme et dont les effets induits sont à la fois nombreux et difficilement chiffrables ; je pense spécialement aux liaisons Rhin-Rhône, Seine-Nord, et Seine-Est. »

Je rappellerai également les propres écrits de M. le ministre d'Etat, alors qu'il n'était encore, le 21 avril 1988, que le directeur de la campagne présidentielle de M. François Mitterrand : « Aujourd'hui, on peut élargir le schéma direc-

teur des voies navigables en imaginant l'établissement d'un schéma directeur des grandes liaisons européennes qui compléterait utilement le schéma français. »

Le 25 juillet 1988, pour parachever toutes ces belles déclarations, le ministre des transports et de la mer confiait à Mme Chassagne une mission pour dégager des ressources nouvelles en faveur des voies navigables. Il est vrai que le Gouvernement ne pouvait plus compter sur le fonds de privatisation, déjà dilapidé.

Jusqu'au 25 octobre 1988, donc, tout baigne pour la voie d'eau dans le gouvernement socialiste. *(Sourires.)*

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. René Beaumont. Mais, le 25 octobre dernier, a été bizarrement rendu public un courrier, en date du 11 du même mois, de M. le ministre d'Etat à M. le Premier ministre : « Le moment me paraît venu de réintégrer la Compagnie nationale du Rhône dans E.D.F. Pour ma part, je crois le moment venu de trancher ce dossier. Le coût total de la liaison Rhin-Rhône dépasserait 15 milliards de francs pour un avantage économique très réduit estimé récemment à moins de la moitié de ce montant. Dans le contexte économique actuel, il m'apparaît donc nécessaire de renoncer à cette opération. »

Outre l'effet un peu désordie, pour ne pas dire cacophonique, des déclarations ministérielles sur ce sujet, qui autorise aujourd'hui le ministre d'Etat à tenter une nationalisation rampante de la Compagnie nationale du Rhône *(Exclamations sur divers bancs du groupe socialiste)* au profit d'E.D.F., alors que parmi ses actionnaires non consultés se trouvent six régions et une vingtaine de collectivités territoriales ? Quel profond mépris pour leur élus !

A-t-il consulté, avant d'écrire le 11 octobre à M. le Premier ministre, M. le ministre des transports et de la mer et M. le secrétaire d'Etat chargé des transports routiers et fluviaux, lesquels, deux jours plus tard, affirmaient conjointement devant la commission spécialisée de l'Assemblée nationale leur croyance dans la liaison à grand gabarit ?

A-t-il consulté Mme Chassagne, chargée de mission, qui accomplit, je crois pouvoir le dire, un travail consciencieux et très utile pour l'avenir de la voie d'eau en France ? En un mot, qui faut-il croire ? Le directeur de campagne de M. François Mitterrand le 21 avril 1988 ou le ministre d'Etat moins de six mois plus tard ?

M. Arthur Dehaine. Ni l'un ni l'autre !

M. René Beaumont. Pendant ce temps, la voie d'eau progresse ailleurs en Europe, à pas de géant, au risque de déplacer le centre économique de l'Europe vers l'Est. Le Gouvernement assumerait alors une lourde responsabilité.

Sur ce grand projet d'aménagement du territoire, créateur d'emplois directs et induits, peut-on enfin avoir une réponse claire et définitive ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, Union du centre et du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des transports et de la mer, chargé des transports routiers et fluviaux.

M. Georges Sarre, secrétaire d'Etat. Mesdames, messieurs les députés, la France a le plus long réseau de voies navigables d'Europe, mais leurs caractéristiques ne sont pas au niveau du grand gabarit et leur entretien a été négligé depuis des décennies. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamation sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Jean-Claude Gaudin. Les lycées aussi !

M. Georges Sarre, secrétaire d'Etat. Ce réseau est un atout qu'il faut mettre en valeur dans la perspective du marché unique. L'Europe du transport fluvial, si cela n'était pas fait, se construirait alors sans nous autour de l'axe rhénan. Se résigner au déclin des voies d'eau reviendrait à priver notre pays de multiples avantages, car leurs fonctions sont polyvalentes. Nos fleuves, nos rivières et nos canaux ne permettent pas seulement le transport des marchandises, ils contribuent aussi à l'alimentation en eau, à la production d'électricité et à l'irrigation. Ils représentent également un patrimoine naturel et culturel qui mériterait d'être mieux mis

en valeur. Le développement du tourisme fluvial illustre au demeurant l'atout touristique que représentent les voies d'eau. A cet égard, ainsi que vous l'avez rappelé, monsieur le député, j'ai demandé à M. Cantal-Dupart de faire des propositions afin de donner à nos voies d'eau un rôle important dans la vie quotidienne des Français.

Le faible coût du transport fluvial de marchandises, enfin, ainsi que sa consommation modeste d'énergie, ses effets réduits sur l'environnement et son impact sur l'activité des ports maritimes justifient que la nation réfléchisse aux moyens d'assurer son redressement.

Il s'agit donc aujourd'hui d'ouvrir de véritables perspectives à la voie d'eau. Le développement des infrastructures, avec la réalisation de liaisons à grand gabarit, ne peut s'envisager que globalement, sur l'ensemble du territoire.

La liaison Rhin-Rhône, est l'un des éléments d'une telle politique. Elle ne peut cependant être examinée séparément des autres grandes liaisons. C'est dans le cadre des décisions d'ensemble sur les voies navigables qu'une réponse définitive sera donnée à ce projet.

Je vous rappelle, mesdames, messieurs les députés, qu'aucun projet de financement n'était prévu pour assurer la réalisation des décisions du 30 juillet 1987. (*Eh oui ! sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*) Une politique de redressement nécessite une augmentation des ressources consacrées aux voies navigables. Un effort important est proposé dans le projet de budget pour 1989, avec une augmentation des crédits d'entretien et de restauration de l'ordre de 20 p. 100. C'est un premier pas. C'est surtout un renversement de tendance par rapport aux années antérieures, mais le contexte de rigueur budgétaire ne permet pas à l'Etat de tout faire. Il faut examiner toutes les possibilités de financement. Nous entendons traiter ce dossier avec le plus grand sérieux. C'est pourquoi j'ai confié à Mme Chassagne la mission d'étudier des solutions nouvelles de financement. Son rapport me sera remis prochainement. Au vu de ce rapport, le Gouvernement arrêtera sa position et définira une politique d'ensemble et concertée sur les voies navigables. A ce jour, aucune décision n'est prise en ce qui concerne la liaison Rhin-Rhône, mais le Gouvernement et les ministres qui ont la charge de ce dossier entendent se « mouiller » pour les voies navigables. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Claude Gaudin. Ne vous noyez pas !

AMÉLIORATION DE LA SITUATION DE L'EMPLOI ET MESURES D'INSERTION PROFESSIONNELLE

M. le président. La parole est à M. Léonce Deprez.

M. Léonce Deprez. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Monsieur le ministre, la réduction de 2 p. 100 du nombre des demandeurs d'emploi en septembre vient confirmer les effets positifs de la politique de libération de l'économie mise en pratique ces deux dernières années. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du rassemblement pour la République.*)

Cette amélioration de la situation de l'emploi confirme aussi l'effet concret, pour nombre de demandeurs d'emploi, jeunes et adultes, des mesures prises en vue de contrats de stages d'insertion professionnelle, sous l'inspiration de Philippe Séguin, en continuité avec son prédécesseur. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Mais l'expérience vécue par les maires de France, réunis ces jours derniers en congrès national à Paris, a démontré la nécessité de prolonger dans toutes les régions de France, jusqu'à deux ans si besoin est, les stages liés aux contrats de T.U.C., de P.I.L., de P.L.I.F. et de C.L.R. Sinon, le risque serait grand de voir retomber les stagiaires, en fin de stage, dans la catégorie des sans-ressources et des sans-espoir de travail. Une étude que j'ai menée dans plusieurs communes de mon département du Pas-de-Calais m'a montré que 25 p. 100 des stages de T.U.C. offerts aux jeunes débouchaient sur un emploi. Par conséquent, pour 75 p. 100 de ces jeunes, le problème reste entier dans les départements de France frappés par le chômage. Et sur ces 75 p. 100 de jeunes, le plus grand nombre n'a pas de charges de famille. Ils ne pourront donc accéder au R.M.I., ce qui en fait une catégorie d'exclus. L'expérience vécue par les maires ou leurs

adjoints - expérience sur le terrain que ne remplacera jamais une commission - me conduit à poser la question suivante à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle : le Gouvernement est-il prêt à permettre de prolonger jusqu'à vingt-quatre mois les stages ouverts par les textes déjà votés par le Parlement au titre des contrats de T.U.C., de P.I.L., de P.L.I.F. ou de C.L.R. ? Est-il prêt à renforcer ces passerelles vers le travail, utilisées déjà pour nombre de Françaises et de Français demandeurs d'emploi et sans ressources ? Ne vaudrait-il pas mieux renforcer ces passerelles vers l'emploi, plus bénéfiques pour l'individu et pour la société, qu'encourager l'attitude qui consiste à se réfugier dans l'assistance ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. Roland Huguot. Ce sont des applaudissements à la démagogie !

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

M. Jean-Pierre Solason, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le député, votre question appelle trois réponses.

Premièrement, une harmonisation et une simplification des mécanismes d'insertion sont nécessaires. Je retiens votre suggestion. Je souhaite qu'une telle simplification intervienne à l'occasion de la procédure de versement du revenu minimum d'insertion.

M. Pierre Métals. Très bien !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Vous avez parlé de la durée des stages. Je vous rappelle qu'un décret pris à l'initiative de M. Philippe Séguin, le 20 mars 1987, permet de porter la durée des T.U.C. à deux ans, à condition bien évidemment que la collectivité d'accueil prenne, au bout d'un an, le relais de l'Etat.

Deuxièmement, la qualité de l'insertion dépend le plus souvent de la qualité des stages et donc de la qualité de la formation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) C'est la raison pour laquelle le Gouvernement entend mettre l'accent sur la formation, notamment celle des T.U.C. Pour la première fois, un budget consacra 360 millions de francs à mettre en œuvre une telle formation. Je souhaite que tous les maires ici présents, tous les présidents d'associations s'associent à l'initiative de l'Etat.

Troisièmement, le problème essentiel de l'insertion concerne les chômeurs de longue durée. Je retiens la dernière partie de votre question. Je souhaite proposer au Parlement un projet aux termes duquel les dépenses « passives » de rémunération des chômeurs serviront activement à l'insertion des chômeurs dans l'entreprise. Je souhaite que toute l'opposition le vote. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe de l'Union du centre et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

PROJET DE CONFÉRENCE SUR LES DROITS DE L'HOMME

M. le président. Pour le groupe de l'Union du centre, la parole est à M. Bernard Bosson.

M. Bernard Bosson. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Il semblerait que la France vienne d'accepter le principe de plusieurs conférences sur les droits de l'homme, l'année prochaine, dont une à Moscou.

M. Arthur Dehalne. Helsinki !

M. Bernard Bosson. Je voudrais d'abord exprimer mon vif regret que les relations avec les pays de l'Est ne fassent pas l'objet d'une politique extérieure commune des douze Etats de la Communauté européenne...

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Bernard Bosson. ... qu'on voit aller en ordre dispersé à Moscou et prendre des positions contradictoires, sinon concurrentes, et c'est le cas en la matière. Je souhaite souligner ensuite que, si l'on doit se réjouir du dialogue qui s'appronde avec les pays de l'Est, notamment avec l'Union soviétique, et que si l'on peut apprécier les aspects positifs de

l'évolution qui semble se faire jour en U.R.S.S., il apparaît cependant pour le moins prématuré d'accepter la tenue d'une telle conférence à Moscou, qui permettrait à la capitale soviétique de se poser en capitale des droits de l'homme et d'utiliser notre position comme une véritable caution en cette matière.

Dans ce domaine, on ne peut se contenter de prendre M. Gorbatchev au mot. Nous devons attendre de juger sur les faits. Nous ne pouvons, en effet, oublier, par exemple, l'annonce spectaculaire faite récemment par M. Gorbatchev, lors de la visite du chancelier Kohl, de la libération de tous les prisonniers politiques, alors que celle-ci ne concerne que quelques dizaines de personnes dont les cas avaient déjà été négociés dans le dialogue U.R.S.S. - Etats-Unis, sans parler de ce qui se passe en Tchécoslovaquie ou en Pologne. Pouvez-vous, dans ces conditions, monsieur le ministre d'Etat, nous préciser quelle est exactement la position du Gouvernement ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Mme Edwige Avice, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères étant retenu par ses obligations, il m'a chargée de vous répondre à sa place.

Avant de se séparer, la réunion sur la conférence de la sécurité et du développement en Europe, à Vienne, réunion qui se tient actuellement et dont nous espérons un achèvement rapide, décidera très probablement de tenir, dans le cadre de ses activités de « suivi », une conférence sur la dimension humaine de la C.S.C.E., dont je rappelle qu'elle est une proposition d'origine largement française.

Cette conférence sur la dimension humaine se scindera en trois réunions : la première se tiendrait à Paris en 1989 - le symbole n'échappera à personne -, la deuxième se tiendrait en 1990 à Copenhague, le Danemark ayant posé une candidature irréfutable dans ce domaine ; quant à l'U.R.S.S., elle souhaite accueillir la troisième à Moscou en 1991. Le bilan de ces trois conférences sera tiré à Helsinki en 1992, au cours d'une conférence qui fera suite à celle en cours à Vienne.

La question de Moscou a soulevé et soulève encore des interrogations. Est-elle dans son principe acceptable ou non ?

Peut-on s'y rendre sans donner l'apparence d'accorder un satisfecit à ce pays ?

Comme l'a dit M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, le 26 octobre devant l'Assemblée nationale à l'occasion du débat budgétaire, il n'y aura de réunion à Moscou que si un consensus se dégage à ce sujet. Cela dit, la France ne fera pas obstacle à ce consensus sur le principe de cette réunion. Si ce consensus existe, ce ne serait pas pour autant accorder un satisfecit, ce serait au contraire aller donner sur place un encouragement à une évolution positive et souhaitable dans ce domaine.

Il va de soi que cette réunion aura d'autant plus de chances de recueillir l'accord de tous que les conditions de sa tenue s'y prêteront. Ce qui, en effet, donne lieu à des interrogations diverses - voire à des doutes - nous paraît procéder de l'appréhension qu'une telle réunion ne puisse se dérouler dans les conditions et le climat propices à l'examen d'un sujet aussi délicat et important - conditions pratiques d'organisation propres à la C.S.C.E., notamment le libre accès, climat général permettant des discussions exemptes d'affrontements, de polémiques sur des contentieux dans le domaine des droits de l'homme.

Nous croyons comprendre que les autorités soviétiques ont conscience de ce problème, si nous interprétons correctement l'annonce faite, à l'occasion de la visite en U.R.S.S. du chancelier Kohl, de la libération de tous les prisonniers politiques d'ici à la fin de l'année. Nous enregistrons naturellement avec intérêt cette information, mais faute d'éléments d'évaluation plus précis, vous comprendrez que nous préférons attendre avant de nous prononcer à son sujet.

En tout état de cause, la position française à la C.S.C.E. est claire : elle consiste à favoriser le consensus dans tous les domaines, dans le respect des équilibres de l'acte final d'Helsinki, les droits de l'homme occupant à cet égard une place fondamentale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

FAMINE EN AFRIQUE ET AU SOUDAN

M. le président. Au titre de la deuxième série de questions, et pour le groupe socialiste, la parole est à M. Bertrand Gallet.

M. Bertrand Gallet. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'action humanitaire. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous êtes rentré hier du Soudan, pays dont le Sud est frappé à la fois par une guerre interminable et par une terrible famine.

Ces deux fléaux frappent particulièrement certaines ethnies. L'une d'elles, celle des Dinkas, semble la plus exposée, au point que l'on est en droit de s'interroger sur son existence même dans un avenir proche. De nombreux observateurs n'hésitent pas, à cet égard, à évoquer le Biafra ou l'Ethiopia.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous ai accompagné lors de ces déplacements et je puis témoigner devant cette assemblée de votre détermination, lors des contacts que vous avez eus avec le Gouvernement de Khartoum, à faciliter ce que vous appelez l'accès aux victimes.

Cet accès des vivres et des équipes humanitaires dans des zones même épargnées par la guerre souffre de multiples entraves. Vous avez tout fait avec les autorités gouvernementales et les organisations humanitaires pour en démêler les causes.

Je puis témoigner aussi de votre volonté d'aller voir sur place les populations touchées par cette famine. Ce que nous avons pu voir dans le village d'Abyei, la télévision en a rendu compte hier soir, relève d'une horreur hélas ! quotidienne depuis deux décennies en Afrique.

Les problèmes posés par la situation du Sud-Soudan sont multiples, vous en êtes conscient plus que quiconque. Certains relèvent de causes écologiques, d'autres, de causes ethniques, politiques ou militaires. Certains sont structurels et concernent toute une région de l'Afrique, d'autres sont plus conjoncturels.

Monsieur le secrétaire d'Etat, ma question sera double. Pensez-vous qu'il est possible d'agir rapidement pour sauver les populations du Sud-Soudan ? Ou bien, nous trouvons-nous devant des pesanteurs telles que tout traitement dans l'urgence serait illusoire ? Parmi ces pesanteurs, je pourrais citer l'attitude ambiguë du gouvernement de Khartoum qui ne fait rien pour faciliter l'accès aux victimes.

Pour le cas où vous décideriez de faire participer la France à tout ce qui est déjà entrepris en matière de secours d'urgence, quelle contribution originale envisagez-vous pour notre pays ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, comme vient de le prouver la question de M. Gallet, la deuxième série de questions est aussi intéressante et même fondamentale que la première. Chacun donc aura à cœur de suivre les questions et les réponses avec autant d'attention que pour la première série.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'action humanitaire.

M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, votre question va me permettre d'informer l'Assemblée nationale sur un drame qui se joue en Afrique, sans doute le plus grave, et qui appelle l'attention de la communauté internationale et les responsables de l'action humanitaire, celui du Sud-Soudan.

Nul autre que vous n'étai mieux à même de poser cette question puisque, à ma demande, vous m'avez accompagné dans ce court séjour au Soudan. (*Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

J'avais invité M. Jean-François Deniau à venir avec nous. Malheureusement, il n'a pu nous accompagner. Je le salue et lui adresse mes souhaits de prompt rétablissement.

Mon intention, en effet, est d'associer le plus possible, à l'invitation de M. le président, les parlementaires de toutes les formations à ce type de mission. Je sais en outre qu'un intergroupe de l'action humanitaire est en voie de formation et je souhaite que cela se fasse au plus vite. Nul doute que votre présence, mesdames et messieurs les parlementaires,

puisse, dans ces conditions difficiles, permettre à l'action de la France de se faire jour. La situation du Soudan dépasse la polémique éternelle entre l'action d'urgence et l'action de développement. Elle est telle qu'il faut agir tout de suite, si nous le pouvons.

Quant aux questions relatives aux structures de ce pays ou d'autres, ou aux difficultés qu'ils rencontrent dans leur marche vers le développement, nous nous les poserons après qu'on aura pu tendre la main à leurs habitants. La situation dans les pays africains est souvent préoccupante - il y a des famines diverses ces temps-ci, mais elle n'est en rien comparable à ce qui se passe dans le Sud-Soudan.

Le problème n'est pas ici de remettre en cause les efforts en faveur du développement, surtout à un moment où, à l'appel du Président de la République, le tiers de la dette des pays les plus pauvres a été remis en question. Ce n'est plus de cela qu'il faut parler mais de ce que nous pouvons faire immédiatement dans un pays qui a été frappé à la fois par les criquets, par les inondations, par la guerre et par la famine, dans un pays qui est le plus grand d'Afrique et sans doute un des plus pauvres, avec deux millions et demi de kilomètres carrés, vingt-deux millions d'habitants, un revenu annuel de 330 dollars par tête et une dette de dix milliards de dollars.

Je n'ai pas le temps d'analyser ici, mais vous le savez aussi bien que moi, tout ce qui s'y est passé depuis l'indépendance, en 1956 : la succession des guerres avec le Sud, la succession des gouvernements, les difficultés internes.

Il se trouve que maintenant, dans une région qui jouxte le Kenya, l'Ouganda, le Zaïre, la République centrafricaine, on ne sait pas qui meurt, on ne sait pas qui vit. Il y avait en effet au début, monsieur le député, entre cinq et six millions d'habitants dans cette région du Sud. On pense, mais personne ne connaît les chiffres, qu'il en reste entre deux et trois millions, et c'est une estimation tout à fait optimiste. Que sont devenus les autres ? Les autres se traînent sur les routes, les autres essaient de fuir, les autres meurent en route et, singulièrement, vous le savez, les enfants. Pourquoi cela ? Pour deux raisons, sans entrer dans l'analyse précise des contradictions du pays : la guerre et la famine. Cette guerre, depuis 1983, voit s'opposer - comme c'est la tradition, je sais, mais cela n'excuse rien et n'explique qu'à peine - le Nord, musulman, au Sud, catholique et animiste, le Nord, majoritaire, au Sud, minoritaire, le Nord, soutenu par les pays arabes, au Sud, soutenu par l'Éthiopie.

A cette guérilla qui est une des causes de la fuite de ces populations du Sud s'ajoute la famine car, depuis un an, aucun secours n'est parvenu dans cette région. Les images que, mesdames, messieurs, vous avez vues à la télévision - que je n'avais pas vues lorsque je suis parti au Soudan en compagnie de Bertrand Gallet - parviennent de la périphérie du malheur. Elles parviennent des portes de l'enfer. Personne ne sait ce qui se passe de l'autre côté et, de l'autre côté, c'est là qu'on meurt. Depuis quelques jours seulement, grâce à une aide américaine massive, grâce aux efforts d'un groupe que la France a rejoint récemment et qui comprend la C.E.E., divers ambassadeurs des pays européens qui s'intéressent particulièrement à la région, les Japonais, les Suisses et d'autres encore, grâce à cet effort financier considérable, des secours sont parvenus à cette ville d'Abyei qui est située aux limites, aux franges du Sud. Au-delà, personne ne va voir.

La Croix-Rouge internationale a un plan d'intervention des deux côtés, puisqu'on a reconnu que ce qui se passait pouvait correspondre aux termes de la convention de Genève, qu'il s'agissait donc d'un conflit reconnu. Bref, depuis huit mois, la Croix-Rouge attend de se mettre à l'œuvre. Depuis huit mois, les avions sont prêts. Depuis huit mois, la nourriture est entassée à Khartoum. Rien ne se passe.

Par ce groupe de liaison qui comprend ces pays volontaires autour de la C.E.E., qui est un groupe très informel, l'espérance peut passer.

Et puis, il y a les autorités soudanaises. Il faut les comprendre. Elles ont subi cette inondation majeure qui a désorganisé une grande moitié du pays, et la moitié productive ; elles considèrent que l'aide de la communauté internationale doit également sinon exclusivement s'adresser aux régions dévastées du Nord.

Comme, traditionnellement, le Nord regarde le Sud d'un mauvais œil, nous assistons à la destruction massive - je n'emploierai pas le mot fatal - d'un peuple. Les Dinkas, les

Nubas, entre autres, tous ces gens sur lesquels l'attention du monde et des ethnologues s'est portée, le temps de faire des photos, sont bien seuls depuis quelque temps.

Que peut-on faire ?

L'initiative de la France consistera peut-être - avec le respect qui est dû aux pays voisins à qui nous sommes, bien sûr, en train d'en demander l'autorisation - de constituer au maximum une base arrière, à partir de la République centrafricaine ou du Zaïre, de façon que les blessés - et il en reste bien peu -, si, par hasard, par chance, ils pouvaient parvenir jusqu'à nous, n'aient pas ces mille kilomètres à faire à pied jusqu'à Khartoum.

Nous pouvons en effet proposer à ces pays souverains qu'une structure médicale et qu'une structure de transport soient mises à disposition, mais à la disposition de qui ? Une fois surmontés tous ces obstacles, la Croix-Rouge internationale serait sans doute la meilleure structure d'accueil. Elle a déjà négocié. Elle a, en droit, par mandat, la position la plus légitime pour agir.

Dans ce petit village d'Abyei, sont entassées 25 000 personnes qui ont fait à pied 500 kilomètres. L'effort américain prouve que cette forme de chantage horrible est nécessaire : c'est en effet par l'argent que l'on peut débloquer la situation.

Restent les autorités soudanaises. Bien entendu, nous sommes également à leur disposition, si elles le souhaitent, pour que ce pont aérien - l'expression est un peu prétentieuse - en tout cas cet effort vers des populations plus que souffrantes soit mis en œuvre.

Je vous remercie à nouveau, monsieur le député, d'avoir posé cette question et je souhaite que bien d'autres après vous interrogent le Gouvernement à propos de ces situations horribles.

En conclusion, vous avez parlé du Biafra. Il y a vingt ans, jour pour jour, j'étais au Biafra, dans l'hôpital de Santana, que la Croix-Rouge française avait mis sur pied avec des difficultés inouïes. Eh bien, en arrivant au village d'Abyei, nous avons vu surgir de ce *feeding center*, qui était ouvert depuis trois jours à peine, plus de 500 enfants, tous atteints de Kwashiorkor et de marasme. Ils sont venus vers nous et je me suis retrouvé vingt ans en arrière.

A cela près, messieurs les députés, qu'il y a vingt ans, au Biafra, la Croix-Rouge était présente puisque c'est dans le cadre d'une de ses missions que j'exerçais ma triste profession. Aujourd'hui, la Croix-Rouge n'est même pas là et les obstacles s'accumulent. Y aurait-il un recul de la morale humanitaire ? L'excès d'images, l'absence de suivi dans l'information, le fait que cette abondance de malheurs frappe un peu moins un par un les téléspectateurs, voilà peut-être une cause. En tout cas, nous avons constaté un recul.

Soyez assuré, monsieur le député, que je ne conçois pas et qu'il n'est pas concevable que la France soit absente de l'effort nécessaire pour la survie de ce peuple. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et de l'Union du centre et sur de nombreux bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Le groupe socialiste a épuisé son temps de parole à travers cette question et cette réponse, que chacun aura apprécies.

LIAISON RHIN-RHÔNE

M. le président. Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Jean-Michel Dubernard.

M. Jean-Michel Dubernard. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre et vient compléter celle qu'a posée M. Beaumont.

Malgré les propos rassurants tenus par M. Georges Sarre, il semble bien que, le 11 octobre dernier, M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, ait fait part au Premier ministre de son souhait de voir abandonner le projet de liaison fluviale du Rhin au Rhône. Il estimerait que le coût de cette liaison, supérieur à 15 milliards de francs, ne représenterait qu'un avantage économique réduit et que sa réalisation se ferait au détriment d'investissements plus compétitifs.

Pourtant, des hommes dont l'expérience ne peut être mise en cause et en doute, comme Charles Béraudier, Gaston Deferre ou Edgar Faure, étaient favorables à ce projet. Plus récemment, les présidents des régions concernées avaient

décidé de participer au financement des travaux, à condition que l'Etat s'engage sur la réalisation d'ensemble de cette liaison. Le Président de la République lui-même avait souhaité, il y a deux ans, que les travaux commencent rapidement au niveau de la section du canal Niffer-Mulhouse, qui devait être financée sur le fonds spécial de grands travaux.

Je souhaiterais connaître les intentions du Premier ministre s'agissant d'une affaire de cette importance, qui concerne non seulement l'Est de la France, mais aussi les relations fluviales et, au-delà, économiques et politiques au niveau de l'Europe, alors que les travaux de la liaison du Rhin au Danube, qui doit ouvrir en 1992, sont déjà très largement engagés. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des transports et de la mer, chargé des transports routiers et fluviaux.

M. Georges Sarre, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, des retards considérables ont été pris en ce qui concerne les voies navigables dans notre pays. Les autres pays européens ont continué à avancer et la liaison Rhin-Main-Danube sera terminée en 1993. Dès ma nomination auprès du ministre des transports, Louis Mermaz, puis Michel Delebarre, j'ai voulu que nous puissions dresser un bilan complet de l'état des lieux.

M. Charles Ehrmann. Il a déjà été fait !

M. Georges Sarre, secrétaire d'Etat. Non, ce bilan n'a pas été fait ! Et je crains qu'il ne soit encore plus terrible que ce que vous imaginez.

M. Charles Ehrmann. Je l'ai enseigné il y a vingt ans !

M. Georges Sarre, secrétaire d'Etat. Eh oui, mais depuis vingt ans, les choses se sont sans doute dégradées !

Il était donc normal que le Gouvernement, qui travaille sérieusement, puisse fournir à la représentation nationale des éléments lui permettant de se former un jugement juste et correct. Je suis autant que vous attaché à la complémentarité des transports dans notre pays. C'est pourquoi je considère que certains vont vite en besogne quand ils estiment que la voie d'eau est dépassée.

Cela dit, nous ne pouvions véritablement avancer que sur la base de documents indiscutables. M. Cantal-Duprat veut réconcilier les Français et leurs fleuves ; Mme Chassagne est en quête de financements et, dans quelques jours, nous disposerons de son rapport. Faute de cette base, le Gouvernement n'a pas encore pris de décision, et je ne vois pas où est le problème. Il est légitime que le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget ait une option. Et il n'est pas moins logique que le Gouvernement se prononce au vu de tous les aspects du dossier.

M. Robert-André Vivien. Vous êtes Monsieur « Canal Moins », maintenant ! (*Sourires.*)

M. Georges Sarre, secrétaire d'Etat. Ah ! Bravo !

M. Philippe Veasseur. Avouez qu'elle est bonne !

M. Georges Sarre, secrétaire d'Etat. Ainsi donc, mesdames, messieurs les députés, dans quelques semaines, des décisions claires et sérieuses seront prises, et vous pouvez faire confiance au Gouvernement pour aller dans la bonne direction. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Arthur Dehaine. Silence, on coule !

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à Mme Muguette Jacquaint.

MOUVEMENT SOCIAL NOTAMMENT DANS LA FONCTION PUBLIQUE

M. le président. La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Sur le terrain social et revendicatif, les travailleuses et les travailleurs ne hissent pas le drapeau blanc. Le Gouvernement a beau se masquer les yeux, les médias ont beau appliquer la règle du silence, les directions ont beau se réfugier derrière des accords rejetés par la base et par la C.G.T., rien n'y fait : le mouvement social s'amplifie aujourd'hui. Il

élargit son audience auprès des usagers. Il acquiert de la détermination. Les travailleurs ne fléchissent pas lorsqu'ils réclament la dignité.

Plus que jamais, aujourd'hui, les revendications salariales et statutaires sont en osmose avec l'exigence nationale de défense et d'amélioration du service public. Dès demain, une manifestation nationale des infirmières et des personnels hospitaliers se déroulera à Paris, à l'appel de la coordination nationale et de la C.G.T. Aux P.T.T. et dans les services des transports urbains de plusieurs grandes villes, le mouvement de grève continue. Les employés de la sécurité sociale, les fonctionnaires et les étudiants préparent eux aussi leur journée d'action.

Les « blouses blanches » exigeront à nouveau 2 000 francs d'augmentation, un plan d'urgence pour les effectifs, l'amélioration de leur formation et de leur statut, et le paiement à 100 p. 100 des jours de grève. Il ne s'agit pas d'en demander trop ou d'exiger tout, tout de suite, il s'agit simplement d'exiger que la santé devienne une vraie priorité nationale.

C'est pour cette raison que les usagers, et plus largement la population, soutiennent massivement les luttes actuelles. D'autant que le Gouvernement vient d'annoncer de nouveaux prélèvements sociaux sur les salariés : 15 milliards de francs vont être pris dans leur poche, entre le 1 p. 100 supplémentaire au titre de l'assurance vieillesse et la reconduction du prélèvement de 0,4 p. 100 sur les revenus.

A ce jour, Gouvernement ou patronat, personne n'a réussi à déconnecter la revendication salariale de la lutte pour le service public. Aux 1 500 francs réclamés par les agents des P.T.T. qui luttent contre la privatisation, la direction n'a jusqu'à présent répondu que par la mise en place de centres de tri clandestins organisés conjointement avec le patronat. Aux usines Renault également, la mobilisation se précise. Et le mouvement interpelle de plus en plus les salariés du secteur privé. Comment pourrait-il en être autrement, lorsque le journal *Le Figaro*, support des thèses patronales, reconnaît lui-même que les travailleurs ont été les seuls à ne pas bénéficier des profits fabuleux qui ont été réalisés ?

Les députés communistes sont toujours aux côtés des travailleurs. C'est pourquoi nous demandons au Premier ministre de donner aux directions des entreprises et des organismes publics les instructions nécessaires pour mettre un terme à l'austérité pour les salariés et pour les services publics. Face à un mouvement social unitaire, rassembleur, exigeant et soucieux du service public, le Gouvernement doit prendre en compte la dignité des salariés et satisfaire leurs revendications légitimes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la fonction publique et des réformes administratives.

M. Michel Durafour, ministre de la fonction publique et des réformes administratives. Madame le député, dès sa constitution, le Gouvernement a eu le souci d'ouvrir avec les organisations syndicales de fonctionnaires un dialogue portant à la fois sur les conditions mêmes de l'organisation de la fonction publique et sur les salaires. Je n'évoquerai que ce second aspect puisque c'est celui à propos duquel vous interrogez le Gouvernement.

Au mois de septembre dernier, après plusieurs rencontres, avec les organisations syndicales, le Gouvernement a accordé 1 p. 100 d'augmentation de salaire à dater du 1^{er} septembre, étant convenu qu'à la demande du plus grand nombre les deux années 1988 et 1989 seraient traitées ensemble.

Le 4 octobre, suivant l'usage, le Gouvernement a ouvert la négociation salariale. Sa proposition était, pour l'année 1989, une « sortie en niveau » à hauteur de 2,2 p. 100, correspondant au glissement des prix prévu.

Restaient naturellement à négocier le calendrier et la « clause de fin de parcours », pour employer la terminologie habituelle. Les organisations syndicales ont alors fait connaître leur volonté que l'année 1988, dans la mesure où elle faisait un tout avec l'année 1989, soit également prise en compte.

Le 14 octobre, nous avons eu, dans le cadre normal de nos relations avec les organisations syndicales, une nouvelle assemblée plénière, qui a été suivie de plusieurs rencontres bilatérales. Au cours de ces réunions, j'ai eu l'occasion de faire part de nouvelles propositions du Gouvernement, notamment l'adjonction, à compter du 1^{er} janvier, de deux points d'indice.

Ce faisant, le Gouvernement tenait compte des différentes contraintes qui sont les siennes et des volontés qu'il a clairement manifestées. Contraintes : le maintien des grands équilibres. Volontés : par le système des points d'indice, privilégier les salariés les plus modestes. C'est ainsi qu'avec deux points d'indice le salaire le plus bas de la fonction publique se trouve non seulement conserver son pouvoir d'achat mais même bénéficier d'une très légère amélioration.

Ces propositions feront l'objet d'une réflexion qui se poursuivra lors de notre rencontre du 8 novembre prochain. Naturellement, je ne peux pas préjuger du résultat de cette nouvelle rencontre. Mais, en ce qui me concerne, je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour qu'elle débouche sur un résultat positif. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

RENTREE UNIVERSITAIRE DANS LES PETITES UNIVERSITÉS

M. le président. Au titre du groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. Denis Jacquat.

M. Denis Jacquat. Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, le budget de l'enseignement supérieur atteindra, en 1989, près de 25 milliards de francs. Malgré sa progression, nettement plus élevée que celle du budget de l'Etat, et sa forte croissance en volume, l'enseignement supérieur français gardera un important retard, qui risque de s'accroître si les efforts entrepris ne sont pas poursuivis et accentués, en raison notamment de l'afflux d'étudiants prévu à court terme.

Cependant, si la situation est grave pour l'Université française, elle est plus grave encore pour ce qu'on appelle les petites universités, c'est-à-dire celles qui ont eu la malchance de naître et de se développer en période de rigueur budgétaire. Je prendrai l'exemple de l'université de Metz, dont les problèmes se sont encore accrues à l'occasion de cette rentrée.

Là manque d'enseignants y est actuellement évalué à 350 postes. Le sous-encadrement manifeste qui en résulte la place au soixantième rang sur soixante-douze. Elle est, parmi les universités de même taille, la plus sous-encadrée.

Parallèlement, elle manque de locaux. Les chiffres cités font état d'un besoin de 34 500 mètres carrés.

Malgré les efforts des collectivités locales, notamment ceux du conseil général de la Moselle qui a voté, l'an passé, pour près de 20 millions de francs de subventions d'investissement, l'aide de l'Etat reste nettement insuffisante. En effet, pour un étudiant inscrit à Metz, l'Etat dépense moitié moins que pour un étudiant inscrit à Paris ou dans les universités voisines. Cette situation est tout à fait anormale et profondément injuste.

La Moselle traverse une grave crise économique. Dans ce contexte, l'université de Metz est une planche de salut pour sa jeunesse, issue bien souvent du milieu ouvrier. D'urgence, cette université a besoin de dotations financières, humaines et matérielles supplémentaires.

Ne pourriez-vous pas dès maintenant, monsieur le ministre d'Etat, car cela ne coûterait pas un sou, jouer sur les créations de postes, les transferts de postes et les départs en retraite pour lui attribuer les postes accaparés par des universités surdotées ? Aujourd'hui, toute la Moselle vous regarde et attend votre réponse ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française. - Murmures sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, j'apprécie la façon équilibrée dont vous avez posé cette question, même si me mettre tout à coup, cet après-midi, seul face à toute la Moselle est évidemment m'imposer une responsabilité un peu lourde ! *(Sourires.)* Je répondrai à votre question avec le même souci d'équilibre et d'objectivité.

Il est vrai - vous ne pouvez le nier - qu'à Metz, comme dans les autres universités françaises, la rentrée s'est faite avec les moyens du budget de 1988, que vous avez voté. C'est dans le cadre de cette enveloppe budgétaire que j'agis. Mais il est vrai aussi - et vous l'avez noté - que l'enseignement supérieur français connaît un retard réel qu'il faudra combler par un effort résolu et pluriannuel. C'est bien en

raison de cette analyse que le Président de la République a mis l'éducation scolaire et universitaire au premier rang de ses priorités pour le nouveau septennat.

Dès notre arrivée au Gouvernement, le 1^{er} juin, nous avons pris des mesures d'urgence, notamment en direction des universités, et c'est grâce aux crédits de maintenance votés pour des réparations qui avaient trop tardé, grâce aux dotations fournies pour les bibliothèques universitaires, grâce à l'arrêt des suppressions de postes A.T.O.S. qui paralysaient les universités, que cette rentrée est moins tendue qu'elle n'aurait pu l'être. Mais il reste un effort considérable à faire, j'en conviens.

Dans l'immédiat, j'ai naturellement demandé aux recteurs d'examiner par quels moyens, notamment en utilisant des postes du second degré, ils pouvaient faire face à des difficultés, qui existent à Metz comme ailleurs, mais dans cette université, comme dans d'autres dans le Nord et dans l'Est, plus qu'ailleurs. C'est à partir du budget de 1989 que nous pourrions dégager des moyens plus importants, car cette crise structurelle de certaines universités réclame un effort particulier.

C'est bien pourquoi j'ai demandé aux recteurs - et c'est une nouveauté - que dès le mois de janvier soient discutés partout avec les présidents d'université des schémas de développement des formations postbac permettant d'en prévoir l'évolution, les répartitions. C'est aussi imposer à l'administration centrale de l'éducation nationale un effort sans précédent qu'elle est en train de réaliser. Je me suis en effet efforcé de faire en sorte que les postes mis à la disposition des universités soient désormais connus dès le prochain mois de janvier pour l'année prochaine et non pas à la fin de l'année, comme c'était antérieurement le cas, de façon précisément à anticiper sur les prévisions.

J'ai l'intention - et je m'en suis ouvert aux présidents d'université - de mener avec les universités et les grands établissements d'enseignement supérieur, mais en contact étroit avec les régions, une politique contractuelle qui, dans des plans de quatre ans, permettra aux universités de discuter avec le ministère de l'éducation nationale le développement de leurs formations, en tentant d'échapper aux normes trop abstraites, trop générales qui régissent leur sort. Je suis convaincu qu'une telle politique contractuelle favorisera les petites universités, car les normes trop rigides les défavorisent et les rendaient souvent victimes d'effets de seuil.

Enfin, j'ai annoncé clairement - et je le repréciserai lundi prochain lors du débat du budget devant l'Assemblée - que j'avais l'intention de conduire autant qu'il était possible une politique sélective de façon à rattraper le retard d'un certain nombre de régions à l'Ouest, au Nord et à l'Est du pays, qui sont moins dotées que d'autres parce que le besoin de formation, historiquement en raison de l'abondance des emplois, avait été moins ressenti par les familles et par les jeunes, en tout cas jusqu'au niveau du supérieur. Dans le cadre d'une politique sélective, je pense qu'une université comme celle de Metz pourra être mieux traitée.

Vous le voyez, monsieur le député, c'est une politique du moyen terme qui doit être conduite. Je ne doute pas que, sur cette politique du moyen terme, je puisse obtenir, dans les discussions qui vont bientôt s'ouvrir, non seulement les interpellations des députés de l'opposition mais leur soutien, car nous avons besoin de nous souder autour de l'école. Le Président et le Gouvernement ont accru et vont accroître l'effort en faveur de l'école et de l'université. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jacques Blanc. Les régions attendent les fonds !

SITUATION DE L'INDUSTRIE TEXTILE

M. le président. Au titre du groupe de l'Union du centre, la parole est à M. Jean-Paul Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Ma question s'adresse au ministre de l'industrie et au ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

L'industrie textile est à nouveau en crise. Celle-ci touche des entreprises qui avaient jusqu'à présent résisté à trente années de difficultés. Certes le marché n'est pas porteur, mais les importations ne cessent d'augmenter, dépassant, contournant les quotas, et arrivent sur le marché français à des prix que les entreprises les mieux équipées ne parviennent pas à combattre.

La situation est d'autant plus grave que l'industrie textile est géographiquement concentrée, que les salariés menacés par le chômage n'ont généralement aucune formation, qu'ils ne sont même pas motivés pour trouver une autre formation et qu'ils se trouvent dans des régions ou des vallées où aucune embauche n'est possible à proximité. D'où ma question au Gouvernement.

Sur le plan économique, pouvez-vous sauver l'industrie textile ? Que pouvez-vous faire pour que soient appliqués strictement les accords multifibres qui se révèlent finalement être des passoires ? Allez-vous les renégocier ?

Sur le plan de l'aménagement du territoire et sur le plan social, pouvez-vous prendre des mesures globales analogues à celles que vous avez prises pour l'industrie de la sidérurgie, afin que nos régions et certaines vallées ne soient pas désertifiées et puissent être sauvées socialement, économiquement et humainement ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Vous appelez mon attention, monsieur le député, sur l'un des problèmes les plus sérieux que l'industrie française aura à connaître dans les prochaines années.

Parmi les secteurs industriels traditionnels et fondamentaux que nous avons hérités du XIX^e siècle, l'industrie textile se trouve aujourd'hui dans une deuxième crise qui sera certainement aussi sérieuse que celle qu'elle pensait avoir surmontée il y a quelques années.

Je ne reviendrai pas sur l'analyse que vous avez faite parce que, hélas ! je la partage entièrement.

L'Etat ne peut pas tout faire. Une bonne partie du problème repose entre les mains des entrepreneurs eux-mêmes. C'est une industrie qui est souvent très émiettée, parfois vieillissante, parfois mal équipée. De plus - il faut bien le dire - certaines entreprises ne font pas preuve du même dynamisme commercial que leurs rivales, y compris dans les pays industriels. Mais l'Etat se doit à la fois de les protéger et de les aider.

En ce qui concerne la protection, comme vous l'avez remarqué, une bonne partie du problème se joue sur le plan international, à l'intérieur des enceintes européennes, ainsi que dans les négociations beaucoup plus larges du G.A.T.T.

A l'occasion du dernier conseil des ministres de l'industrie, qui s'est tenu à Athènes il y a quelques jours, la délégation française a posé le cas de l'industrie textile et a remis un mémoire. J'ai eu la satisfaction de constater que pratiquement tous mes collègues européens soutenaient notre projet parce qu'eux-mêmes, en particulier le Portugal, l'Espagne, la Grèce, mais aussi les pays du Nord, connaissent exactement les mêmes difficultés.

Nous avons donc pris la résolution de demander à la commission, qui est compétente dans ce domaine, d'une part, de défendre très fermement la position européenne dans le cadre du G.A.T.T., c'est-à-dire les accords multifibres actuellement en vigueur, car ils réussissent très efficacement à réguler les flux d'importation venus des pays à bas salaires et, d'autre part, de prolonger pour une année les fonds du Feder - Fonds européen de développement régional - hors quotas textiles, qui n'ont pas encore été employés pour de nombreuses raisons.

En ce qui concerne l'aide que l'Etat peut apporter aux entreprises, je ne pense pas qu'il soit ni possible ni opportun de lancer un nouveau plan textile.

Ce n'est pas possible, parce que les règlements communautaires s'y opposent aujourd'hui, et ce n'est probablement pas opportun en raison précisément de la structure très émiettée de ces industries.

Il faut faire du cas par cas et du région par région. Il faut mobiliser tous les acteurs locaux, l'Etat bien sûr, les représentants de l'administration - nous nous y employons - les collectivités territoriales, les chambres de commerce, dans le cadre d'un « plan textile » dont nous allons lancer le détail dans plusieurs semaines. Nous mettrons en œuvre les procédures habituelles dont dispose le ministère de l'industrie, en matière de conseil et d'aide à l'investissement et nous veillerons aussi à ce que les fonds de conversion soient utilisés ; enfin, comme vous l'avez souhaité, le ministère des affaires sociales mettra en œuvre les mesures nécessaires à la forma-

tion et la reconversion du personnel qui pourrait être inéluctablement touché par des licenciements. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

PILULE RU 486

M. le président. La parole est à Mme Christine Boutin.

Mme Christine Boutin. Monsieur le président, mes chers collègues, croyez bien qu'un député non inscrit se demande toujours avec une certaine angoisse s'il aura le temps ou non de passer pendant la période télévisée ! (*Sourires.*) Je vous remercie, monsieur le président et monsieur le ministre chargé des relations avec le Parlement, d'avoir tenu votre parole de la semaine dernière !

Ma question s'adresse à M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, qui malheureusement ne peut pas être là puisqu'il est retenu au Sénat par la discussion sur le R.M.I. Pourtant la question est d'importance puisqu'il s'agit de la santé des femmes et des enfants.

Je ne reviendrai pas sur les virevoltes auxquelles a donné lieu la commercialisation du produit abortif RU 486, virevoltes qui ont autant surpris les Français favorables que les Français opposés à cette commercialisation. Je voudrais simplement rappeler, monsieur le ministre de la santé, qu'après n'avoir jamais donné sous forme légale - et j'insiste bien -, sans parution au *Journal officiel*, l'autorisation de mise sur le marché du produit abortif, vous avez justifié votre injonction de commercialiser le produit RU 486 au motif que vous étiez « en charge de la santé publique ». Naturellement, nul ne peut contester cela !

Cependant, est-ce vraiment défendre la santé publique quand, la veille de la décision impérative, M. Joly, vice-président des laboratoires Roussel-Uclaf, indiquait sur les ondes françaises que les dangers d'hémorragie grave pour les femmes n'étaient pas exclus et que, sur les 5 p. 100 d'échecs après l'absorption du produit, la femme qui menait tout de même sa grossesse à son terme était certaine d'accoucher d'un enfant handicapé ? Les faits sont là, et je vous invite, vous, messieurs les membres du Gouvernement et plus particulièrement M. Evin, si vous en doutez, à vous renseigner sur le cas qui s'est produit - et qui n'a pas été le seul - à l'hôpital Béclère, dans le service du professeur Paepernick, à Clamart, où une femme a accouché après avoir absorbé ce produit RU 486 d'un enfant aux jambes soudées et au visage déformé.

Est-ce vraiment, monsieur le ministre, défendre la santé publique que de mettre dans le commerce un produit aussi dangereux pour les femmes et pour les enfants ?

Je m'étonne d'autant plus lorsque je reprends le discours fort intéressant de François Mitterrand devant l'assemblée générale de l'O.N.U. en septembre dernier, dont je vais vous lire quelques extraits.

Plusieurs députés du groupe socialiste. La question !

Mme Christine Boutin. La question ? Elle est simple ! Je veux simplement qu'il y ait une cohérence au niveau de l'Etat. M. le Président de la République a dit des choses fort intéressantes que je partage et vous, messieurs les socialistes, vous ne pouvez pas dire le contraire.

M. Mitterrand déclarait : « Il convient aujourd'hui, devant certaines situations d'urgence, de détresse ou d'injustice extrêmes, d'affirmer un droit d'assistance humanitaire. » Il ajoutait : « Tant de peuples voient encore nier leurs droits les plus élémentaires et tant d'hommes, de femmes et d'enfants dont la misère est la seule patrie et l'absence de droits, le seul horizon. Le moment n'est-il pas venu de prendre conscience qu'il existe des droits de l'humanité et de les définir ? Je pense aussi à la défense de l'espèce humaine face aux possibilités vertigineuses de la science et notamment de la génétique. Ce n'est pas la connaissance en elle-même qui est dangereuse, ce sont les applications de la science qu'il nous faut contrôler, qu'il nous faut maîtriser. »

« Nous sommes comptables » - ajoutait François Mitterrand - « de la transmission à nos descendants d'un patrimoine naturel et génétique intact. Nous avons à fonder l'éthique du troisième millénaire. » (*Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

C'est pourquoi, partageant les observations positives du Président de la République et constatant qu'elles sont en totale incohérence avec la décision du ministre de la santé (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), je tiens à

informer la représentation nationale que, forte du soutien de 78 députés et sénateurs, je demande qu'une délégation de parlementaires puisse être reçue en audience officielle par M. le Président de la République, garant de la cohérence de l'Etat.

Mme Muguette Jacquaint. Tout à fait !

Mme Christine Boutin. Quant à vous, monsieur le ministre de la santé, je vous demande clairement de m'indiquer sous quelle forme et quand vous allez juridiquement prendre l'autorisation de mise sur le marché de la pilule RU 486. Il ne suffit pas de prendre des actes d'autorité, de donner des injonctions à un laboratoire, encore faudrait-il respecter l'état de droit. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.

M. Jean Popereu, ministre chargé des relations avec le Parlement. Madame le député, vous avez bien voulu rappeler que M. Evin est en effet retenu au Sénat par l'important débat sur le revenu minimum d'insertion. Certainement il regrettera de n'avoir pu directement et immédiatement répondre à la question très précise que vous venez de formuler : à quelle date - vous n'avez pas dit, merci ! - à quelle heure - il signera un acte officiel ?

Je voudrais tout de même, fort de quelques éléments que le Gouvernement souhaite transmettre dès maintenant à la représentation nationale, situer les choses du point de vue administratif, réglementaire, légal, et commencer à répondre sur la contradiction que vous avez cru relever.

Comme vous l'avez rappelé, mais je pense que nous avons tous vécu intensément cette période. Depuis le moment où vous souhaitiez poser cette question la semaine dernière - et là encore vous avez bien voulu reconnaître que nous avons fait un effort pour vous permettre de vous exprimer cette semaine -...

M. Jean-Marie Daillet. C'est la moindre des choses !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. ... certains événements ont provoqué dans de larges secteurs de l'opinion beaucoup d'émotion.

Faut-il rappeler que le laboratoire Roussel-Uclaf, après cinq ans de recherches et de développement de ses études, avait demandé une autorisation de mise sur le marché pour le Mifépristone, c'est-à-dire le RU 486, et que la commission d'autorisation de mise sur le marché qui, vous le reconnaîtrez peut-être, a dans ce domaine quelque capacité et quelque autorité, composée d'éminents spécialistes et présidée par le professeur Alexandre, avait rendu un avis favorable le 23 septembre ?

Mme Christine Boutin. C'est vrai !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Vous connaissez, comme moi, les délais que nous jugeons tous trop longs, hélas ! entre telle décision prise par une commission et la signature par le ministre de l'acte gouvernemental, madame le député ! Il est bon de se souvenir de cette date.

Mme Christine Boutin. Il y a deux mois !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Non, le 23 septembre ! Par rapport à votre interpellation de la semaine dernière, il y avait un mois et trois jours. C'est trop, j'en conviens, mais il y avait un mois et trois jours.

De plus, le comité national d'éthique, présidé par le professeur Jean Bernard, avait donné postérieurement un avis favorable sous réserve, il est vrai, des conditions d'utilisation. C'est dans ces conditions, que le ministre de la santé - et c'est ce qu'il tient à rappeler dès maintenant à l'Assemblée - avait décidé d'accepter le principe de la mise en vente de ce produit en respectant rigoureusement le cadre fixé par la loi de 1975 sur l'I.V.G. et en intégrant les recommandations du comité d'éthique.

Nous en étions là au moment où, la semaine dernière, le soir même, si je ne m'abuse, de votre demande de question, le 26 octobre dernier, la société Roussel-Uclaf avait, il est vrai, annoncé la décision de suspendre la commercialisation et ce, chacun le sait, en complète indépendance par rapport à tel ou tel mouvement d'opinion. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Madame le député, il n'a jamais été question de prendre le risque de faire courir tel ou tel danger à la santé des femmes, ni de banaliser l'acte grave qu'est une interruption de grossesse.

Mme Christine Boutin. Je n'en ai pas parlé !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. L'anti-hormone dont il est question ne sera délivrée que dans des centres agréés. Elle sera soumise à une réglementation impliquant que sa prescription soit contrôlée par le médecin.

Mme Christine Boutin. Et l'enfant ?

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Dans ces conditions, il est permis de penser qu'il s'agit d'un progrès thérapeutique pour les femmes, puisqu'il permet, madame le député - vous le savez et tout le monde le sait ici - d'éviter une intervention sous anesthésie dont chacun connaît les risques.

Si la décision de suspendre la commercialisation du RU 486 relevait effectivement de la responsabilité de la société, la décision du ministre relevait de sa responsabilité. Dois-je vous dire qu'après vous avoir entendue - mais peut-être qu'une lecture attentive de votre intervention changera mon point de vue - je ne suis pas convaincu de la contradiction entre les propos du ministre et ceux du Président de la République.

Mme Christine Boutin. Cela m'eût étonné !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Tout peut arriver ! Mais pas dans ce cas précis.

Le Président de la République a rappelé des principes auxquels, je le pense, nous sommes tous ici très attachés. Mais lorsqu'il dit qu'il faut maîtriser le progrès scientifique, il se montre par là favorable à un certain nombre d'expérimentations qui permettent de faire des pas en avant mais d'où le risque n'est jamais totalement absent.

Sur un sujet aussi délicat et douloureux, je ne voudrais pas faire ici un effet facile, mais je ne peux pas m'empêcher de penser à ce qui avait été dit dans cette assemblée voilà treize ans lors du grand débat sur l'interruption volontaire de grossesse. Certes, les procédés nouveaux qui sont le résultat des progrès de la science comportent des risques. Mais tout le monde sait qu'ils sont moindres que la perpétuation de certaines pratiques que nous voulons justement faire disparaître. (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*) Pour autant, je ne contesterai donc pas le bien-fondé de votre propos lorsque vous dites qu'il faut maîtriser cette technique et être prudent.

Quant à l'autre terme de votre question concernant votre démarche auprès du Président de la République, je n'ai pas du tout qualité pour vous répondre. Mais j'imagine que réponse vous sera faite ...

Mme Christine Boutin. Je l'espère bien !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. ... et sur la demande d'audience et sans doute - mais je ne m'avancerai pas trop - sur le fond.

Pour conclure provisoirement sur cette grande affaire, je vous dirai qu'en 1975 - j'étais un jeune parlementaire, jeune comme parlementaire (*Sourires*) - au terme d'un des plus importants débats auxquels j'ai assisté dans cette enceinte, l'Assemblée a affirmé des principes et a voté une loi à une large majorité

Mme Christine Boutin. Bien sûr !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Mais il ne suffit pas d'affirmer des principes et de voter des lois. Il faut se saisir des moyens de les faire appliquer dans des conditions nouvelles lorsque la science et la connaissance progressent. Je sais que cela est douloureux pour certains, et je respecte leur émotion, mais nous devons aussi prendre conscience que les mœurs évoluent, que notre culture, pour employer un mot très à la mode, évolue. A nous d'accompagner ces progrès de nos mœurs et de notre culture ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures, est reprise à dix-sept heures vingt, sous la présidence de M. Claude Labbé.)

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE LABBÉ,
vice-président

M. le président. La séance est reprise.

5

LOI DE FINANCES POUR 1989**DEUXIÈME PARTIE****Suite de la discussion d'un projet de loi**

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989 (n^{os} 160, 294).

DÉFENSE (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de la défense.

Ce matin, l'Assemblée a entendu les rapporteurs.

La parole est à M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Monsieur le président, monsieur le ministre de la défense, mesdames, messieurs, il est évident qu'après trois décennies de *statu quo* économique et stratégique, l'histoire des équilibres mondiaux semble à nouveau se mettre en mouvement.

Curieuse époque, où les deux super-puissances ont rencontré, au Vietnam et en Afghanistan, les limites de leur puissance !

Curieuse époque encore, où les contraintes économiques imposent simultanément au monde de l'Est et au monde de l'Ouest des révisions stratégiques fondamentales !

Curieuse époque, enfin, où certains conflits régionaux traditionnels semblent s'éteindre à l'heure où des zones considérées comme inertes se réveillent !

Ce budget, monsieur le ministre, s'inscrit au cœur de trois grandes mutations.

La mutation la plus visible est celle des rapports Est-Ouest.

En laissant trop longtemps à M. Gorbatchev l'initiative diplomatique, l'Occident s'est placé dans la situation où ses opinions publiques risquent de se démobiliser lentement quant à leur effort de défense. Au même moment, les Soviétiques poursuivent leur effort d'armement et de modernisation en maintenant une posture militaire résolument offensive.

M. Jean-Marie Daillet. C'est vrai !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Cette démobilisation est faible en France grâce au consensus que le Parlement a su préserver. Elle est sensible aux États-Unis et forte chez certains de nos partenaires européens qui avaient pris dans ce domaine, il est vrai, une certaine avance.

Que M. Gorbatchev soit ou non de bonne foi n'est pas objectivement intéressant. Ce qui l'est beaucoup plus est de savoir quelle serait la situation s'il échouait ou s'il changeait brutalement de politique. Sur ce point, les choses ont le mérite d'être claires : l'Union soviétique dispose pour longtemps encore des moyens militaires d'exercer sur l'Europe occidentale une pression extrêmement forte. Tant que le Pacte de Varsovie n'aura pas cassé unilatéralement un nombre significatif de chars, de canons et d'avions, la preuve de l'intention pacifique ne sera pas faite et notre vigilance devra rester intacte. Il se peut, mes chers collègues, que nous soyons obligés de maintenir cet effort à contre-courant des opinions publiques.

M. Jean-Marie Daillet. Eh oui !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), président de la commission de la défense nationale et des forces armées. La deuxième mutation est d'ordre géopolitique. Elle a pour fondement la volonté des peuples de prendre en main leur destin, avec une aspiration globale à la démocratie. Ainsi, certains conflits s'apaisent, d'autres apparaissent. Nous nous réjouissons de voir des dictatures disparaître en Amérique du Sud ou en Asie. Nous nous réjouissons de voir s'apaiser les conflits en Afghanistan, en Afrique australe, Sahara, au Cambodge, dans le Golfe et au Tchad.

Dans le même moment, pour ne parler que des régions proches de la France, comment ne pas percevoir la montée lente mais puissante de la tension en Pologne ? Comment ne pas entendre la révolte du peuple roumain qui ne mange pas à sa faim ? Comment ne pas entendre la plainte du peuple tchèque qui supporte mal son régime ? Comment ne pas voir la résurgence des nationalités en Yougoslavie ? Comment ne pas considérer le révisionnisme hongrois ? Comment ne pas mesurer dans le Maghreb l'appel à la démocratie de toute une jeunesse ?

Mes chers collègues, la question est simple : que ferait M. Gorbatchev face à une révolte roumaine ? Enverrait-il les chars ? Laisserait-il faire, au risque d'entraîner le démantèlement de l'empire ? La marge est étroite, mais d'autres voies sont heureusement possibles.

Si l'Europe sait accompagner économiquement et politiquement les événements qui semblent se préparer à l'Est, d'immenses espoirs sont permis. Et cette situation peut découler le meilleur ou le pire ; il est de notre responsabilité de nous préparer à toutes les hypothèses. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), président de la commission de la défense nationale et des forces armées. La troisième mutation est d'ordre économique et technologique.

La mutation technologique a un symbole : le missile. Sa capacité d'intelligence par l'embarquement de puissants logiciels bouleverse les doctrines des trois armes. Les Exocet des Malouines ont fait subir des pertes importantes à la puissante marine britannique. Les chars de Kadhafi ont été cloués sur place dans le désert tchadien par les Milan d'Hissène Habré. L'aviation soviétique a battu en retraite face aux Stringers de la résistance afghane.

Aujourd'hui, aucune armée, aussi puissante soit-elle, ne sait occuper durablement les zones urbaines. Les Israéliens puis les Syriens en ont fait l'expérience aux portes de Beyrouth.

Ces constats peuvent être des éléments d'optimisme, car il devient de plus en plus évident qu'un gouffre économique existe entre un budget de défense basé sur la stricte suffisance - c'est le cas du nôtre - et un budget basé sur une posture offensive.

Les contraintes économiques des deux grandes puissances peuvent devenir des facteurs de paix. Comment analyser autrement les initiatives de M. Gorbatchev, d'une part, et les hésitations des sénateurs américains, d'autre part, face à la facture de l'I.D.S. ? Le coût de la défense reste supportable, celui de l'offensive devient exorbitant.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, si nous vivons de grandes mutations, de grandes incertitudes aussi, les constats sont cependant clairs, et nous devons en tirer les conclusions. La menace est multiforme et variable : des choix technologiques nouveaux s'imposent. Nous devons collectivement lutter contre le conformisme, que ce soit dans le domaine de la définition de la menace ou dans celui des moyens pour y répondre.

J'ai voté en son temps la loi de programmation militaire, parce qu'elle ne fermait aucune des portes de l'avenir tout en répondant globalement aux préoccupations stratégiques définies par le Président de la République et rappelées avec une grande clarté par lui-même, lors de son récent discours devant l'I.H.E.D.N., discours qui mérite d'ailleurs, en raison de sa densité, plusieurs lectures attentives.

J'estime que votre projet est bon, parce qu'il respecte la loi de programmation et initie de nombreuses modernisations, parce que vos contraintes budgétaires étaient fortes et que, s'il était possible de faire nettement moins bien, il était complexe de faire plus.

Je n'entrerai pas dans le détail ; les rapporteurs de la commission l'ont fait avec franchise, en apportant chacun leurs qualités personnelles au débat.

En ce qui concerne le premier cercle, vous continuez la modernisation des S.N.L.E. et l'installation des M 4 : c'est essentiel. Vous retardez un peu les décisions concernant le S 4. Je n'y vois aucun inconvénient, au contraire. Tout le monde ici est partagé sur cette question. Personnellement, je pense qu'en cas d'attaque nucléaire le plateau d'Albion serait le premier frappé. Disperser cette menace sur l'ensemble du territoire n'apporterait rien sinon la mise en péril du consensus qui est le deuxième élément de notre dissuasion.

En ce qui concerne le troisième cercle, vous confirmez la construction du porte-avions nucléaire, vous renforcez nos moyens aéroportés à grande distance, vous lancez un programme de corvettes multifonctions et maintenez le rythme de construction des S.N.A. C'est ce que nous souhaitons.

En ce qui concerne le deuxième cercle, vous engagez résolument la révolution technologique qui s'amorce. Vous financez, un peu seul, l'avion futur, la mise en place des systèmes Awacs, vous préparez les différents éléments de notre force d'intervention future en Europe. Sur ce dernier point, monsieur le ministre, les décisions de fonds restent devant nous et seront l'objet essentiel de la réactualisation de la loi de programmation militaire. La menace change et peut prendre des formes nouvelles et multiples. En conséquence, ce qui est mobile, puissant, furtif est bon ; ce qui est statique et difficilement adaptable l'est beaucoup moins. Même si c'est difficile, nous ne devons pas prolonger des logiques anciennes. Il faut donner à nos armées des capacités d'intervention rapides et puissantes sur des théâtres d'opérations qui pourraient être aussi variés et multiformes, qu'imprévisibles. Ce n'est pas le type d'arme qui doit être pris en compte, mais la capacité globale d'intervention.

Sur ce point, je souhaite que le Parlement soit largement associé en amont à la discussion préparatoire à la réactualisation.

Un certain nombre de choix fondamentaux peuvent être faits dans la ligne fixée par le Président de la République.

Il faudra aller aussi loin qu'un large consensus le permettra. La période de calme que nous connaissons à partir du mois de mars 1989 mettra les responsables politiques face à leurs responsabilités.

La réflexion sur la réactualisation de la loi de programmation commence donc très concrètement aujourd'hui.

Monsieur le ministre, j'anticipe déjà sur notre prochain débat, mais des choix seront nécessaires, car la contrainte économique est là. Le coût d'un armement de nouvelle génération est supérieur de moitié à celui de la génération précédente. Je pense cependant que la dérive de certains programmes est exagérée et pourrait peser sur d'autres programmes. Un effort est nécessaire pour affiner les estimations et aboutir à des évaluations raisonnables.

Je ne saurais conclure sur ce point sans vous dire que si le niveau du titre V est satisfaisant, celui du titre III montre à la nation l'effort des personnels de nos armées, la motivation qui est la leur, le respect qui est dû à la façon dont ils remplissent leur mission.

Enfin, pour ce qui est de l'avenir, nos regards se tournent naturellement vers l'Europe. La route sera longue et peut-être chahotique, mais il n'y aura pas de défense européenne sans concept stratégique clair. Les efforts de défense devront être coordonnés et l'Europe devra apporter une réponse unifiée aux efforts soviétiques qui tendent à diviser les pays de l'Alliance. La coordination des efforts industriels est possible. Par chance, la France, l'Allemagne et l'Angleterre se trouvent simultanément à la veille de la réactualisation de leur programmation. L'heure est venue de tenter la création de consortiums européens de fabrication, d'agences communes de financement des recherches et développements, qui donneraient une réponse européenne aux propositions de coopérations transatlantiques. Cette logique peut dépasser les vieilles tendances nationalistes et atlantistes qui affaiblissent chacun de nos pays au lieu de renforcer la Communauté.

Mes chers collègues, Rafale, E.F.A. sont le mauvais exemple ; ArianeSpace est le bon exemple. Les contraintes budgétaires et stratégiques convergent pour imposer à l'avenir une telle coopération.

M. Jacques Roger-Machart. Très bien !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Mesdames, messieurs, tous les groupes ici présents ont voté l'une ou l'autre des deux dernières lois de programmation. Elles avaient la même logique. Notre dissuasion est double ; elle repose sur nos forces et sur notre consensus. Celui-ci ne doit être ni passif ni irréfléchi ; il doit être actif et délibéré.

La liberté, l'indépendance, la prospérité de notre pays ne sont pas un don du ciel. Ce sont les fruits de notre histoire, du travail des hommes et de notre effort de défense. Cette situation n'est ni naturelle ni immuable ; elle nécessite un effort et elle a donc un coût. Je remercie ici tous nos collègues qui voudront bien approuver ce budget ou ne pas s'y opposer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Arthur Paecht.

M. Arthur Paecht. Monsieur le ministre, en 1979, à cette même tribune, j'étais en train de ferrailer avec un ministre de la défense, de mes amis d'ailleurs, qui voulait nous faire prendre des vessies pour des lanternes. Le débat avait pris une tournure plutôt vive lorsque, de votre banc de député, vous m'aviez encouragé à poursuivre.

M. François Fillon. Quelle erreur ! (*Sourires.*)

M. Guy-Michel Chauveau. Vous avez de la mémoire !

M. Arthur Paecht. Il faut en avoir mon cher collègue !

Aussi suis-je sûr aujourd'hui que vous ne m'en voudrez pas, monsieur le ministre, de m'exprimer encore une fois avec franchise et sans détour. (*Sourires.*)

Au nom de mon groupe, j'aurais voulu vous apporter notre approbation. Mais, en réalité, nous sommes assez déçus sur beaucoup de points.

Il est vrai que ce projet de budget paraît placé sous le signe de la continuité. Mais, comme j'ai déjà pu vous le dire en commission, il s'agit de la continuité dans l'insuffisance. L'année dernière, le parti socialiste, dont vous-même, n'avait pas voté le budget de la défense en raison, en particulier, du non-respect de la loi de programmation.

Que devons-nous dire aujourd'hui ? C'est essentiellement l'aspect financier de votre projet de budget qui nous préoccupe : insuffisance du prélèvement par rapport au produit intérieur brut marchand, retard pris par rapport à la programmation.

En 1988, le produit intérieur brut marchand était de 4 667,9 milliards de francs et le prélèvement consenti pour la défense de 3,73 p. 100. Pour 1989, le P.I.B.M. est estimé à environ 5 000 milliards de francs, avec un prélèvement de 3,69 p. 100 seulement pour la défense. On s'éloigne donc de plus en plus de cet objectif théorique de 4 p. 100 qui représente pourtant la garantie financière de la bonne exécution des programmes en cours.

Il ne s'agit pas d'une diminution insignifiante, car si vous aviez seulement maintenu le taux de 3,73 p. 100 de l'année dernière, c'est une somme supplémentaire de plus de 2 milliards de francs qui serait venue grossir le budget de la défense qui en a bien besoin !

Vous n'avez donc pas obtenu d'accroissement du prélèvement en faveur de la défense comme prévu. Vous n'avez même pas pu obtenir son maintien au niveau de 1988, que vous aviez vous-même estimé trop faible l'année dernière.

En réalité, ce qu'il faut dire c'est que, même si l'essentiel - et je vous le concède - est encore préservé, la défense n'est plus la priorité des priorités. Votre projet de budget confirme que d'autres choix ont été faits par le Gouvernement. Pourtant, vous bénéficiez d'une croissance exceptionnelle qui aurait dû et qui aurait pu vous permettre d'ajuster votre budget à un meilleur niveau.

Ce que je trouve extraordinaire, et c'est la même chose sous tous les gouvernements, c'est que, quand la croissance est faible ou nulle, on proclame que la nation n'a pas les moyens financiers en adéquation avec sa politique de défense. Et quand la croissance est forte, on proclame que d'autres priorités doivent prendre le pas sur la défense, et c'est pour cela que nous ne pouvons pas vous suivre.

Nous sommes tous, comme vous, attachés à la paix. Nous voulons, comme vous, que le désarmement progresse et nous approuvons, en ce sens, la démarche du Président de la

République. Mais nous pensons aussi, comme lui, que, tant que des progrès substantiels ne seront pas réalisés, la France ne peut renoncer à rien en matière de défense.

Mais pour que ce discours soit autre chose qu'un discours, pour qu'il soit crédible, il faut que les moyens financiers soient mis en place. Or ce n'est le cas ni pour les équipements ni pour les personnels.

Aux titres V et VI, on doit d'abord constater que les objectifs fixés par la loi de programmation militaire ne sont pas atteints. La dotation globale affectée aux dépenses d'équipement s'établit en crédits de paiement non à 98 milliards de francs, mais, compte tenu du transfert de 500 millions de francs de crédits d'entretien programmés de la marine du titre III au titre V, à 97,5 milliards de francs. L'augmentation par rapport à 1988 est en crédits budgétaires de 7,3 p. 100 en valeur, soit 4,7 p. 100 en volume.

Le déficit par rapport à l'annuité 1989 de la programmation est de 4,2 milliards de francs, montant auquel il convient d'ajouter le retard de 2,2 milliards de francs déjà constaté lors de la discussion du budget de 1988 et le milliard de francs perdu du fait de l'abandon de l'opération de cession d'actifs mobiliers qu'il était initialement prévu de réaliser en 1988. C'est donc à un déficit total de 7,5 milliards de francs 1989 que la défense doit faire face, alors même qu'il devient de plus en plus manifeste que l'enveloppe de la programmation avait été calculée au plus juste, compte tenu du grand nombre de programmes engagés.

Des surcoûts importants sont constatés : 26 p. 100 pour le char Leclerc - et vous avez déclenché une enquête -, 19 p. 100 pour le S.N.L.E. de nouvelle génération, 13 p. 100 pour le B.A.M.O.

L'enveloppe de la programmation doit, en outre, supporter les dépenses supplémentaires résultant de l'avancement à 1996 de la date de production en série du Rafale et de l'absence - que j'espère temporaire - de participations étrangères à ce programme. Ces dépenses supplémentaires s'élevaient à plus de 4 milliards de francs pour la période 1989-1991. Pour la seule année 1989, elles s'établissent à 1 milliard de francs.

Il est donc regrettable, dans ces conditions, que l'objectif de la programmation n'ait pu être tenu et que la part des crédits budgétaires de la défense dans le produit intérieur brut marchand subisse la baisse que j'ai évoquée.

Le retard pris par rapport à la programmation dans le projet de budget affecte pour 1 750 millions de francs l'enveloppe nucléaire. Il entraîne le report du programme S.4, pourtant indispensable pour assurer le maintien d'une composante balistique sol-sol au-delà de l'échéance de 1995-1996, années qui marquent la fin de la durée de vie des systèmes actuels S.3.

M. Boucheron, président de la commission de la défense, n'a sans doute pas commis de lapsus en disant que tout ce qui était mobile était sans aucun doute souhaitable, et donc probablement aussi le S.4, mais j'ai vraiment l'impression que la discussion sur ce missile donne lieu à une véritable guerre de religion, en tout cas que c'est pour le Président de la République une question de religion.

L'entrée en service du missile M5 est également reportée de deux ans et demi. Le missile M45 qui, dans l'attente du M5, équipera les sous-marins de nouvelle génération, ne sera en fait qu'une version modernisée du M4, essentiellement caractérisé par l'emport de la tête nucléaire TN 75.

Les forces classiques devront faire face à un déficit de 2 400 millions de francs par rapport aux ressources prévues par la programmation. Ce déficit se répartit entre les armées à raison de 500 millions de francs pour la marine et l'armée de l'air et 1 500 millions de francs pour l'armée de terre.

Dans l'armée de l'air, les conséquences en seront essentiellement un ralentissement des livraisons d'avions de combat et donc, à terme, un risque sérieux de réduction des commandes qui pourrait compromettre le maintien de 450 avions de combat en ligne.

Dans l'armée de terre, les réductions de commande affectent des programmes essentiels pour la modernisation du corps de bataille : 29 AMX 30 B2, 4 canons de 155 et 31 missiles sol-air de très courte portée feront ainsi défaut à des forces terrestres dont les besoins en matière d'accroissement des capacités blindées et de développement de la puissance de feu sont pourtant très aigus.

Dans la marine, la gestion des crédits affectés à la flotte de surface sera plus difficile encore. On note déjà un retard de plusieurs mois dans l'exécution du programme de porte-avions nucléaire, une limitation à neuf de la série prévue pour les B.A.M.O., les bâtiments anti-mines océaniques, et le lancement sur crédits budgétaires d'une seule tranche de deux frégates de surveillance, ce qui pourrait faire craindre, monsieur le ministre, une remise en cause de l'objectif initial de six bâtiments.

Par ailleurs, vous décidez qu'il ne peut être question d'acheter ou de louer les F18 dont notre marine aurait besoin à court terme. Nous sommes, comme vous, attachés au maintien de notre industrie aéronautique militaire nationale, mais peut-on pour autant mettre en péril l'opérabilité de nos porte-avions ?

Vous décidez de faire « remplir » nos Crusaders en attendant le Rafale navalisé. L'année dernière, j'avais interrogé votre prédécesseur sur le coût d'une telle opération, qu'il avait estimé à un milliard et demi de francs.

Or, curieusement, cette année, l'industriel concerné prétend qu'avec 600 millions de francs il peut adapter sur le Crusader le système d'arme F1 avec le missile air-air super 30, consolider les structures, et en prime, si je puis dire, offrir le siège éjectable 00.

Tout cela ne me paraît - vous me pardonneriez encore ma franchise - ni sérieux ni crédible.

La seule chose qui paraît en effet certaine, c'est que le Rafale « marine » prêt pour 1996 ne sera opérationnel qu'en 1998 et qu'il y a donc une impasse de cinq ans pratiquement incompressible. Sur ce point comme sur d'autres, nous pouvons difficilement vous suivre.

Au titre III, le projet de budget est caractérisé par une nouvelle baisse en volume - 0,7 p. 100 à structures budgétaires constantes - alors qu'une stabilisation aurait été au minimum nécessaire étant donné les tensions que l'on constate quotidiennement dans la gestion des personnels et des crédits.

La déflation des personnels militaires est sévère. Elle porte sur 2 404 emplois de militaires d'active, contre 821 seulement dans le budget de 1988. Les suppressions d'emplois d'appelés, interrompues en 1986, sont reprises avec une déflation de 2 183 postes en 1989.

Dans l'armée de terre, plus particulièrement touchée par la déflation, on risque de revenir à la pratique suivie en 1986 de la mise en sommeil d'une compagnie de combat par régiment dans une dizaine, voire une vingtaine de régiments. Il est d'ores et déjà certain qu'au moins deux régiments seront déprofessionnalisés.

Les structures de l'armée de terre dispersées, anciennes, empreintes de rigidité ne permettent, en effet, pour le moment, aucune souplesse dans la gestion des effectifs. Il sera donc difficile de faire porter les suppressions d'emplois dans les forces terrestres ailleurs que sur les unités de combat.

Les charges qui pèsent sur les militaires d'active et qui excèdent déjà les limites normales des sujétions militaires vont en tout état de cause s'aggraver, d'autant plus que dans les trois armées apparaissent des besoins nouveaux en personnels qui auraient justifié des créations d'emplois.

Ces besoins découlent, par exemple, dans l'armée de l'air, de la mise en œuvre prochaine du nouveau système de détection aéroporté ou du renforcement de la protection antiaérienne des bases, dans l'armée de terre de la création de la brigade franco-allemande et du développement des techniques nouvelles à base d'électronique et d'informatique, dans la marine de la mise en service des nouveaux appareils de patrouille maritime Atlantique 2.

La faible croissance du titre III aura également des conséquences négatives sur l'entretien programmé des matériels. Les crédits d'entretien programmé de l'armée de l'air et de la marine, qui constituent l'essentiel de cette catégorie de dépenses au titre III, ne progressent, en effet, que de 1 p. 100, avant transfert, alors qu'ils sont destinés à couvrir pour plus de 80 p. 100 des dépenses de main-d'œuvre dont le taux de croissance sera en 1989 de l'ordre de 4 à 5 p. 100 au moins.

La situation est particulièrement préoccupante pour la marine, qui enregistre déjà un déficit de 475 millions de francs dans ses ressources d'entretien programmé. Elle sera contrainte en 1989 de reporter ou de décaler des I.P.E.R., les

indisponibilités pour entretien et réparation, et d'alléger les travaux d'entretien prévus dans le cadre de ces périodes d'indisponibilité alors que la flotte a été soumise, du fait des opérations extérieures, à des contraintes d'utilisation exceptionnelles.

Etant donné l'âge de la plupart des bâtiments de la flotte, c'est à une détérioration de l'équipement que l'on risque à terme d'aboutir par manque de crédits d'entretien. Il paraît donc urgent que soit interrompue la tendance à la compression des dépenses d'entretien. Il faut que le prochain projet de loi de finances rectificative permette au moins de couvrir les besoins qui résultent directement des opérations extérieures.

J'aurais voulu, monsieur le ministre, parler encore de bien d'autres choses que j'ai relevées dans votre projet de budget, et notamment de la gendarmerie, mais le temps me manque.

Vous comprendrez que, pour les raisons que je viens d'exposer, notre groupe ne puisse pas approuver votre projet de budget. Nous souhaitons, bien sûr, comme l'a rappelé le président de la commission de la défense nationale, que le consensus continue à être le ciment de notre défense. A vous, lors de l'actualisation de la loi de programmation, ou éventuellement lors d'une nouvelle loi de programmation - nous ne savons pas encore quelles sont exactement vos intentions - de faire en sorte que nous puissions de nouveau nous rejoindre. Mais en attendant, et à mon grand regret, monsieur le ministre, nous nous abstenons dans le vote sur votre projet de budget pour 1989. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Guy-Michel Chauveau.

M. Guy-Michel Chauveau. Monsieur le président, mesdames, messieurs, M. Paecht faisait allusion au début de son propos à 1979. Il me semble, en effet, avoir à l'année dernière ce passage du débat où notre collègue ferrailait avec M. Bourges à propos des références, et notamment du P.I.B. Je puis vous assurer, monsieur le ministre - mais il est vrai que vous y étiez - que les choses étaient bien plus difficiles qu'aujourd'hui. Vous voyez : on s'améliore !

Je voudrais, avant de commenter ce budget, faire une observation. Lorsque vous êtes venu pour la première fois devant la commission de la défense nationale, vous avez en préambule rappelé que la défense de la France était l'affaire de tous et que votre rôle était de veiller à ce que l'outil de notre défense soit adéquat avec l'ensemble des missions et fonctions qui lui incombent. Nous approuvons bien sûr vos propos.

Vous avez précisé que cet outil de défense dépendait essentiellement de trois facteurs : le premier et principal facteur, celui sur lequel je m'arrêterai ; c'est la valeur, la qualité et la volonté des hommes, le second, le niveau technologique des équipements ; le troisième, les ressources de la nation.

Il est vrai qu'habituellement la préoccupation des responsables budgétaires va plutôt aux investissements. Mais que seraient ces investissements sans la qualité des hommes qui les exploitent ? Cela est vrai pour les hommes et les femmes qui servent notre pays en général, c'est aussi vrai pour les hommes et les femmes de votre ministère. Le 14 septembre dernier, nous avons apprécié ces propos.

Je m'en félicite d'autant plus que l'année dernière, dans mon rapport budgétaire, j'avais fait part à votre prédécesseur de mes préoccupations. J'ai été entendu, nous avons été entendus, puisque l'augmentation des crédits relatifs à la condition militaire pour le budget de 1989 est supérieure à celle des trois années précédentes. Il en est de même des mesures en faveur des personnels civils : 27 millions de francs. Je rappellerai qu'en 1987 elles étaient de 0,9 million de francs, en 1988 de 6,2 millions de francs. Des actes valent mieux que des paroles.

La sécurité publique, la sécurité de notre pays, en métropole, et outre-mer, la sécurité de nos ressortissants, de nos approvisionnements, bref nos intérêts vitaux doivent être préservés en tout lieu et à tout moment. Pour cela, notre pays s'est donné une stratégie et un outil en fonction des risques potentiels, des menaces permanentes ou évolutives qui se manifestent dans notre environnement.

Pour la paix et le désarmement, la voix de la France s'est de nombreuses fois fait entendre, car le désarmement est une de nos priorités. L'accord sur l'élimination des forces

nucléaires intermédiaires américaines et soviétiques en Europe a constitué un incontestable progrès que la France a salué. Pour la première fois, un accord prévoit la réduction des armements et non leur simple limitation. Le traité a instauré des procédures de vérification sévères qui auront valeur de précédent. Cela devrait permettre la poursuite des efforts en vue d'un accord sur la réduction des arsenaux nucléaires stratégiques et le maintien des dispositions du traité A.B.M.

En Europe, nous nous félicitons de l'évolution engagée par M. Gorbatchev pour l'économie de son pays, pour l'établissement de nouvelles relations en Europe et dans le monde, mais nous constatons aussi que l'effort de défense soviétique n'est pas relâché, que la modernisation de ses outils se poursuit, que les productions de bateaux, d'avions, de chars, d'artillerie, notamment, se maintiennent sur des rythmes acquis et qu'en conséquence, les déséquilibres et asymétries reconnus subsistent.

Ainsi, même si aujourd'hui les relations dans cette partie du monde font qu'un conflit est très hautement improbable, l'Europe, dont la France, ne peut pas ne pas tenir compte de ces déséquilibres. Par conséquent, il nous appartient de maintenir notre effort de défense mais, comme l'a rappelé le Président de la République récemment, « chacun à sa place ».

Dans ce contexte, peut-il y avoir des évolutions ? Oui, si des réponses sont apportées à trois questions :

Premièrement, l'Union soviétique est-elle disposée à répondre aux nouvelles mesures de confiance que lui proposent les pays de l'Alliance ?

Deuxièmement, l'Union soviétique est-elle disposée à s'engager dans une réduction d'armements classiques, et pas seulement au retrait de quelques milliers d'hommes, voire quelques dizaines de milliers, retrait largement compensé par la modernisation de ses forces ?

Troisièmement, les pays qui possèdent l'arme chimique sont-ils disposés à répondre aux propositions de François Mitterrand sur le désarmement chimique, alors même que 30 p. 100 des ogives de certains pays contiennent des produits chimiques ?

Je reviendrai sur la première question, celle qui porte sur les mesures de confiance, car elles ont, elles, aussi, un rôle à jouer dans la diminution des risques de conflit, même si l'on n'en parle pas souvent.

La notification préalable des activités militaires de grande envergure, leur observation et les restrictions imposées à leur ampleur sont autant d'éléments qui contribuent à réduire les possibilités d'une attaque par surprise et qui, surtout, empêchent l'utilisation de telles activités à des fins d'intimidation politique. Elles contribuent donc à promouvoir la transparence militaire et par conséquent la sécurité collective.

Le Président François Mitterrand à l'O.N.U., le 29 septembre dernier, a d'ailleurs rappelé qu'il souhaitait que les trente-cinq participants à la C.S.C.E., la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, trouvent un accord.

Je veux rappeler ici les propositions du Président :

« D'abord en veillant à ce qu'aucune armée, aucune coalition d'armées ne dispose, dans la zone où l'Est et l'Ouest se font face, du moyen de lancer brusquement une attaque par surprise ni de mener une guerre prolongée. Et pour cela il conviendra de prévoir dans cette zone des mesures de réduction, de recul, de déconcentration des troupes et des matériels - chars, engins blindés, artillerie, ponts mobiles - et toutes techniques de franchissement et de limitation des réserves et des stocks.

« Ensuite en élaborant des procédures de vérification et de contrôle contre la violation éventuelle des traités. Ces nouvelles mesures de transparence et de confiance complèteraient utilement le dispositif d'Helsinki.

« Plusieurs initiatives ont été prises par la France pour la définition des zones où s'appliqueraient ces contraintes, sur le rapport entre les matériels militaires nationaux et les matériels étrangers, sur le plafonnement des forces d'un seul pays au regard de l'ensemble.

« J'ai enfin souhaité qu'au terme des deux années à venir il fût procédé à un examen de l'état de la négociation. Faute de résultat, en effet, qui pourrait empêcher chacun de reprendre sa liberté ? »

Sur la deuxième question, nous espérons que les propositions de la France pour conduire les négociations de l'Europe à préférer la « suffisance » au « surarmement » seront

entendues. A Vienne, la C.S.C.E. aborde la phase d'ouverture prochaine de négociations sur les armes conventionnelles ; espérons qu'elles aboutissent au plus vite.

Troisième question : l'élimination des armes chimiques.

« Concernant l'arme chimique dont nous avons récemment constaté les ravages, éliminons-la au plus vite. » Tels sont les propos du Président de la République qui, au nom de la France, dépositaire du protocole de Genève de 1925, a invité les Etats intéressés par cet accord, mais aussi les autres, à une réunion à Paris du 7 au 11 janvier 1989.

L'objet de cette réunion sera de réaffirmer solennellement l'engagement de non-emploi, de prévenir la prolifération, de susciter de nouvelles adhésions au protocole de Genève, d'améliorer les procédures d'enquête de marquer enfin une volonté commune d'avancer.

Je rappelle les propositions du Président de la République :

« En deuxième lieu, mon pays désire accroître le rôle des Nations unies dans la lutte contre la prolifération et l'usage de l'arme chimique. En 1982, la France avait été à l'origine de la résolution permettant au secrétaire général de diligenter les enquêtes dans les régions du monde où des armes chimiques auraient été utilisées. Cette procédure a déjà confirmé l'emploi effectif de ces armes. Allons plus loin. Créons une situation qui fasse qu'aucun Etat ne puisse impunément employer l'arme chimique pour régler ses problèmes externes ou internes. Nous devons non seulement interdire l'emploi des armes chimiques, mais aussi leur fabrication.

« Les risques de banalisation et de prolifération de l'arme chimique commandent de forcer l'allure et d'aboutir à la destruction des stocks comme à la surveillance étroite des moyens qui permettraient de les reconstituer.

« En signant la convention, chaque Etat détenteur de stocks s'engagerait à les détruire. Mais comme plusieurs années seront, de l'avis des experts, nécessaires avant d'y parvenir, la menace chimique subsistera pendant ce temps.

« D'où la nécessité d'assurer la sécurité pendant la période délicate qui précédera la destruction totale de ces armes.

« C'est pourquoi je pense que les usines d'armes chimiques devraient être fermées dès l'entrée en vigueur de la convention et placées, comme les stocks, sous contrôle international, avant d'être démantelées. Dès maintenant, la France se déclare prête à renoncer à toute possibilité de produire des armes chimiques à partir de l'entrée en vigueur de la future convention. »

Voilà quelques propositions formulées par le Président de la République. Si j'y ai insisté, c'est parce que nous croyons qu'elles sont importantes et, bien sûr, qu'elles seront soutenues par l'ensemble des groupes politiques représentés à l'Assemblée.

Oui, monsieur le ministre, la France a intérêt à la paix et à la stabilité en Europe. Mais peut-on faire preuve d'optimisme dans la coopération en matière de sécurité pour les vingt ou trente ans qui viennent quand on fait ce constat : pas d'avion européen unique, pas de char unique, un hélicoptère franco-allemand et, pour les fusées, pas grand-chose ?

Le seul terrain où les progrès sont sensibles est celui des relations franco-allemandes, notamment depuis 1983. Depuis cette date, en effet, se sont succédés stages bilingues, échanges d'officiers et visites d'amitié, manœuvres à grande échelle avec participation de la F.A.R., création de la brigade franco-allemande.

A cela, il faut ajouter les rencontres très fréquentes des ministres des affaires étrangères et de la défense, et je crois que c'est l'objet d'une réunion prévue pour demain.

Plus récemment, les deux pays ont créé un conseil commun de défense.

Enfin, en février 1986, il a été décidé que le Président de la République consulterait le Chancelier de la République fédérale sur l'emploi éventuel des armes préstratégiques françaises sur le sol allemand.

Autant d'initiatives qui montrent notre solidarité dans l'Alliance, solidarité qui s'exprimerait « dès la première minute ». Mais à chacun son rôle. C'est d'abord à tous les partenaires de l'Alliance de faire en sorte qu'il n'y ait pas crise et escalade dans la crise.

Le chemin est étroit, car demain peu de pays européens seront en mesure d'accroître leurs dépenses pour la sécurité collective et la défense de l'Europe. Il est par conséquent nécessaire de construire le pilier européen de l'alliance.

Alors, l'environnement économique, monétaire, technologique, culturel, politique de l'Europe donnera son contenu à l'environnement militaire.

Chacun doit comprendre que l'Europe n'existera pas sans qu'elle soit capable d'assurer elle-même sa défense.

J'en viens au budget proprement dit, monsieur le ministre. Ce budget est-il conforme aux orientations de notre pays définies par le Président de la République ? Oui !

La dissuasion nucléaire reste en tout état de cause la garantie de la paix en Europe et doit donc être préservée. Notre force nucléaire est de stricte suffisance - vous le rappelez souvent - ce qui n'empêche pas sa modernisation.

En maintenant à 32 p. 100 la part du nucléaire dans les crédits de paiement du titre V, ce budget assure au pays les moyens de son indépendance.

En maintenant trois S.N.L.E. à la mer, en poursuivant le programme du S.N.L.E. nouvelle génération, celui du Hadès, les nouveaux missiles et la modernisation du plateau d'Albion, l'effort consenti est significatif de cette priorité.

Je n'entrerai pas non plus dans les détails des différents budgets, car les rapporteurs l'ont très bien fait ce matin.

Je voudrais simplement noter que nous sommes inquiets - et d'autres l'ont dit avant moi - de la dérive des coûts de certains programmes, notamment du char Leclerc. Vous avez demandé, je crois, une enquête au contrôle général. J'espère que vous informerez la représentation nationale des conclusions du contrôleur général.

En faisant un effort pour accroître sa mobilité, mais aussi un effort sur les communications, l'armée de terre montre qu'elle devient de plus en plus technique. Il est dommage que cette image ne soit pas toujours perçue par l'opinion publique.

Nous avons remarqué également que l'armée de l'air avait fait un effort de « réaménagement », dirons-nous, de ses diverses commandes pour honorer ses priorités.

Je dirai peu de chose sur la marine, car M. Gourmelon a tout dit ce matin. Je voudrais simplement souligner que le crédit de 98 milliards de francs représente une augmentation de 7,15 milliards de francs pour le titre V. Peu importe ce que cela représente par rapport au P.N.B., au P.I.B.M. ou au budget de l'Etat. C'est là une augmentation importante, qui permet la modernisation de nos forces armées.

Sur le titre III, je voudrais m'associer à ce qui a été dit ce matin, car, concernant les réductions d'effectifs, il faut en finir avec l'échenillage annuel, décidé d'ailleurs par on ne sait qui on ne sait où. Il est nécessaire - et je m'associe aux propos de mon collègue Jean Gatel - d'établir une planification de l'évolution des effectifs. Pour les nouveaux équipements, d'ici à 1995 l'armée de terre aurait besoin de 300 officiers et de 2 000 sous-officiers, la marine de 200 officiers et de 1 000 officiers mariners. L'armée de l'air, d'ici à 1994, estime à 1 466 le nombre de militaires nécessaires pour le système Astarté, les Awacs, etc. La gendarmerie estime qu'elle aura besoin de 8 000 emplois nouveaux dans les dix ans. Donc, je pense que les travaux que vous engagerez d'ici le printemps permettront de faire des prévisions à moyen terme.

Mais je ferai également une remarque à certains qui, sur ces bancs, font la critique de ces déflations non programmées : ce n'est pas de notre faute si cela n'apparaissait pas dans la dernière loi de programmation puisqu'elle ne concernait que le titre V.

Monsieur le ministre, le groupe socialiste votera ce budget car il donne les moyens de poursuivre une politique de défense au service de la paix, qu'il s'agisse des moyens pour la politique de dissuasion que nous voulons de stricte suffisance, qu'il s'agisse des moyens pour éviter le contournement de cette dissuasion ou qu'il s'agisse des moyens pour défendre les intérêts vitaux de la France.

Monsieur le ministre, nous voterons le budget de ce gouvernement car il est l'outil d'une politique cohérente. Nous sommes loin, monsieur le ministre, des déclarations de Jacques Chirac à l'I.H.E.D.N. du 12 septembre 1988 sur notre stratégie.

Où sont-ils ceux qui, sur ces bancs, voulaient en 1983 nous envoyer « guerroyer » dans le nord du Tchad ? En 1981, les Libyens étaient à N'Djamena. En 1988, la Libye et le Tchad échangent leurs ambassadeurs. Quel chemin parcouru !

Quant à l'effort de recherche engagé par les U.S.A. pour l'I.D.S., la part des Européens est sinon insignifiante, du moins très faible. Et pourtant, que n'avons-nous pas entendu à l'époque ?

Monsieur le ministre, la France a eu raison de proposer aux Européens des programmes de recherche. C'est un exemple. N'attendons pas des autres, mes chers collègues, ce que l'Europe peut et doit faire. Et il en est de même pour sa sécurité, la paix et le désarmement.

C'est notre préoccupation. Nous savons que c'est aussi la vôtre, et nous nous en félicitons, monsieur le ministre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. François Fillon.

M. François Fillon. Monsieur le ministre, au mois d'avril 1987, nous votions ensemble la loi de programmation militaire pour les années 1987 à 1991. Cette loi imprimait une forte augmentation initiale des dépenses d'équipement et, grâce à deux amendements parlementaires, elle prévoyait son actualisation à mi-course et un mécanisme de revalorisation des crédits inscrits année après année.

Aujourd'hui, un nouveau gouvernement nous propose le troisième budget de la loi.

Il n'y a pas lieu d'engager un débat sur notre politique de défense. Ce débat a eu lieu il y a deux ans et il aura à nouveau lieu au printemps. On doit par contre s'interroger sur la conformité de ce budget à la loi et sur la cohérence du discours : ces nouveaux responsables de notre défense. Et des réponses que vous apporterez à ces questions dépendra le vote du groupe du Rassemblement pour la République.

Le budget pour 1989 est-il cohérent avec la loi de programmation ?

Vous affirmez, et votre majorité avec vous, que ce budget respecte à peu près la loi de programmation militaire, tandis que le rapporteur spécial ajoute aussitôt que cette loi ne pourra pas être appliquée complètement et qu'il faut la revoir. Quelle est la réalité ?

La réalité, c'est qu'il manque 3,7 milliards de francs, plus les 500 millions d'entretien programmé de la flotte, soit 4,2 milliards. Certains autour de vous disent que ces retards sont sans véritable conséquence, d'autres qu'ils sont inévitables.

Sont-ils donc sans conséquence ? En fait, depuis le vote de la loi, l'écart est au moins de 6,2 milliards : 1 milliard en raison du non-respect l'an passé par le gouvernement précédent des mécanismes de revalorisation des francs 1986 ; 1 milliard en raison de la non-cession des parts que l'Etat possède dans le capital de la société des avions Marcel Dassault ; et 4,2 milliards en raison des retards ; soit au moins un écart de 6,2 milliards de francs - mon collègue M. Paecht en trouve encore un de plus. Et ces 6,2 milliards manqueront chaque année. Sauf si, l'année prochaine, vous nous proposez un budget en augmentation de 8, de 9 ou de 10 p. 100, en 1991, il manquera, en admettant qu'il n'y ait pas d'autres retards, au moins 15 milliards de francs, soit l'équivalent d'un grand programme comme le Hadès ou le lance-roquettes multiples, ou encore les refontes M4.

Vous avez renoncé à céder les parts que l'Etat possède dans la société des avions Marcel Dassault au motif, selon le rapporteur spécial, que le faire serait « porter atteinte à l'indispensable contrôle que la nation se doit d'exercer sur l'industrie d'armement ». Je me permets de souligner la naïveté de cette remarque qui ferait sourire Charles Hernu. Celui-ci doit, en effet, se souvenir du contrôle qu'il exerçait sur la société des avions Marcel Dassault lors de la négociation menée pour la réalisation d'un avion de combat européen !

En réalité, l'insuffisance du titre V fait peser une menace sur un programme et vous conduit à en étaler un certain nombre d'autres.

Vous avez dit devant la commission : « Je serai le ministre des choix. » Je me suis interrogé pour savoir quels choix vous faisiez ou plutôt à quels choix vous aviez contraint des arbitrages budgétaires dont il faut reconnaître qu'ils auraient pu être pires si vous ne vous étiez pas battu avec une énergie qui suscite l'admiration contre un ministre des finances qui, fort des déclarations qui avaient été faites pendant la campagne électorale du printemps, s'apprêtait à faire subir à la défense une rigueur inégalée. En fait, le seul choix que j'aie trouvé dans votre budget, c'est la priorité très forte donnée à nos forces nucléaires, et notamment aux sous-marins nucléaires lanceurs d'engin de nouvelle génération,

mais au détriment des programmes M 5 et M 4. Je suis d'accord sur ce choix, ainsi que sur le décalage du programme M 5 dans les années 2002-2005...

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. 2002 !

M. François Fillon. ... en raison des performances du M 45. Nous avons proposé ce décalage en 1987, mais le Président de la République nous l'avait refusé au motif que l'on ne devait pas toucher à un programme majeur pour l'avenir de nos forces nucléaires. Mais c'est une autre histoire !

M. le ministre de la défense. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Fillon ?

M. François Fillon. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de la défense. A l'époque, les performances du missile M 45 n'étaient pas encore établies. C'est donc au vu de ses performances, notamment des aides à la pénétration dont il disposera, que la décision de reporter la réalisation du M 5 à l'année 2002, et non à 2005, a été prise en conseil de défense, au mois de juillet dernier.

M. François Fillon. Je pensais bien qu'il devait, monsieur le ministre, y avoir une explication...

M. le ministre de la défense. La voici, elle est claire !

M. François Fillon ... mais nous l'avions déjà proposé en 1987.

Le report du S 4 est plus inquiétant. Vous nous dites à propos du S 4 : « J'ai besoin d'un délai de réflexion, il n'y a pas d'urgence. » Mais, dans votre esprit, en tout cas d'après ce que vous avez dit sur ce sujet, la deuxième composante des forces nucléaires stratégiques n'est pas remise en cause dans son principe. Le Président de la République, lui, dans son discours à l'I.H.E.D.N., a été plus clair, en tout cas dans son discours écrit, où il a précisé qu'il excluait la réalisation du S 4, refusant une mobilité que, par ailleurs, il admet pour le Hadès. Le rapporteur de la commission des finances considère que ce missile ne serait pas approprié à la dissuasion du faible au fort.

Monsieur le ministre, je voudrais vous mettre en garde - mais je crois que vous en êtes bien conscient - sur le fait que sont réunis autour de cette affaire tous les éléments d'une querelle politique absurde, ce que mon collègue Paecht appelait tout à l'heure une guerre de religion. Je crois qu'il faut nous garder de tout jugement péremptoire sur l'invulnérabilité des sous-marins, sur la fonction de test attribuée à Albion. Le S 4 n'est pas un missile de droite. Il a été conçu - je cite la loi de programme de 1983, que vous aviez votée et que le groupe communiste avait votée aussi - pour « accroître la marge d'action de l'autorité politique et renforcer la capacité de frappe en second ». Et Charles Hernu, à cette tribune, disait en 1983 que le Président de la République, en décidant la réalisation du SX - il s'appelait ainsi à l'époque - entendait « garantir un niveau élevé de survie à une composante de nos forces autre que la Force océanique stratégique ». Ces arguments semblent aujourd'hui balayés. Qui devons-nous croire ? Est-ce la D.G.A. qui, l'année dernière, nous pressait de réaliser un missile indispensable ou la D.G.A. qui, cette année, nous dit qu'il n'est pas urgent ? Vous voulez réfléchir encore, et vous avez sans doute raison. Réfléchissons ensemble sur ce sujet, sans polémique, mais ne réfléchissons pas trop longtemps car les négociations Est-Ouest peuvent nous amener à prendre des décisions qui ne seraient pas forcément conformes dans ce domaine à intérêt. *(« Très bien ! Très bien ! sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. »)*

Le retard est-il inévitable ? Les lois de programmation sont-elles condamnées à n'être pas respectées ? Je ne le crois pas et à tous ceux qui mettent en cause les ambitions de la loi de 1987, je dirai simplement deux choses :

Premièrement, cette loi est moins ambitieuse que la loi de 1983 votée par les socialistes et les communistes ;

Deuxièmement, si elle n'était pas réaliste, eh bien ! mes chers collègues, il ne fallait pas la voter ! Les bons résultats économiques enregistrés par notre pays, les 45 milliards de recettes fiscales supplémentaires...

M. Edmond Alphandéry. 48 milliards !

M. François Fillon. ... mettaient à la portée du Gouvernement les objectifs de la loi. Et accepter de voter le titre V tel qu'il est conduit tout droit à une réévaluation à la baisse de la loi de programmation militaire au printemps prochain. Cette réévaluation pourrait se traduire par deux conséquences : soit l'abandon d'une des principales missions de nos armées, soit plutôt l'étirement jusqu'à l'absurde de notre dispositif militaire.

Pour ma part, je ne me résigne pas à cette alternative, d'autant que des gains de productivité existent, dont l'exploitation conjuguée à un effort de défense tendant vers 4 p. 100 du P.I.B. permettrait le maintien de nos capacités.

La mise en concurrence systématique des industries européennes d'armement pour l'achat des matériels nécessaires à nos armées permettrait de dégager des économies considérables. Le choix de solutions purement nationales pour le char Leclerc ou pour le remplacement des Crusader par exemple risque en effet d'aller à l'encontre de notre souci commun d'indépendance nationale.

Si je fais clairement le choix de l'avion de combat futur pour équiper les forces aériennes françaises à l'horizon 1996-1998, parce que je crois que la survie de notre industrie aéronautique militaire est en cause, je voudrais faire remarquer que la décision, qui n'est pas prise, de remplacer les intercepteurs de la marine nationale par un avion français qui, de toute évidence, ne pourra être exporté risque de coûter entre 8 et 10 milliards de plus que les autres solutions existantes, soit le coût d'une coque de porte-avions pour remplacer 30 ou 40 intercepteurs. On peut s'interroger sur l'intérêt national dans un choix comme celui-là.

J'en viens maintenant aux dépenses de fonctionnement.

Exclus de la programmation votée en 1987, les crédits de fonctionnement sont jugés insuffisants par tous les responsables militaires. Ce jugement doit être nuancé.

Il n'y a en effet aucune raison pour que les armées ne participent pas à l'effort de diminution des dépenses publiques engagé depuis 1984. Les gains de productivité réclamés aux administrations civiles doivent l'être aussi aux militaires. Et dans cet esprit le projet de budget pour 1989 ne mérite pas les critiques qui lui ont été adressées, même s'il en mérite d'autres.

Les dépenses de rémunération sont les mêmes que pour les administrations civiles. Les dépenses liées à l'activité des forces sont d'un niveau satisfaisant. Seuls les crédits d'entretien programmé semblent calculés au plus juste. Mais ils doivent être rapprochés des dépenses de rechange inscrites au titre V, qui semblent d'un niveau satisfaisant.

Les déflations d'effectifs elles-mêmes, en termes d'économies budgétaires, ne mériteraient pas les critiques qu'elles ont suscitées si elles ne s'appliquaient pas de manière aussi absurde. Ces déflations d'effectifs, en effet, vont entraîner une économie de 312 millions de francs, qu'il convient de comparer avec les 59 199 millions de francs qui correspondent aux rémunérations du ministère de la défense. Je vous ai fait ce matin une proposition : celle de renoncer aux déflations et d'imposer une économie équivalente aux états-majors sur le titre III.

Mais, au-delà de cette question d'effectifs, le vrai problème qui touche nos armées est un problème de considération. Vous avez pris des mesures d'amélioration de la condition militaire, que j'approuve. Il fallait le faire. Mais les militaires ne réclament pas seulement de l'argent. Ils veulent aussi plus de justice. Et je me permets de vous faire une deuxième proposition : celle de permettre aux militaires de poursuivre leur carrière, lorsqu'ils sont obligés de l'interrompre avant la fin de leur vie professionnelle, dans la fonction publique. Il n'y a pas de raison qu'il y ait dans notre pays deux sortes de fonctionnaires : les fonctionnaires civils avec la sécurité de l'emploi et les fonctionnaires militaires qui ne l'ont pas.

Monsieur le ministre, une politique de défense, ce n'est pas seulement des moyens, c'est aussi un discours. Ce discours, c'est celui que tiennent, en accord avec le Parlement, vous-même, en charge de la préparation des forces, le Premier ministre, responsable de la défense nationale, et le Président de la République en qualité de chef des armées. Il n'est pas inutile de rappeler que la Constitution donne compétence à l'Assemblée nationale et au Sénat de fixer les grands principes de la défense nationale. Le Président de la République, après avoir usé des mots les plus durs et les plus excessifs à l'encontre de ses prédécesseurs, accusés de confisquer la politique étrangère et la politique de défense, ne vient-il pas en

effet d'annoncer devant l'Institut des hautes études de défense nationale des mesures concernant un programme majeur, le S 4, qui, pour le moment, est dans une loi de programmation militaire qui a été votée par le Parlement ?

Pour ce qui vous concerne, monsieur le ministre, votre compétence est reconnue et votre patriotisme n'est mis en doute par personne. Contrairement à certains de vos prédécesseurs, notamment à Charles Hernu et à Paul Quilès, mais aussi à d'autres dans le passé, vous avez choisi de laisser le Parlement faire son métier en permettant le dialogue entre les commissions de la défense et des finances et les responsables de notre défense. Nous vous en savons gré.

Sur vos idées personnelles, nous n'avons encore que peu d'indications. Une chose est sûre : vous êtes resté l'ardent nationaliste que saluait en vous Michel Debré. Pour le reste, vous semblez avoir beaucoup changé. Il y a quelques années, en effet, vous condamnâtes avec véhémence une politique de défense qui, selon vous, conduisait la France à un retour dans l'O.T.A.N., c'est-à-dire sous un protectorat américain dont l'emprise économique vous semblait plus menaçante que les armées du pacte de Varsovie. Vous condamnâtes notre arme nucléaire tactique. Vous appuyâtes une réforme du service national et vous vouliez réduire une armée de terre à laquelle vous prêtiez le nombre de la Bundeswehr et l'efficacité de l'armée italienne. Aujourd'hui, vous semblez considérer que la principale menace vient non des Etats-Unis, mais du pacte de Varsovie. Vous êtes sans illusions sur les effets du désarmement, dont vous ne pensez pas qu'il pourrait changer radicalement la structure de nos forces et vous écrivez à propos de la politique de restructuration de Mikhaïl Gorbatchev : « Si elle est riche en promesses, elle peut également créer des menaces nouvelles en remettant en cause la stabilité interne du monde soviétique. » Vous défendez avec énergie un Hadès que le Président semblait avoir condamné. Vous n'envisagez plus de raccourcir le service national et vous ne tarissez pas d'éloges sur l'efficacité des personnels qui servent notre armée de terre.

Monsieur le ministre, je vous crois sincère et j'ai envie de vous faire confiance. Seulement, voilà, vous n'êtes pas le seul en charge des affaires de défense. Il y a le Premier ministre et il y a le Président de la République. Le Premier ministre d'abord, qui ne rate pas une occasion de dire en public que, comme beaucoup d'amis socialistes, il avait « milité naguère pour un choix différent de celui fondé sur l'arme nucléaire ». Je sais qu'il s'agit là d'un vieux débat, qui, selon les socialistes, n'a plus d'intérêt que pour les historiens. Pourtant, je ne peux m'empêcher de poser la question : où en serait notre défense si nos prédécesseurs s'étaient prononcés, avec Michel Rocard, pour le neutralisme et les milices populaires ? M'en tenant à des déclarations plus récentes, force m'est de constater que le discours que tenait le Premier ministre à cette tribune lors du débat sur la loi de programmation militaire en avril 1987 n'est guère éclairant. Ne pas baisser la garde vis-à-vis de l'U.R.S.S. tout en lui donnant la possibilité de prouver sa bonne foi, peser de tout notre poids dans les négociations sur les armes chimiques, mais préparer en même temps nos capacités industrielles pour en produire, changer la nature du service national, mais comment ?

Il est vrai que Michel Rocard devient plus clair lorsqu'il s'agit de signifier que la défense n'est pas au rang des priorités gouvernementales. Déjà en 1987, approuvant une loi de programmation dans laquelle il feignait de voir l'œuvre du Président de la République, il se fixait comme ambition non de l'appliquer coûte que coûte, mais de la revoir à la baisse, estimant que « la liste impressionnante des réalisations engagées ne peut que susciter un certain scepticisme ». A la veille de l'élection présidentielle, voulant fixer ses idées dans un ouvrage, *Réponses pour demain*, il laissait significativement sans réponse la question qu'il lançait à l'opinion : donne-t-on trop d'argent à l'armée ?

Enfin, dans sa déclaration de politique générale du 29 juin, il s'engageait à maintenir l'effort de défense non dans le cadre de la loi de programmation, mais - inflexion significative - dans le sens imprimé par elle.

Il est vrai que les préférences du Premier ministre ne sont rien en présence des orientations de la *Lettre aux Français*. Mais, au risque de vous décevoir, je n'y ai rien trouvé qui puisse satisfaire sur ce sujet la légitime curiosité des Français. Quelques erreurs délibérées sur l'attitude du gouvernement précédent, qui, jamais, par exemple, ne songea à associer la France au programme de « guerre des étoiles » du président

Reagan ; un hommage à la plate-forme de l'Union de l'Europe occidentale sur les intérêts européens en matière de sécurité mais qui oublie d'y associer Jacques Chirac, qui en est à l'origine ; d'intéressantes considérations sur la nécessité d'un désarmement global et simultané ; une conclusion pleine de bon sens selon laquelle, bien entendu, tant que Russes et Américains n'auront pas franchi les étapes décisives que nous sommes en droit d'espérer dans la destruction de leurs armes, la vigilance pour nous, Français, s'imposera ; enfin, une affirmation : « Il faut indiquer que la défense commune de l'Europe occupera bientôt le devant de la scène ; l'Europe se fera elle-même ou jamais. » Mais pourquoi alors affirmer le 13 octobre devant l'I.H.E.D.N. que la protection nucléaire des autres pays de l'Europe occidentale est de la seule compétence de l'Alliance atlantique, autrement dit des Etats-Unis ?

Comment bâtir la défense de l'Europe en écartant le problème essentiel, c'est-à-dire la mise en œuvre par l'Europe elle-même, demain, de l'arme nucléaire ?

La liste n'est pas close. On pourrait évoquer l'étrange affaire du *Herald Tribune* auquel le secrétaire général de l'Élysée confiait voilà quelques semaines que la France pourrait renoncer, dans le cadre des négociations Est-Ouest, au missile nucléaire Hadès. Rien de moins ! Qualifiée de gaffe, cette déclaration était aussitôt démentie. Pourtant, tous les propos du Président jusqu'à son discours à l'I.H.E.D.N. laissaient penser qu'il était prêt à renoncer à cette arme impopulaire en République fédérale d'Allemagne. Que s'est-il donc passé et comment voulez-vous que nous puissions nous y retrouver ?

Monsieur le ministre de la défense, il vous faudra beaucoup de persuasion et beaucoup de caractère pour convaincre vos amis de poursuivre la modernisation de notre défense, d'adopter une stratégie française du désarmement qui tienne d'abord compte de nos intérêts et de faire évoluer une doctrine qui a été conçue pour faire face à une menace et non pour concurrencer l'Ancien Testament.

Le groupe du Rassemblement pour la République est prêt à vous soutenir dans cette entreprise. Il pourrait même voter votre budget si vous acceptiez de renoncer à la déflation d'effectifs tout en exigeant des armées les économies qu'elle représente, si vous preniez l'engagement de consacrer au budget de 1990 une part des recettes fiscales supplémentaires dues à la croissance afin de rattraper les retards pris dans la loi et si vous preniez l'engagement, au nom du Gouvernement, de proposer au Parlement un collectif couvrant la totalité des surcoûts occasionnés par les opérations extérieures.

Faute de ces assurances, nous ne saurions voter un budget qui ne respecte pas les engagements de la loi de programmation et qui conduit tout droit à la réviser au printemps à la baisse. Nous nous abstenons donc en attendant votre projet de loi d'actualisation de la loi de programmation. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Loïc Bouvard.

M. Loïc Bouvard. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je le dis d'entrée de jeu, le groupe de l'Union du centre votera les crédits militaires.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. Loïc Bouvard. Il est vrai que les crédits qui nous sont demandés pour l'exercice 1989 sont susceptibles d'alimenter une large discussion.

Les dépenses de fonctionnement, sans lesquelles nos forces ne sauraient vivre ni s'entraîner décemment, sont en diminution en volume. Sans doute, du fait de la baisse du prix du pétrole, l'entraînement de nos forces ne devrait-il pas subir de dommages, et c'est bien là l'essentiel. Mais les dotations insuffisantes accordées aux entretiens courants et aux entretiens programmés pourraient entraîner une moindre disponibilité de nos unités.

Les rémunérations des personnels civils et militaires imposent aux personnels des armées le sort imparté à tous les corps de l'État, mais la revalorisation de la condition militaire reste indispensable.

Par ailleurs, la diminution constante des effectifs va bientôt imposer à l'ensemble des forces une redistribution et un regroupement des implantations, réorganisation à laquelle

nous ne sommes pas *a priori* opposés, mais qui obligera les forces terrestres à remanier leur dispositif pour la troisième fois en moins de quinze ans.

Au surplus, la suppression des postes d'appelés aggrave le problème de l'inégalité des jeunes devant le service militaire. Elle appelle une nouvelle et nécessaire réforme que vous avez d'ailleurs annoncée, monsieur le ministre, et dont nous attendons de connaître les lignes de force.

Les dépenses d'équipement ne sont pas, pour leur part, rigoureusement conformes à la loi de programmation militaire. Elles ne le seront pas en 1988 parce que vous refusez de rétrocéder au secteur privé les actifs de la société Dassault détenus par l'État. Elles ne le seront surtout pas en 1989, faute que l'effort budgétaire soit de façon stricte à la mesure des engagements souscrits : il manquera un milliard de francs en crédits de paiement à l'armée de l'air et à l'armée de terre, et un milliard sept cents millions de francs à la section commune.

Pour autant, les retards qui seront pris en 1989, pour n'être pas - tant s'en faut - marginaux, apparaissent supportables. En tout cas, ils seront nettement moindres que ceux qui furent accumulés de 1982 à 1986, du fait notamment des annulations de crédits dont chacun se souvient.

Ces retards seront comparables aux dérives que dut subir la loi de programmation militaire pour les années 1976 à 1982, en raison, il est vrai, d'un environnement économique et financier plus contraignant que celui d'aujourd'hui.

Ne minimisons pas ces retards ; n'en exagérons pas non plus les conséquences. Considérons toutefois que la part de la richesse nationale affectée à notre effort de défense aura tendance à diminuer en 1989, après s'être accrue en 1987 et 1988.

En fait, les insuffisances de crédits concernent quatre ou cinq programmes majeurs.

Le premier d'entre eux, le seul qui soit aujourd'hui vraiment discuté, concerne le missile sol-sol S 4.

Le problème qu'il pose n'est pas simple : aussi reste-t-il sans réelle solution depuis plus de dix ans malgré les études de qualité, au premier rang desquelles le rapport Bechter-Wiltzer de la commission de la défense nationale, publié voilà deux ans.

Faut-il une deuxième composante stratégique ?

La Grande-Bretagne n'en possède qu'une. Les Etats-Unis et l'Union soviétique persistent à en aligner trois. Quant à la France, elle dispose pour quelque temps encore de la triade, mais pour des raisons moins stratégiques qu'historiques.

Qui aurait imaginé, en effet, que nos Mirages IV seraient encore opérationnels aujourd'hui et que l'entrée en service de nos premiers S.N.L.E. serait si rapide qu'elle amoindrirait l'importance de notre composante sol-sol conçue à l'origine comme un système de transition ?

En fait, notre flotte de six S.N.L.E., renouvelée dans moins de dix ans par le lancement des sous-marins de nouvelle génération, dotée du M 4 puis du M 5, enfin du M 5, suffit largement à assurer la dissuasion.

Il est vrai qu'une hypothétique percée technologique - aujourd'hui peu vraisemblable - pourrait, à échéance d'une décennie, autoriser la détection et dès lors la destruction des sous-marins stratégiques en plongée.

Il suffit pour s'en prémunir de poursuivre les études de la nouvelle composante sol-sol, mais sans procéder à son industrialisation et à son éventuel déploiement.

La prudence semble d'autant plus nécessaire que d'autres programmes connaissent de préoccupantes dérives de coût.

Le S.N.L.E. nouvelle génération est précisément de ceux-là, et seuls les crédits supplémentaires qui sont dégagés à son profit peuvent laisser croire que les dotations de la section marine seront en 1989 pleinement conformes à la loi de programmation.

En fait, notre marine, qui doit conduire de front, d'une part, le programme des porte-avions dont les récents événements du Proche-Orient ont confirmé la nécessité et, d'autre part, celui de l'avion de patrouille maritime et la modernisation de la force océanique stratégique, risque fort de payer cet effort par une fâcheuse contraction de notre flotte de surface.

De même le programme du char I seclerc fait-il problème, non parce que celui-ci s'avérerait inadapté ou parce que les crédits que vous entendez lui consacrer ne correspondraient pas à l'enveloppe initiale, mais parce que la dérive des coûts serait, paraît-il, considérable. A tel point que vous avez, monsieur le ministre, décidé de confier au contrôle général des armées une enquête à ce sujet.

Un char franco-allemand, qui aurait été lui aussi fort coûteux, aurait au moins permis de doter les deux armées les plus importantes d'Europe occidentale d'un matériel identique.

La même réflexion doit prévaloir à propos de l'avion de combat, même s'il est trop tard pour remettre en cause le programme *Rafale*, d'ailleurs techniquement prometteur.

Nous notons avec satisfaction que l'armée de l'air, qui subira elle aussi d'inévitables étiements, disposera enfin de ce dont elle avait besoin depuis si longtemps : une capacité de détection aéroportée à basse altitude et le renforcement de ses capacités d'aérotransport, que j'avais vainement demandés de 1978 à 1986 en tant que rapporteur du budget de l'armée de l'air...

M. Jean-Marie Daillet. C'est vrai !

M. Loïc Bouvard. ... et qui ont été décidés l'an dernier.

Il reste que notre effort de défense n'a de valeur qu'en fonction de sa conformité à la situation internationale.

L'exposé des motifs du projet de loi de programme militaire pour les années 1987-1991 a constitué le socle sur lequel se sont fondés les programmes d'armement et les crédits d'équipement.

Cette analyse faisait état de l'important déséquilibre des forces au profit du pacte de Varsovie, d'une surcapacité nucléaire persistante, d'une menace chimique considérable, des incertitudes qu'étaient susceptibles de faire naître les négociations de Genève, de la multiplication des foyers de tension hors d'Europe, de la diffusion du terrorisme et du chantage.

Prenant acte toutefois des modifications en cours sur l'échiquier international, la loi ne manquait pas d'imposer une réactualisation avant l'adoption des crédits militaires pour 1989.

Il est regrettable, monsieur le ministre, que cette actualisation soit repoussée au printemps et que le budget qui nous est soumis ne dispose pas de l'assise législative qui aurait légitimé ses choix.

Le monde connaît, en effet, une incontestable évolution. Par bien des côtés, celle-ci est bénéfique : arrêt des combats entre l'Irak et l'Iran ; retrait progressif des troupes soviétiques d'Afghanistan ; accords relatifs à la double option zéro ; discussions portant sur la diminution de moitié des arsenaux stratégiques ; réaménagements internes de l'Union soviétique ; déclarations des deux candidats à la présidence des Etats-Unis sur le maintien de l'engagement américain en Europe.

Mais cette évolution ne saurait affaiblir notre vigilance car les forces militaires du pacte de Varsovie poursuivent sans relâche leur effort de modernisation et conservent leur posture offensive. De plus, par la double option zéro, les Etats-Unis se sont privés des armes susceptibles d'atteindre l'U.R.S.S. à partir de l'Europe occidentale.

Pretons garde que le rétablissement de la situation économique en Union soviétique, qui est l'objectif affiché par Gorbatchev, ne serve ultérieurement de point d'appui à une nouvelle relance de la course aux armements !

Tout en nous réjouissant, enfin, du rapprochement entre les deux Allemagnes et du rapprochement entre la République fédérale et l'Union soviétique, veillons à maintenir la cohésion de l'Europe occidentale et, au-delà, celle de l'Alliance atlantique, c'est-à-dire le couplage avec les Etats-Unis.

N'ayons garde, en effet, de mésestimer ce que nous apporte depuis quarante ans l'Alliance atlantique, et à travers elle les Etats-Unis : une flotte qui maintient la liberté des mers et par là même celle des échanges ; des forces aéroterrestres qui montent la garde en Allemagne ; des forces nucléaires tactiques, irremplaçables en cas de revers initial ; une menace dissuasive que font peser des forces stratégiques susceptibles, si nécessaire, d'être employées au profit des Etats européens qui en sont dépourvus ; enfin, des moyens de renseignements, de communication et de commandement uniques au monde.

Mais notre fidélité à l'Alliance atlantique ne saurait nous cacher tout l'intérêt que nous devons porter à l'émergence d'un pilier européen.

Je note que, dans sa *Lettre à tous les Français*, le chef de l'Etat constate que « les débats sur l'O.T.A.N., la nature de la dissuasion et le rôle de la France au centre de l'Europe s'amplifient », que « tout indique que la défense commune de l'Europe occupera bientôt le devant de la scène ».

Dans cette évolution, combien apparaît importante la plate-forme sur les intérêts européens en matière de sécurité adoptée par l'Union de l'Europe occidentale. Encore faut-il mettre en œuvre ce texte !

Qu'envisage le Gouvernement pour élargir la coordination des pays européens dans le domaine de la sécurité ?

Qu'entend-il proposer pour intensifier la coopération en matière d'armements ?

Je note avec satisfaction qu'il est envisagé de faire ratifier le même jour, par les parlements français et allemand, le protocole additionnel au traité franco-allemand, qui prévoit notamment l'instauration d'un conseil de défense.

Mais il reste beaucoup à faire.

Hier, dans l'opposition, vous avez voté la loi de programmation militaire pour les années 1987 à 1991. Aujourd'hui, au gouvernement, vous l'appliquez, dans les conditions et avec un esprit que l'on peut toujours contester, mais qui sont globalement conformes à la volonté exprimée hier par le législateur.

L'actualisation de cette loi interviendra au printemps 1989. Sachez, monsieur le ministre, que notre vote d'aujourd'hui aura pour corollaire, l'an prochain, une grande vigilance et un grand souci de réalisme. En effet, une loi de programmation n'est pas faite pour susciter des illusions que l'économie nationale ne peut supporter, mais pour dégager les moyens financiers nécessaires à l'indépendance de notre pays. Je souhaite qu'alors le consensus que nous avons connu puisse continuer de s'exercer et je crois que, sur ce point, je serai rejoint par beaucoup.

Telles sont les raisons pour lesquelles, je le répète, le groupe de l'Union du centre votera les crédits militaires pour 1989. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Louis Pierna.

M. Louis Pierna. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs les députés, c'est en me référant aux nombreux et immenses besoins auxquels un pays moderne tel que la France se doit de répondre que j'aborde l'examen du projet de budget pour 1989 de la défense.

Il s'agit des besoins de sécurité et de défense nationale bien évidemment, mais aussi des besoins de formation, de santé et de protection sociale, dont la prise en compte - j'y reviendrai - n'est pas indifférente à la sécurité de notre pays.

Ce budget et les orientations qu'il traduit sont-ils donc compatibles avec la satisfaction des besoins ?

S'agissant d'abord de la sécurité et de la défense de notre pays, on est contraint d'apporter une réponse négative à cette question.

En effet, ainsi que les députés communistes l'ont souvent rappelé ici, si la sécurité de la France repose pour partie sur la capacité de son dispositif militaire à décourager toute agression, elle dépend tout autant, en particulier à une époque où l'éclatement d'un conflit nucléaire pourrait signifier la destruction de l'humanité, du climat international existant, du niveau des armements et de la menace que ces derniers font peser. Par conséquent, la sécurité de la France repose sur sa contribution à l'amélioration de ce climat international, à l'abaissement du niveau des armements et des menaces. Or, tout indique - et je le dis avec gravité - qu'elle n'est pas prête à apporter une telle contribution.

Alors que, pour la première fois dans l'histoire, à la suite du traité de Washington, des armes nucléaires présentes en Europe sont détruites, alors qu'U.S.A. et Union Soviétique s'engagent sur la voie d'une négociation devant aboutir à une réduction de 50 p. 100 de leurs armements stratégiques, notre pays poursuit, cette année encore, l'application d'une loi de programmation militaire qui doit entraîner, d'ici à l'an 2000, le quadruplement de son potentiel de destruction par le feu

nucléaire. Vous avez bien entendu : il s'agit du quadruplement, même si M. le ministre m'a dit le contraire dernièrement !

Et même si le projet de budget pour 1989 n'envisage de réaliser que 95,8 p. 100 des objectifs ultramilitaristes de cette loi de programmation pour cette année, le choix de surarmer le pays demeure entier. D'ailleurs, le caractère spectaculaire de la progression des crédits d'équipement - plus de sept points - suffit à s'en convaincre.

Il n'est certes pas question de comparer les forces des super-grands et celles de la France, mais renforcer, de façon aussi évidente, les arsenaux de notre pays quand les autres commencent précisément à réduire leurs armements ne peut en aucun cas être la marque de la volonté de favoriser le désarmement et la détente.

D'ailleurs, les prises de positions officielles de la France à l'égard du désarmement ne font que confirmer cette tendance négative. Le Président de la République n'a-t-il pas déclaré, le 11 octobre dernier, lors de sa conférence à l'Institut des hautes études de la défense nationale, le refus de la France de participer au processus en cours ?

On pourrait encore citer son refus d'envisager toute réduction de l'arme nucléaire en Europe et celui d'arrêter les essais nucléaires dans le Pacifique qui coûtent, chacun le sait, une fortune et ternissent l'image de notre pays.

Sur la question des armes conventionnelles, la France témoigne de la même volonté de faire traîner les choses et si possible de faire échouer le processus.

Les soutiens qu'elle a décidé d'apporter, le 29 septembre dernier, à la proposition du président Reagan de réunir à Paris les 110 pays du protocole de Genève sur l'interdiction de l'emploi des armes chimiques, puis à la proposition faite à l'O.N.U. d'interdire leur fabrication - décisions qui résultent de la pression exercée par l'opinion publique, notamment après les bombardements irakiens contre les populations kurdes - constituent de petites inflexions par rapport à la tendance que j'évoquais. Mais leurs limites apparaissent grandes lorsqu'on sait qu'aucun des crédits du projet de budget pour 1989 concernant l'armement chimique n'a été remis en cause et que des entreprises françaises sont actuellement engagées dans la production et la vente sur catalogue - excusez du peu - de munitions chimiques.

Mais c'est aussi parce qu'ils ne répondent pas aux besoins du dispositif même chargé de défendre militairement le pays contre les agressions éventuelles que ce budget et les orientations qui le sous-tendent ne peuvent satisfaire aux exigences de sécurité de la France.

En effet, pour répondre à sa mission, ce dispositif doit être indépendant.

Or toute une série de mesures, qui se traduisent par d'importantes dépenses dans le budget, mettent en cause cette indépendance. Je veux citer à cet égard les efforts consacrés à l'édification d'une défense européenne, considérée comme le renforcement du pilier européen de l'Alliance atlantique, ou ceux concernant la création d'une brigade commune et d'un conseil de défense franco-allemand. Quelles perspectives « enthousiasmantes » vous offrez à la jeunesse de nos deux pays ! Jeunesse qui aspire, des deux côtés du Rhin, à la paix, au bonheur, à la vie.

Comment, aussi, préserver l'indépendance de notre appareil de défense et, par conséquent, la souveraineté de la France, si les décisions de cette dernière devaient être prises en fonction de la R.F.A., alors que chacun sait que son état-major est placé sous l'autorité de l'Otan ?

M. Robert Montdargent. Très bien !

M. Louis Pierna. Je veux également mentionner la poursuite, avec la suppression de nombreux emplois civils, de la politique de liquidation progressive d'un secteur clé pour l'indépendance du système de défense français, je veux parler des arsenaux et établissements de l'Etat, au profit de l'industrie privée et de l'intégration européenne en matière de fabrication d'armements. Quelle est la latitude de décision d'un pays dont les armements essentiels à la défense sont produits par d'autres pays ou soumis à de très influents intérêts privés ?

Il faudrait encore signaler l'essor donné à l'armement nucléaire tactique. Le budget de 1989 accorde ainsi près de 2 milliards de francs au programme Hadès et 3 milliards à la

commande de Mirage 2000 N, dont l'utilisation ne peut se concevoir que dans le cadre de la stratégie de bataille de l'avant de l'Otan, qui ne concerne en rien la défense de la France, fondée sur la doctrine de dissuasion tous azimuts.

En revanche, chacun le sait, nous avons besoin d'un appareil pour l'armée de l'air et la marine. Il existe ou va exister : c'est le *Rafale*. On nous a dit qu'il va être construit. C'est très bien car c'est nécessaire à la défense du pays ! Des tentatives pour le remplacer par un avion américain, le F 18, ont été faites, et des dépenses engagées pour un porte-avion. Pourquoi ? Et qu'on ne vienne pas nous opposer notre refus d'accepter le titre V ! Ce que nous refusons aujourd'hui, et que nous refuserons demain, ce sont les dépenses de surarmement nucléaire et non ce qui est indispensable pour assurer l'indépendance nationale !

Mme Muguette Jacquaint. Très bien !

M. Louis Pierna. Pour répondre à sa mission, le système de défense français doit aussi être efficace. Or le budget de 1989, comme les précédents, ne garantit pas cette efficacité.

Le très fort gonflement des crédits du titre V s'opère en effet, une fois de plus, au détriment de ceux du titre III, c'est-à-dire des moyens consacrés à l'élément humain de la défense, aux personnels militaires de carrière, aux appelés et aux personnels civils. Or, les militaires le savent bien, cet élément humain est essentiel au bon fonctionnement des armées. Le remettre ainsi en cause, c'est porter atteinte à ce qui est la condition même de la crédibilité de la défense nationale : l'armée de conscription. Nous sommes inquiets et veillerons à ce que les projets annoncés en ce domaine aillent dans le bon sens.

En contradiction, donc, avec les besoins réels de sécurité et de défense nationale, le budget de la défense de 1989, tout entier tourné vers le surarmement, est aussi en contradiction avec les autres grandes nécessités auxquelles la France doit répondre aujourd'hui si elle veut rester un pays digne de son passé et préparer l'avenir.

Il n'est pas juste de consacrer, pour la seule année 1989, près de 5 milliards de crédits de paiement et plus de 8 milliards d'autorisations de programme, sur un total évalué à plus de 70 milliards de francs - 7 000 milliards de centimes ! -, à la fabrication d'une nouvelle génération de sous-marins nucléaires quand 80 000 à 100 000 jeunes ne peuvent trouver de place dans les lycées professionnels, quand les conditions d'accueil dans les établissements atteignent un tel état de dégradation.

Il n'est pas acceptable de consacrer cette année près de cinq milliards de francs - le prix de quatre-vingts lycées - de crédits de paiements au programme Hadès et au programme-Mirage 2000 N d'armement nucléaire tactique, dangereux et contraire, je le répète, à la doctrine de défense nationale, dans le même temps où, faute de leur accorder des salaires suffisants et des conditions de vie décentes, notre pays ne parvient pas à recruter et à former les centaines de milliers d'enseignants nécessaires d'ici à l'an 2000.

Aucune de ces dépenses exorbitantes, inutiles, ne se justifie dans un pays qui consacre 0,44 p. 100 de son produit intérieur à l'enseignement supérieur.

Où, contrairement à ce que certains disent ou écrivent, il y a une relation directe entre les crédits inutiles consentis au budget de la défense et les sacrifices imposés à la population !

Pour être encore plus clair, continuons l'énumération : rien, et surtout pas la défense nationale, ne justifie l'attribution, en 1989, de 400 millions de francs sur un programme total de 30 milliards de francs au missile S 4, celle de 70 millions de francs sur un programme total de 73 milliards de francs au missile M 5, ou celle de près de 2 milliards de francs au missile M 4 sur un programme total de 37 milliards de francs, quand il est urgent de combler le déficit de 8 milliards de francs de l'assurance maladie et de 9 milliards de francs du régime des retraites.

Voyez-vous, il n'est peut-être pas habituel de confronter ici les montants du budget de la défense à d'autres besoins de la nation.

Pourtant, de la satisfaction de ces grands besoins sociaux dépend aussi la capacité d'un Etat à se défendre. Un peuple n'est-il pas mieux préparé à réagir contre une agression

lorsque sa formation est assurée, lorsqu'il bénéficie d'un système de protection sociale et de santé élevé, lorsqu'il vit heureux ?

M. Jean Brocard. Comme en Union soviétique !

M. Robert Montdargent. L'Union soviétique met des armes à la ferraille ! Pas les Etats-Unis !

M. Louis Pierna. Nous le croyons pour notre part et c'est pourquoi nous proposons d'affecter 40 milliards dépensés non pas pour la défense de la France, mais pour la course aux armements, à satisfaire les besoins que je viens d'évoquer. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Je vous ai écoutés, messieurs, alors écoutez moi !

Aujourd'hui, les problèmes mondiaux peuvent de moins en moins se régler par la force. Nous saluons d'ailleurs les initiatives de l'O.N.U. et ses récents succès : c'est la voie de la sagesse et de la raison qui se fraye un chemin.

Le grand défi de l'an 2000, c'est l'organisation de la paix, et pas seulement en paroles. C'est, nous le croyons, l'établissement de la sécurité collective débarrassée des armes de terreur.

Je profite de l'occasion pour saluer ceux qui, en ce moment même, à quelques centaines de mètres d'ici, participent à la manifestation organisée par le Mouvement de la paix.

M. Daniel Collin. Ils sont quinze ! (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Louis Pierna. Nous souhaitons que ce soit de ce message de paix que le Président de la République soit porteur lors de sa rencontre prochaine avec les dirigeants soviétiques et non des déclarations étonnantes, teintées de militarisme, que vous avez faites, monsieur le ministre de la défense, et qui ont été reproduites dernièrement par le journal *Le Monde*.

A ce sujet, au cas où vous l'auriez oublié, je vous signale qu'une récente enquête du très officiel organisme londonien l'Institut international d'études stratégiques, publiée le 18 octobre 1988, conclut à l'équilibre des moyens de défense entre l'Est et l'Ouest. (*Rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

C'est la vérité ! Elle vous gêne !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Pierna.

M. Louis Pierna. Nous le répétons : les députés communistes, loin de proposer un désarmement unilatéral de la France, sont partisans d'une défense nationale nécessaire pour assurer l'indépendance et la souveraineté du pays. Mais cette défense ne peut pas être conçue hors du temps et de l'espace. Nous sommes en Europe, c'est vrai, mais aussi dans un monde où la dynamique du désarmement s'est mise en place. Et nous nous en réjouissons ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Robert Montdargent. Voilà un homme de paix !

M. Georges Mesmin. Et à Varsovie ?

M. le président. Nous avons entendu les représentants de chaque groupe.

La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, présentant pour la première fois devant vous le projet de budget du ministère de la défense, je tiens à remercier le président de la commission de la défense et les rapporteurs pour la qualité de leurs exposés, que j'ai écoutés avec attention, pour la richesse des rapports, que j'ai lus avec intérêt, et qui m'ont paru fort bien documentés quoi qu'ils disent quant à la lenteur avec laquelle ont été transmises les réponses aux 774 questions qui m'ont été adressées. J'essaierai de faire mieux la prochaine fois...

J'ai également écouté avec intérêt les intervenants des différents groupes et je veux remercier d'emblée M. Chauveau et le groupe socialiste, ainsi que M. Bouvard et le groupe de l'Union du centre, pour le soutien qu'ils ont annoncé au projet de budget pour 1989 que je vais maintenant vous présenter.

Un débat comme le nôtre ne se renferme pas dans des chiffres, si importants soient-ils. Le budget de la défense concerne le pays jusque dans la conception qu'il se fait de lui-même, de ses valeurs, de son avenir, de son rôle dans la communauté des nations. Aussi ne vous étonnez-vous pas qu'une discussion budgétaire comme celle-ci me permette de rappeler quelques convictions dont je suis sûr qu'elles nous sont communes, et que le Président de la République a énoncées clairement, d'ailleurs, le 11 octobre, devant l'Institut des hautes études de la défense nationale. Il me semble au demeurant que ce discours du Président de la République mériterait d'être relu et médité par chacun. Le Président de la République a rappelé ce qu'était le but de notre défense : il s'agit de défendre l'identité et l'indépendance nationales.

Je tiens à rassurer M. Fillon : je ne me considère pas comme un nationaliste. Je me considère comme un patriote et, bien entendu, je ne méconnais pas le propos de Jaurès, qui disait qu'il fallait aller à l'idéal et comprendre le réel. Naturellement, je ne refuserai jamais à ma patrie les moyens de se défendre et je ne sacrifierai pas ces moyens concrets à je ne sais quelle utopie. Je me considère comme un patriote, héritier de la Révolution française et des valeurs universelles avec lesquelles la France se confond dans l'esprit des nations.

M. François Fillon. Très bien !

M. le ministre de la défense. Le Président de la République a rappelé également que nous entendions contribuer à la sauvegarde de la paix dans le monde et à l'équilibre de l'Europe. Voilà clairement résumés les objectifs de notre défense : notre but, c'est la paix. Nous sommes pacifiques, ce qui ne veut pas dire que nous sommes « pacifistes », parce que nous voulons préserver les moyens de la paix. Nous voulons la paix, mais nous voulons aussi la liberté qui, d'ailleurs, dans l'échelle des valeurs qui donnent sens à notre histoire, vient avant la paix elle-même, car c'est pour cela que des millions de Français sont morts avant nous.

Permettez-moi tout d'abord d'évoquer le contexte international dans lequel s'inscrit notre effort de défense.

Les relations entre des deux superpuissances sont entrées dans une phase de détente dont nous nous réjouissons : la réduction des armements est à l'ordre du jour, même si elle ne concerne qu'une très petite partie de leurs arsenaux nucléaires, environ 3 p. 100. Il y a quand même loin de la coupe aux lèvres, des déclarations aux actes : nous devons donc rester vigilants.

L'accord de Washington sur les armes nucléaires des deux superpuissances, dites de portée intermédiaire - en effet elles le sont, de leur point de vue, puisqu'elles ont une portée comprise entre 500 et 5 000 kilomètres, mais elles ne le sont pas du nôtre - a été approuvé par la France. Il inaugure en effet un mouvement nouveau depuis la Seconde Guerre mondiale, et il convient d'insister sur la diminution des stocks d'armements, même s'il ne s'agit, je le répète, que d'une catégorie de missiles bien précise.

Par ailleurs, les négociations soviéto-américaines START, appliquées aux armements stratégiques, sont engagées, même si elles sont encore loin d'avoir abouti.

Ce sont là d'importants changements qu'il convient d'encourager.

C'est ce que fait la France, tout en précisant que, s'agissant des armes nucléaires, elle n'est pas partie prenante à ces négociations car sa capacité dans ce domaine est fondée, à la différence des énormes arsenaux des deux superpuissances - 12 000 têtes stratégiques chacune, faut-il le rappeler ? - sur la simple suffisance : nous ne disposons que de quelques centaines de têtes nucléaires.

Mais la France prendra toute sa place dans les négociations relatives au désarmement chimique et au désarmement conventionnel. Là est la priorité parce que, au cœur de l'Europe, se sont accumulés des arsenaux disproportionnés, avec les asymétries que nous connaissons.

Récemment, devant l'assemblée générale des Nations-Unies, puis à l'Institut des hautes études de la défense nationale, le Président de la République a formulé des proposi-

tions sur le désarmement chimique qui ont reçu un accueil favorable dans la communauté internationale et qui déboucheront sur la tenue d'une conférence à Paris au début de 1989.

M. Marcus m'a interrogé ce matin sur l'apparente contradiction qui existerait entre les déclarations faites à l'O.N.U. et celles faites à l'I.H.E.D.N. Il n'y a là nulle contradiction puisque le Président de la République a clairement précisé que, dès lors qu'une convention internationale aurait été signée, prohibant non seulement l'emploi mais également la fabrication des armes chimiques, la France mettrait naturellement toutes ses installations, à supposer qu'elle en ait, sous contrôle international.

Il va de soi que tant que cette convention n'est pas signée, nous ne nous refusons pas le droit de poursuivre les études nécessaires. Mais il est bien clair que notre position vise à obtenir ces garanties et que la France préfère renoncer à se doter d'armes chimiques, dont on ne voit d'ailleurs guère comment elle pourrait les utiliser compte tenu de notre concept de défense et des conventions internationales qui, par hypothèse, auraient été signées, plutôt que de s'engager dans la voie qui consisterait à constituer un stock dit de sécurité.

L'objectif est donc de parvenir à cet accord.

M. Robert Montdargent. Décidez d'y renoncer, monsieur le ministre !

M. le ministre de la défense. J'indique au représentant du groupe communiste, M. Pierna, que j'ai pris connaissance de ces informations, disons plutôt de ces rumeurs de presse concernant des armements chimiques que la France serait prête à commercialiser. Mais je tiens à lui dire de la manière la plus nette qu'il s'agit d'une rubrique dans une nomenclature qui vise essentiellement des gaz lacrymogènes, des fumigènes et des combinaisons de protection. *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Robert Montdargent. Et pas du poil à gratter ? *(Rires.)*

Mme Muguette Jacquaint. En tout cas, cela coûte cher !

M. le ministre de la défense. On ne peut pas passer son temps à suspecter son pays en dépit des déclarations des plus hautes autorités de l'Etat. J'espère vous avoir rassurés.

Le Président de la République a, par ailleurs, formulé des propositions pour les négociations sur l'armement conventionnel. L'objectif est de trouver un nouvel équilibre, un équilibre stable, débarrassé des asymétries existant aujourd'hui au cœur de l'Europe entre les forces des pays de l'Alliance atlantique et celles du pacte de Varsovie. Il est d'assurer la stabilité et la paix sur notre continent. Cela ne se fera pas par l'opération du Saint-Esprit car les questions de défense sont des questions que l'on peut comprendre ! Elles sont rationnelles à condition que l'on veuille bien y appliquer son esprit. *(Exclamations sur les bancs du groupe communiste.)*

Cet équilibre de sécurité en Europe à un plus bas niveau d'armement suppose que disparaisse la capacité à mener une attaque surprise et que soit remis en cause tout dispositif permettant une guerre prolongée. Il ne peut pas exclure, disons-le clairement, le maintien d'une dissuasion nucléaire, posture essentiellement défensive et par conséquent pacifique, garant indispensable de la sécurité de ce petit cap d'Asie, accroché par la géographie à l'une des superpuissances du globe. Exigeante mais ouverte, notre attitude en matière de désarmement a donc pour objet d'améliorer les conditions de la sécurité de la France sans remettre en cause le cœur de son dispositif de défense, c'est-à-dire sa force de dissuasion dans toutes ses composantes. Fidèle à ses alliés, la France entend préserver les moyens de son indépendance. La paix sera assurée par une attitude faite à la fois d'ouverture et de vigilance.

Comme l'a d'ailleurs fort bien dit M. le président de la commission de la défense nationale, nous devons être prêts à toutes les hypothèses. La paix est en effet au carrefour de l'effort de désarmement, de réduction des armements et, en même temps, de l'effort de défense que nous devons mener à la hauteur voulue.

Les hommes et les femmes de ma génération se souviennent encore de la France occupée. Ils savent que la honte du régime de Vichy trouve sa source dans l'effondrement des

armées de la République en 1940. *(Très bien ! sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

Par conséquent, ils auront à cœur de faire en sorte que nos choix de défense préparent aux générations futures un avenir de liberté et non pas de servitude.

L'outil nucléaire est le cœur de notre défense ; il constitue un tout cohérent, articulant des armes stratégiques et des armes capables de délivrer un ultime et unique avertissement, comme le rappelait récemment le Président de la République à l'Institut des hautes études de la défense nationale. Je le cite : « La dissuasion consiste à empêcher tout agresseur - éventuel - de s'en prendre à nos intérêts vitaux à cause des risques qu'il encourrait. La dissuasion n'est pas faite pour gagner la guerre, elle est faite pour l'empêcher, la prévenir. »

Le Président de la République ajoutait - je crois utile de donner lecture de la suite de son propos pour instruire définitivement M. Fillon qui, visiblement, a lu en diagonale ce texte excellent : « Les armes préstratégiques ne sont pas destinées à prolonger les armes conventionnelles. Elles se placent par définition au début du processus nucléaire. Elles n'ont pas à devenir des armes de théâtre ou de champ de bataille. Aucune ambiguïté n'est permise là-dessus. D'où la notion de l'ultime et unique avertissement. Il peut y avoir des avertissements de toutes sortes, diplomatiques ou politiques, mais il ne peut y avoir qu'un avertissement nucléaire, l'ultime. Bien entendu, l'ultime avertissement ne pourrait être délivré que sur des objectifs strictement militaires. C'est ainsi qu'il faut comprendre l'utilisation du Hadès. »

Je ne sais pas s'il y a un texte plus clair. Moi, je n'en connais pas. Mais j'observerai au passage que notre doctrine de dissuasion a, en effet, subi une évolution, peut-être au fur et à mesure que se développaient les systèmes d'armes, et si un système peut nourrir plusieurs doctrines, je n'ai encore jamais rencontré une doctrine qui puisse inventer un système d'armes !

Je rappellerai donc simplement qu'il y a eu la conception primitive fondée sur l'idée de riposte massive, au temps du général de Gaulle ; puis, ce que je considère comme une déviation, sous le septennat de M. Giscard d'Estaing, l'idée d'arme nucléaire tactique permettant de livrer une bataille que, de toute évidence, la France ne pourrait pas gagner étant donné la dimension de son arsenal ; ensuite, la conception de l'ultime avertissement, avec Charles Héru, dans la loi de 1983 - votée d'ailleurs par l'ensemble des groupes, y compris par vous-mêmes, mesdames et messieurs du parti communiste -...

M. Robert Montdargent. Ce n'est pas la loi de programmation militaire !

M. le ministre de la défense. ... avec cette précision supplémentaire, qui n'est pas sans importance, que cet ultime avertissement doit avoir une efficacité militaire propre, ce qui figure dans le texte de la loi de programmation votée en 1987.

Il me semble qu'il y a là un tout cohérent puisqu'il s'agit, par cet ultime avertissement, d'ouvrir la voie, si nécessaire était, à une ultime négociation.

La France n'est pas seule à disposer en Europe d'un armement nucléaire, mais elle est la seule des pays d'Europe continentale à avoir une stratégie de dissuasion indépendante. Elle occupe ainsi dans l'espace stratégique européen une place tout à fait originale.

Cette situation contribue à la défense de l'Europe en compliquant les calculs d'un éventuel agresseur. Elle constitue à terme un rôle autour duquel pourrait se constituer un pilier européen de défense autonome, sans lequel la sécurité européenne serait bancale. Nous savons cependant que le chemin qui y mène - et il faut y aller, M. Bouvard m'y a invité tout à l'heure - sera long et difficile.

Nos forces conventionnelles sont destinées, vous le savez, à s'opposer au contournement par le bas de la dissuasion.

Présentes en Centre-Europe, nos forces concrétisent nos engagements auprès de nos alliés et je ne pense pas, soit dit en passant, qu'il soit bon, comme l'ont fait certains intervenants, de mettre en cause la rapidité de leur capacité de déploiement en quelques jours seulement.

Présentes également dans le monde, là où leurs missions les appellent, les forces des trois armées constituent une capacité d'intervention efficace. Elles assurent la protection de nos concitoyens et de nos intérêts et concourent à la sécu-

rité des Etats avec lesquels nous unissons des liens particuliers. Je veux ici rendre un hommage appuyé à nos soldats et à nos aviateurs qui ont aidé efficacement à la restauration de l'Etat, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Tchad, ainsi qu'aux équipages des forces navales et aéronavales qui ont, pendant de longs mois et dans des conditions difficiles, accompli avec un succès remarquable leur mission de protection de la liberté de circulation dans le golfe arabopersique et assuré ainsi la sécurité de nos approvisionnements. (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialistes, du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Je tiens à saluer le contingent français de la Finul, prix Nobel de la paix. Nos soldats, au prix de grands risques, témoignent ainsi pour la réconciliation et l'intégrité retrouvée du Liban, pays auquel nous rattachent les liens de la mémoire, de la culture et de la solidarité.

Je salue enfin le sacrifice de tous nos aviateurs, marins, soldats, gendarmes qui sont morts au service de la France sur le sol national, outre-mer ou dans l'océan Indien.

Permettez-moi maintenant, mesdames, messieurs les députés, d'en venir au budget lui-même.

Le projet de budget du ministère de la défense pour 1989 atteint 182,36 milliards de francs. Il croît de 4,64 p. 100 par rapport au budget de 1988, c'est-à-dire un peu plus que les dépenses définitives de l'Etat - 4,5 p. 100. Son sens peut être résumé en un mot : modernisation.

C'est, comme l'a dit M. Hollande, un budget d'équilibre. Je pense en effet qu'il a trouvé le point d'équilibre entre des exigences forcément contradictoires, comme l'est la vie elle-même.

J'ai bien entendu vos interventions, mesdames, messieurs les députés. Pour les uns, cet effort est excessif, pour les autres, insuffisant.

Je me contenterai d'observer à l'usage de ces derniers - M. Paecht par exemple - qu'une simple comparaison internationale permet de voir que, malgré les exigences de la compétition économique mondiale et, par conséquent, de la rigueur qui en découle pour la gestion des finances publiques, la France n'a pas abaissé sa garde. Elle est le premier pays en Europe qui contribue à la défense par son effort d'équipement. Elle maintient son effort en accroissant de plus de 8 milliards de francs les crédits consacrés à sa défense en 1989. Il faut éviter que tel pourcentage peu significatif ou tel retard facile à expliquer devienne prétexte à la sinistrose, cette maladie dont la droite semble inévitablement affligée quand la gauche est au pouvoir. (*Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie et du Rassemblement pour la République.*)

J'aimerais sortir de cette mélancolie dans laquelle je vous vois (*Sourires*) et qui, pour certains, est devenue un état chronique. Mais si j'en juge par vos sourires, vous en êtes déjà sortis ! (*Rires.*)

J'en prendrai quelques exemples pour étayer mon propos.

M. Fillon, parlant des crédits d'entretien programmés de l'armée de terre, constate qu'ils vont baisser de 3,3 p. 100. C'est vrai pour le titre III. Mais si vous incluez le titre V, ils vont augmenter de 4,79 p. 100.

M. François Fillon. Je l'ai dit !

M. le ministre de la défense. Pour la marine, l'augmentation sera de 10,9 p. 100 et pour l'armée de l'air, de 5,8 p. 100.

Vous faites valoir une légère baisse de l'effort de défense par rapport au P.I.B. Mais vous oubliez que la croissance ayant affleuré 4 p. 100, cela correspond à un effort tout à fait sensible que je rappelais tout à l'heure, une croissance un peu supérieure à la moyenne des dépenses définitives de l'Etat et non pas 6 p. 100, comme vous le dites, qui correspond en fait à l'évolution des recettes du budget.

Je donne ces quelques éléments simplement pour illustrer le fait que je n'évoque pas la sinistrose sans en avoir observé quelques symptômes ! Je vous invite donc à en sortir et à vous élever à certaines considérations objectives qui nous permettront de nous réconcilier, je l'espère, facilement.

M. Jean Brocard. Merci docteur ! (*Rires.*)

M. le ministre de la défense. A ceux qui réclament une diminution de 40 milliards de francs des crédits de la défense,...

M. Robert Montdargent. Progressivement !

M. le ministre de la défense. ... je fais observer qu'on ne peut prétendre sauvegarder l'indépendance nationale et contester la dissuasion nucléaire, qui est au cœur même de notre défense. Diminuer « progressivement », dites-vous, monsieur Montdargent. Alors, en 1989, combien ?

M. Pierre Mauger. Le franc symbolique !

M. Robert Montdargent. On peut en discuter.

Mme Muquette Jacquaint. On peut vous faire des propositions.

M. le ministre de la défense. Vous devriez prendre garde qu'une telle proposition qui remet en cause la dissuasion nucléaire de la France...

M. Robert Montdargent. Absolument pas ! Ces propos sont exagérés.

M. le ministre de la défense. ... ne revient à rien d'autre qu'à favoriser la réintégration de notre pays dans le dispositif militaire intégré de l'O.T.A.N. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du Centre.* Qui ne voit en effet que cette réintégration serait alors l'ultime recours d'un pays qui aurait renoncé à assurer par lui-même sa défense ? Franchement, est-ce que vous auriez la conscience tranquille en ce qui concerne la liberté des générations futures, si vous condamnerez cette force de dissuasion, que nous avons mis près de trente ans à édifier, qui est aujourd'hui une réalité et qui fait de la France la troisième puissance mondiale ?

M. Hervé de Charette. Le parti socialiste n'y est pas pour grand-chose !

M. le ministre de la défense. Oh ! écoutez : l'historique de la dissuasion nucléaire en France fait remonter l'inscription des premiers crédits à 1951-1952. Je pourrais vous renseigner là-dessus.

M. Hervé de Charette. Le parti socialiste n'était pas alors au pouvoir !

M. Jean Valleix. Et les décisions, qui les a prises ?

M. le ministre de la défense. Il s'agit de décisions qui ont été prises dans un certain contexte.

M. Robert Montdargent. Monsieur le ministre, ne vous détournez pas de notre proposition.

M. le président. Mes chers collègues, n'entamez pas un dialogue avec M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Revenons à l'essentiel. Le maintien de l'indépendance nationale implique rigueur et continuité. Je souhaite en convaincre la représentation nationale tout entière, y compris ceux qui tenteraient la politique de Gribouille. Je tiens à remercier tous les intervenants et tous les députés qui apportent leur soutien à cette politique de modernisation de nos forces armées au service de la paix, en particulier les députés socialistes et radicaux de gauche et le groupe de l'Union du centre, politique sans laquelle la France ne pourrait être entendue ni respectée comme elle l'est aujourd'hui. La continuité implique la programmation, parce que la défense ne se conçoit que dans le long terme, et le projet de budget pour 1989 - c'est sa caractéristique essentielle - tend à préparer l'avenir dans les meilleures conditions. L'important effort d'équipement que traduit la forte croissance du titre V - 7,9 p. 100 - respecte les grands objectifs de la loi votée en 1987, mais il ne doit pas faire oublier les mesures adoptées en faveur des personnels.

Avec un titre III marqué par une rigueur raisonnable, j'ai choisi de privilégier l'amélioration de la condition des personnels de la défense. M. Gatel a eu raison de dire ce matin que nos soldats avaient accepté de consacrer leur vie, de se dévouer à une idée du service qui mérite la reconnaissance de la nation. J'entends bien qu'on peut minimiser ces mesures dites catégorielles. M. Gourmelon en évoquait ce matin l'écume par rapport à la déferlante des réductions d'effectifs.

M. Arthur Paecht. Il a raison, M. Gourmelon !

M. le ministre de la défense. J'aimerais vous apporter quelques éclaircissements sur ce point. Le Président de la République le disait devant l'I.H.E.D.N. : « L'éloge le plus vif que l'on puisse adresser à notre armée est qu'elle a su préserver sa disponibilité, son moral, alors qu'il lui était demandé de se préparer à un conflit pour qu'il n'ait pas lieu. C'était plus simple naguère, lorsque l'ambition du soldat était d'aller sur le terrain pour en découder au service de son pays. » Aujourd'hui, la grandeur du métier militaire se retrouve aussi dans les servitudes infiniment présentes de la vie quotidienne des armées. C'est pourquoi j'ai tenu à ce que le projet de budget pour 1989 témoigne la reconnaissance par la nation de la spécificité du métier militaire. C'est un principe républicain que, dès lors que notre armée s'acquitte des missions qui lui sont confiées par le gouvernement démocratique du pays, elle a droit en retour à la considération du pays. L'existence des militaires, nous le savons, se caractérise par des exigences de disponibilité et de mobilité qui marquent durement la vie familiale : emploi des épouses, scolarité des enfants. Ces contraintes méritent une juste contrepartie.

Il me semble qu'il n'est pas juste de qualifier de modeste l'effort qui sera accompli en 1989 et qui, pour l'ensemble des armées, sera le triple de l'effort consenti cette année. Il est également inexact de dire que ces mesures ont été décidées dès 1988 par l'ancien gouvernement. Certaines mesures avaient, certes, été annoncées en marge de la campagne électorale mais elles n'étaient pas financées. Ainsi, outre les 322 millions de francs de mesures nouvelles, le projet de budget pour 1989 finance-t-il à hauteur de 239 millions des mesures décidées au cours de la gestion de 1988 par le précédent gouvernement et qui n'étaient pas financées.

M. Fillon a opposé la solde militaire et la rémunération des fonctionnaires.

M. François Fillon. Pas du tout !

M. le ministre de la défense. Je voudrais lui préciser, au cas où il l'ignorait, que les soldes des militaires ont exactement la même évolution que les traitements des fonctionnaires, suivant l'augmentation du point d'indice de la fonction publique.

M. François Fillon. Je n'ai jamais dit le contraire !

M. le ministre de la défense. Ah ? J'avais cru entendre que vous exprimiez une rancœur particulière. J'avais cru même lire dans votre rapport que cette rancœur particulière s'exprimait au vu de l'inégalité de traitement entre les fonctionnaires et les militaires.

M. François Fillon. En ce qui concerne la sécurité de l'emploi !

M. le ministre de la défense. En ce qui concerne la sécurité de l'emploi ? Mais je vais y venir et je vous apporterai des éclaircissements qui, je l'espère, vous rassureront.

J'ajoute que, pour 1988, une augmentation de 1 p. 100 a été décidée au 1^{er} octobre, et une augmentation de deux points d'indice est prévue au 1^{er} janvier 1989.

J'ai évoqué les mesures nouvelles en faveur des personnels de la défense. En un an, nous aurons fait autant que pendant les trois années précédentes. L'indemnité pour charges militaires sera augmentée de 134,8 millions de francs, traduisant un effort en faveur de l'ensemble des personnels à statut militaire, avec une prime uniforme.

D'autres mesures concernent les personnels subissant des contraintes opérationnelles particulièrement lourdes et j'ai souhaité mettre particulièrement l'accent sur leur contrepartie. Il me paraît équitable que les très fortes sujétions liées à la présence sur les terrains de manœuvre au service à la mer, au service aérien, soient plus justement compensées. C'est dans cet esprit qu'ont été notamment proposés une augmentation de la solde de mer, de la solde à l'air, ainsi que des avantages dont vont bénéficier les militaires en mission en République fédérale d'Allemagne.

De même, le budget de 1989 concrétisera un effort en faveur de la gendarmerie, avec la revalorisation de la prime d'habillement de 12,8 p. 100 et une amélioration de la pyramide des corps.

Le 27 octobre, monsieur Lemoine, un comité interministériel a décidé la création de 400 postes de gendarme auxiliaire pour améliorer la sécurité routière en 1989.

M. François Hollande. Très bien !

M. le ministre de la défense. Puisque nous parlons de la gendarmerie, j'évoquerai également le retour de certains renforts qui avaient été envoyés en Nouvelle-Calédonie et qui permettront de renforcer en métropole le dispositif territorial. Je m'incline devant les morts de la gendarmerie. La gendarmerie nationale a payé en Nouvelle-Calédonie le prix d'une politique à courte vue. Fasse l'avenir que le sang n'ait pas coulé en vain ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme Martine Daugreilh et M. Jean Valleix. C'est scandaleux, des propos pareils !

M. le ministre de la défense. Parce que vous pensez que la politique de M. Pons n'était pas à courte vue ? (*Nouvelles protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme Martine Daugreilh. Il s'agit de la mémoire de quatre gendarmes morts pour la France !

M. le ministre de la défense. Mais pensez-vous qu'on puisse dissocier les événements de Nouvelle-Calédonie de la politique qui a été faite ? Croyez-vous qu'on ne doit pas juger une politique à ses fruits ? (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Cela n'a rien à voir !

M. le ministre de la défense. Et le retour au calme enregistré depuis quelques mois n'est-il pas la conséquence de l'accord de Matignon qui sera soumis au référendum dimanche prochain ?

Mme Martine Daugreilh. C'était calme jusqu'à l'assassinat des gendarmes !

M. Jean Valleix. Et c'est juste avant l'élection présidentielle que tout a commencé, comme par hasard !

M. le président. Monsieur le ministre de la défense, vous ne devez pas entamer une discussion avec les députés.

M. Alain Calmat. C'est à eux qu'il faut le dire !

M. le ministre de la défense. Je vous remercie, monsieur le président, et je vous invite à faire des observations aux députés de l'opposition qui m'interrompent.

M. Jean Valleix. Alors, ne les provoquez pas.

M. le président. Bien sûr, monsieur le ministre, mais je vous invite à ne pas leur répondre.

M. le ministre de la défense. Dans ce cas je serais heureux, monsieur le président, que vous les invitassiez à ne pas m'interrompre ! (*Rires.*)

M. le président. Parfaitement ! Mes chers collègues, écoutez M. le ministre de la défense et que cela ne se transforme pas en dialogue. C'est une déclaration.

M. le ministre de la défense. Le service national est un vecteur essentiel de l'esprit de défense de notre pays. J'ai souhaité que plusieurs mesures soient prises en faveur des appelés.

Le prêt sera relevé en mars au titre des revalorisations périodiques. J'ai surtout tenu aussi à ce qu'une mesure particulière soit adoptée en faveur des appelés subissant de fortes contraintes de service opérationnel. Pour un coût de 44 millions de francs, la prime de service en campagne créée par Charles Hernu en faveur des appelés effectuant des manœuvres et des exercices, sera donc très sensiblement augmentée. Elle passera de 10 francs par jour à près de 17 francs. Ces mesures ne constituent cependant que les prémices d'un effort qui ne peut prendre sens que dans la durée, car j'entends consacrer l'essentiel de mes efforts à resserrer les liens entre l'armée et la nation.

Principal lien entre l'armée et la nation, le service national doit, de ce point de vue, être rendu plus juste, plus moderne, plus utile à la défense et au pays. C'est dans cet esprit que j'ai demandé à M. Guy-Michel Chauveau, parlementaire en mission, de me proposer des mesures simples et pratiques pour mettre en phase le service national avec le mouvement

de la société, et pour qu'il réponde mieux aux besoins de la défense et du pays comme aux aspirations des appelés eux-mêmes.

Certains d'entre vous ont évoqué le problème des binationaux. L'I.N.S.E.E. a recensé, en 1987, 13 000 jeunes gens franco-algériens en âge d'accomplir le service national, chiffre qui représente une minorité seulement de l'ensemble des jeunes qui sont susceptibles d'être admis au bénéfice des dispositions prévues au titre de cette double nationalité mais qui ne le déclarent pas tous. Sur ces 13 000 jeunes gens, 3 000 avaient choisi l'option algérienne, mais 290 seulement avaient commencé d'accomplir leur service en Algérie ou en avaient été exemptés par le gouvernement algérien. Et depuis 1984, ce dernier chiffre n'a cessé de diminuer.

Dans un souci d'intégration que certains d'entre vous ont exprimé à la tribune et que je partage, il y a là un problème qu'il convient effectivement de résoudre. Cela se fera avec le temps. Les liens tissés avec l'Algérie depuis un siècle et demi sont tellement étroits qu'on peut avoir recours à des dispositions particulières permettant de gérer cette transition inévitable.

Toujours à propos du service national, votre assemblée sera prochainement saisie, dans le cadre du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social, d'un texte visant à la modification des reports d'incorporation. Il me paraît important, en effet, que l'incorporation dans les armées ne soit pas perçue comme contradictoire avec la tendance à l'allongement de la durée des études, notamment des études supérieures, qui est une bonne chose.

Les personnels civils du ministère de la défense, quel que soit leur statut : fonctionnaires, contractuels, ouvriers d'Etat, contribuent pleinement à la modernisation de notre outil, dans les forces et les services, comme dans les établissements industriels, la place du personnel civil me paraît devoir encore être confortée. Je m'y attacherai personnellement.

M. Jean-Michel Boucharon (Illa-et-Vilaine), président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Très bien !

M. le ministre de la défense. A cet égard, le projet de budget pour 1989 permet d'améliorer certaines indemnités et, par un important effort de « repyramidage », d'élargir les perspectives de carrière, notamment celle des ouvriers. Il s'agit, là encore, de remplacer des postes moins qualifiés par des emplois plus adaptés à l'évolution des techniques.

J'ai demandé que, dans le cadre des travaux du groupe permanent des retraités militaires, qui se réunit au ministère de la défense, soient étudiées et chiffrées les demandes en instance des retraités militaires qui peuvent être raisonnablement satisfaites. Des propositions me seront faites et j'espère pouvoir donner satisfaction à M. Gatel et aux intervenants qui ont appelé mon attention sur ce point.

Le projet de budget pour 1989 est marqué, comme dans d'autres départements ministériels, par une certaine déflation des effectifs. Expliquons-nous clairement à ce sujet. Avec 1,15 p. 100 des effectifs, cette réduction traduit l'effort de productivité qui est légitimement demandé à la défense, comme à tous les autres services publics. 3 413 emplois civils de la section commune seront supprimés, dont 2 205 pour la délégation générale pour l'armement. 1 954 emplois de militaires engagés ainsi que 2 183 postes d'appelés sont également concernés.

Ces déflations ne sont certes pas négligeables, d'autant qu'elles viennent après d'autres. Mais enfin, et je m'adresse plus particulièrement à M. Fillon, la déflation enregistrée par l'armée de terre concernera l'an prochain 1 424 militaires d'active. Elle est donc moins forte que celle opérée en 1987, qui touchait 1 634 emplois. Si l'on s'en tient aux suppressions d'emplois touchant les militaires d'active, celles prévues en 1989 ne sont pas supérieures à la moyenne de celles effectuées depuis 1984. Le nombre des emplois d'officiers concernés est très faible : 89, si l'on tient compte des sureffectifs.

On vient me parler du sort dramatique des O.R.S.A. qui sont plus d'un millier dans la seule armée de terre. Mais la suppression de 89 emplois d'officiers, cela se gère dans un contexte budgétaire où l'on dénombre près de 20 000 emplois d'officiers.

Du reste, voici quelques chiffres relatifs aux réductions d'emplois de militaires d'active. En 1984, 2 153 réductions ; en 1985, 1 759 ; en 1986, 1 786 ; en 1987, 2 750 ; en 1988,

1 200. Pour 1989, enfin, 1 949 réductions d'emplois sont prévues, si l'on tient compte des 450 sureffectifs. Ces chiffres devraient vous amener à relativiser certains bruits qui ont été colportés et auxquels on a donné, à mon sens, un écho tout à fait excessif.

M. Marcus évoquait les réductions les plus importantes depuis le début de la Ve République. Dommage qu'il ne soit plus là, je l'aurais volontiers renvoyé aux réductions d'effectifs opérées par M. Messmer dans les années soixante, qui atteignaient plusieurs dizaines de milliers par an !

M. Pierre Mauger. La situation n'était pas la même !

M. le ministre de la défense. Bien entendu, monsieur Fillon, il ne s'agit pas de gérer ces réductions par des échelonnages à architecture constante. J'observe d'ailleurs que, l'an dernier, dans le rapport que vous aviez rendu public, vous donniez les explications suivantes : « Les suppressions de postes d'engagés manifestent la volonté du ministère de la défense et de la commission de faire tout ce qui est possible pour supprimer les emplois qui ne sont pas strictement nécessaires, ce qui ne veut pas dire que nous soyons insensibles aux insuffisances d'effectifs constatées dans les unités de combat. » Et vous regrettiez que « ces suppressions de postes ne soient pas accompagnées d'une réforme de structure, tant il est vrai que l'on ne peut indéfiniment diminuer les effectifs sans modifier l'organisation et les missions des armées. » Ce sont là des propos raisonnables. Je vous invite à vous relire, monsieur le député.

M. Arthur Paecht. M. Fillon n'a pas dit autre chose aujourd'hui !

M. le ministre de la défense. Comme toute grande administration publique, le ministère de la défense doit en permanence améliorer son organisation. J'ai demandé aux chefs d'état-major, pour répondre au souci qui a été exprimé sur ces bancs, de me faire des propositions d'ajustement des structures et des lignes de commandement, qui permettraient de conforter notre capacité opérationnelle tout en opérant l'indispensable effort de rationalisation. Et je vous soumettrai à mon tour des propositions pour ce qui concerne les infrastructures lors du débat sur la loi d'actualisation qui aura lieu à la session de printemps.

J'ajoute que j'engagerai bientôt avec les organisations syndicales une concertation approfondie sur les perspectives du Groupement industriel des armements terrestres. Le G.I.A.T. est confronté aux mêmes défis que le reste de l'industrie de défense. Comme elle, il doit se tenir à la pointe du progrès technique pour répondre aux nouveaux besoins opérationnels des armées, conserver ses positions internationales sur un marché qui devient de plus en plus concurrentiel, nouer des alliances, et d'abord à l'échelle européenne, chaque fois qu'il est nécessaire.

Il importe donc que le G.I.A.T. puisse tenir la place qui lui revient dans l'industrie de défense et lutter à armes égales dans la compétition internationale.

M. François Hollande. Très bien !

M. le ministre de la défense. J'ajoute, pour répondre notamment à M. Gourmelon, que je suis très attentif à la nécessité d'un réencadrement de la D.G.A., qui interviendra en 1989.

J'ai souhaité que le budget pour 1989 permette le maintien strict des activités d'entraînement de nos forces. Je n'y reviens pas. Le cours du dollar et le prix du baril font que nous pourrions, je le crois, respecter sans peine les indicateurs d'activité que vous connaissez et qui sont reconnus comme raisonnables : quinze heures de vol par pilote de l'armée de l'air et par mois, cent jours de mer pour les bâtiments de la marine nationale, cinquante jours de sortie avec matériel organique pour les unités de l'armée de terre. Ainsi sera assuré le renforcement de la capacité opérationnelle de nos unités.

Naturellement, le coût des opérations extérieures sera pris en charge par la loi de finances rectificative qui vous sera présentée à la fin de l'année. Je pense en particulier aux opérations au Tchad, dans le Golfe, ou bien aux opérations de maintien de l'ordre en Nouvelle-Calédonie.

Dans son ensemble, mesdames et messieurs les députés, ce budget est marqué par la logique d'une armée modernisée. Des structures resserrées, des hommes mieux payés, mieux

formés, servant des matériels modernes : telle me paraît être la voie dans laquelle il faut nous orienter. J'entends que ce cap soit tenu. Qui pourrait le contester sérieusement dès lors que les intérêts légitimes de carrière et de service des personnels concernés sont pris en compte ? Et ils le sont ; l'exemple que je vous ai donné s'agissant des O.R.S.A. le montre.

Avec une croissance de 7,9 p. 100 en francs courants et de près de 5,3 p. 100 en francs constants du titre V, le Gouvernement confirme l'engagement pris lors du vote au Parlement de la loi de 1987. Du reste, Michel Rocard qui, à l'époque, s'exprimait au nom du groupe socialiste, avait parlé d'une obligation de moyens et n'avait manifesté son scepticisme que dès lors qu'il se serait agi d'une obligation de résultats. Compte tenu de certaines dérives de coûts qui ont été enregistrées, on ne peut que souligner le bien-fondé de certaines de ses appréhensions.

Construit en cohérence avec la loi de programmation, le budget d'équipement - 98 milliards de francs - marque d'abord la priorité accordée à la force nucléaire stratégique. En consacrant près du tiers des crédits du titre V au nucléaire, le budget confirme cette priorité.

Cet effort est d'abord consenti en faveur du sous-marin nucléaire lance-engins de nouvelle génération. En 1994, la France disposera, avec le *Triomphant*, d'un sous-marin ayant des performances remarquables en matière de profondeur de plongée et de non-décelabilité. Composante principale de nos forces nucléaires stratégiques, ces sous-marins devraient ne connaître aucun retard. Je dis bien aucun retard ! Cet effort, marqué par d'importants surcoûts dus aux aléas scientifiques et technologiques, sera financé au prix d'étalements ou de reports ; ceux-ci concernent en particulier le programme S4 dont la réalisation n'apparaît plus aussi prioritaire à la lumière des performances de nos sous-marins ; leur invulnérabilité est garantie par une réduction du niveau de bruit qui est appelé à se confondre avec le bruit de fond de la mer ; leur capacité d'emport de missiles, M45 puis M5, et la capacité de pénétration accrue de ces derniers feront des S.N.L.E.-N.G. la composante principale de notre dissuasion stratégique.

S'agissant du S4, je rappelle que le Président de la République a exclu le déploiement aléatoire de ce type de missile. Nous nous sommes donné un délai de réflexion pour faire un choix qui, naturellement, a des conséquences. Mais on peut penser, me semble-t-il à bon droit, que ce missile léger mono-tête n'est peut-être par le meilleur outil pour une composante stratégique alternative. Cela dit, la réflexion se poursuit.

Comme l'a également indiqué le Président de la République, il conviendra de mener à bien en tout état de cause la modernisation du plateau d'Albion. Mais la deuxième composante nucléaire ne saurait se développer au détriment de la première.

Dans le domaine des armes d'ultime avertissement, le projet de budget pour 1989 permet de poursuivre normalement, selon les calendriers prévus, les programmes. Je rappelle à cet égard que le programme Hadès se déroule normalement selon le calendrier retenu dès l'origine. La mise en service en 1992 de la première unité Hadès complètera la composante formée des Mirage 2000 porteurs du missile air-sol moyenne portée. S'il est vrai que l'évolution des crédits transférés au C.E.A. marque une légère pause, cela tient essentiellement à certains reports sur les crédits du S4 et à l'arrivée à maturité des programmes A.S.M.P. et Hadès.

Je voudrais souligner que cet effort en faveur du nucléaire ne conduit pas à mettre en cause la modernisation des armements classiques, bien au contraire. C'est ainsi que le projet de budget pour 1989 permet de poursuivre le développement du programme A.C.T./A.C.M., avion de combat tactique et avion de combat marine. Les premiers appareils devraient être disponibles en 1996. Ce programme est fondamental pour l'équipement de notre armée de l'air et de notre marine. Il permettra en effet à ces deux armées d'être dotées d'un avion moderne, dont les capacités de pénétration et de survie, les possibilités d'effectuer des missions par tous les temps apparaissent remarquables. Ce programme est aussi fondamental pour l'avenir de nos industries aéronautiques et électroniques. Compte tenu des enjeux militaires, économiques, industriels comme de commerce extérieur en cause, il me paraît normal que ce programme puisse bénéficier des financements nécessaires.

M. Briane a eu raison de dire, s'agissant de l'armée de l'air, que son budget d'équipement est satisfaisant. Je lui ferai simplement observer que s'il y a un certain abattement sur les commandes de Mirage 2000, cela ne résulte pas du budget pour 1989, mais de l'enchaînement des programmes et de l'avancement en 1996 de la sortie de l'avion de combat tactique. L'armée de l'air aura reçu 203 Mirage 2000 d'ici à 1996, au lieu des 225 qui étaient prévus d'ici à 1998 ; 33 Mirage 2000 seront livrés en 1989, 33 seront commandés.

L'armée de l'air sera, en outre, bientôt dotée de 10 avions de transport à grande capacité et de 4 avions de détection Awacs.

Je vous confirme par ailleurs, monsieur Briane, que j'ai adressé au président de la Casa une lettre d'intention concernant la commande d'au moins 8 avions cargos légers Casa 235. Le choix s'est porté sur cet avion parce qu'il est doté d'une rampe arrière manœuvrable en vol, permettant l'aérolargage de charges importantes.

La marine, dont les programmes de sous-marins nucléaires d'attaque et du porte-avions Charles-de-Gaulle ne connaissent qu'un très léger étirement, poursuit la modernisation de sa flotte de surface avec l'exécution du programme des frégates légères et le lancement du programme de six frégates de surveillance. J'ajoute que plusieurs solutions sont actuellement en cours d'examen pour assurer la permanence des capacités d'interception du groupe aéronaval.

L'armée de terre modernise également ses différentes composantes. La commande des seize premiers Leclerc marque le début de l'industrialisation de ce char, dont l'évolution du coût, je ne vous le cacherai pas, me préoccupe, depuis que j'ai eu connaissance de la dérive que vous savez. Mais c'était après que je vous l'asse, monsieur Fillon, la réponse que vous avez reçue.

Les crédits de recherche atteignent 28 milliards de francs. C'est un chiffre très important puisqu'il représente près du tiers du budget de la défense et la moitié de l'effort public civil de recherche. Je m'efforcerai, pour répondre au souci de M. Branger, de favoriser les symbioses à l'échelle nationale ainsi que les coopérations à l'échelle européenne, et de profiter au mieux de l'atout que cet effort représente pour mieux asseoir encore la vocation exportatrice de nos industries de défense, qui est un élément essentiel du maintien de l'indépendance nationale.

En ce qui concerne l'hélicoptère de combat, il n'y a pas de dérive par rapport au coût d'objectif retenu initialement. Simple, le coût élevé de cet hélicoptère résulte de la sophistication des systèmes d'armes, notamment dans le domaine de la visionique. C'est un hélicoptère furtif dont la signature infrarouge est extrêmement faible et dont le viseur de mât, au-dessus du rotor, assure une bonne protection par rapport aux performances actuelles des Gazelle-Hoi.

La gendarmerie, de son côté, poursuit sa modernisation en étendant son réseau de transmissions et en consentant un important effort sur le logement. J'ai bien retenu ce qu'a dit M. Lemoine à propos des loyers, mais cet effort sera entrepris en liaison avec les collectivités locales.

Au total, ce budget est une étape dans un long processus qui, par essence, s'inscrit dans la durée. Bientôt, conformément à l'article 4 de la loi de 1987, va débiter le processus de l'actualisation de la programmation. Ainsi seront tracées les perspectives financières de notre effort d'équipement militaire jusqu'en 1993, sur la base d'esquisses de ce que devront être nos armées à l'horizon du XXI^e siècle. Cette réflexion détaillée devra prendre en compte à la fois l'évolution de nos techniques d'armement et notre appréciation de la situation internationale. Ainsi pourra se réaliser l'adaptation permanente de notre outil de défense à l'environnement international et aux menaces. Je présenterai devant vous, au printemps prochain, les fruits de ces travaux qui sont d'ores et déjà engagés.

Mesdames, messieurs les députés, si une défense moderne repose aujourd'hui sur des armements technologiques avancés, la force des armes tient aussi à la détermination du peuple tout entier à assurer sa défense.

L'esprit de défense, qui n'est qu'une autre manière de nommer le patriotisme républicain, n'est pas moins nécessaire à l'ère de la dissuasion nucléaire.

L'armée doit mieux faire corps avec la nation. Elle doit mieux se faire connaître de la société civile. De son côté, la nation doit mieux apprendre à reconnaître les mérites et les vertus de son armée.

Il faut lutter contre les préventions dues, le plus souvent, à l'ignorance. Le service national, fondé sur la conscription universelle, est un facteur essentiel de l'union entre l'armée et la nation dont je ferai, selon l'inspiration de Jaurès, l'axe de mon action.

Il est d'autres facteurs de ce resserrement des rapports entre l'armée et la nation, comme la part capitale prise par la défense dans le domaine de la recherche - je l'évoquais à l'instant - de la formation et de l'investissement industriel, du commerce extérieur.

Il importe de travailler à rendre la défense nationale familière à tous. Je crois pouvoir dire que j'ai été un des partisans et un des artisans de l'assentiment national qui existe aujourd'hui en matière de défense. Croyez, mesdames, messieurs les députés, que c'est un atout précieux pour la crédibilité de notre défense mais aussi pour l'image internationale de la France.

En 1987, la grande majorité du Parlement soutenait la loi de programmation militaire présentée par le gouvernement en conformité avec les grandes orientations stratégiques définies par le Président de la République. Pour la première fois en France, un assentiment aussi large était réalisé sur une loi définissant notre effort d'équipement en matière de défense.

C'est un acquis que je souhaiterais élargir encore et j'aimerais rappeler à certains la déclaration de Georges Marchais du 22 novembre 1983 : « Je suis favorable à la possibilité de moderniser la force de frappe, de l'adapter en tenant compte des progrès techniques. Les deux grands disposent aujourd'hui d'une écrasante supériorité qui leur interdit de nous demander de réduire, si peu que ce soit, notre force. » C'est dans la correspondance *Armée nation* n° 40, décembre 1983. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. Mouvements divers sur les bancs du groupe communiste.*) Je les invite à revenir à cette inspiration qui, je dois le dire, me paraît tout à fait excellente.

Mesdames, messieurs les députés, le projet de budget que je vous sou mets respecte les grands engagements de la loi de programmation. Il appartient à votre assemblée de renforcer par le vote de ce budget le large assentiment qui, dans l'intérêt du pays tout entier, de sa sécurité et de son indépendance, doit réunir autour de leur défense les Français et les grandes formations politiques qui les représentent. Je remercie M. Chauveau et M. Loïc Bouvard du soutien que leur groupe, ont-ils annoncé, apporterait à ce projet de budget. J'ai bien retenu ce qu'a dit M. Bouvard : « C'est un vote de vigilance et de réalisme. » J'ai compris son message et je m'efforcerai de répondre à son souci.

Il n'y a rien de plus différent, mesdames, messieurs les députés, de ce nationalisme xénophobe dans lequel je ne me reconnais pas du tout, que le sain et pur patriotisme républicain qui ne sépare pas l'amour de la France et celui des valeurs universelles dont nous sommes les gardiens depuis 1789 et qui faisait dire à Malraux naguère qu'il y avait un pacte séculaire entre la France et la liberté du monde.

En votant ce budget, vous marquerez votre attachement à cette idée-là de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

6

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989 n° 160 (rapport n° 294 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Défense (*suite*) :

Annexe n° 38. - M. François Hollande, rapporteur spécial ; avis n° 296, tome XI, de M. Claude-Gérard Marcus, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 297, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées ; tome IV. - Espace et forces nucléaires, de M. Freddy Deschaux-Beaume ; tome V. - Recherche et industrie d'armement, de M. Jean-Guy Branger ; tome VI. - Personnels de la défense, de M. Jean Gatel ; tome VII. - Forces terrestres, de M. François Fillon ; tome VIII. - Marine, de M. Joseph Gourmelon ; tome IX. - Air, de M. Jean Briane ; tome X. - Gendarmerie, de M. Georges Lemoine.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures quarante.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN